

Manuel pour les compétitions canadiennes

Règlements, normes et procédures pour les compétitions au Canada

Ébauche – le 10 décembre 2002

January 2003 Edition



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

Manuel pour les compétitions canadiennes

Publié par la Société de sauvetage

322, chemin Consumers, Toronto, Ontario, Canada M2J 1P8

Téléphone : 416-490-8844 Télécopieur : 416-490-8766

Courriel : experts@lifeguarding.com

Site Internet : www.lifesavingsociety.com

Édition de janvier 2003

Tout droits réservés par la Société royale de sauvetage Canada en 2003. Toute reproduction en tout ou en partie de ce manuel par quelque moyen que ce soit est interdite sans le consentement de la Société. Vous pouvez communiquer directement avec la Société de sauvetage à l'adresse ci-dessus.

Au Canada, la Société de sauvetage est l'expert en surveillance aquatique. La Société se consacre à la prévention de la noyade et des blessures causées par l'eau par le biais de ses programmes de formation, d'éducation du public AquaBon® et de ses services de gestion de la sécurité aquatique.

La Société est l'organisme directeur du sport du sauvetage - un sport reconnu par le Comité International Olympique.

La Société est un organisme de bienfaisance indépendant qui offre une formation aux sauveteurs Canadiennes/Canadiens et ce depuis le premier cours de la Médaille de bronze en 1896.

Manuel pour les compétitions canadiennes

Règlements, normes et procédures pour les compétitions au Canada



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

REMERCIEMENTS

Le *Manuel pour les compétitions canadiennes* est conforme aux règlements décrits dans le *Manuel de la compétition* de la International Life Saving Federation.

La Société reconnaît l'apport et remercie les membres de la Commission du sport de la ILS qui ont établi les règlements internationaux sur lesquels ce manuel est basé.

La Société de sauvetage tient également à souligner la contribution d'athlètes d'expérience, de directeurs et d'officiels de compétitions qui nous ont aidé à développer le sport du sauvetage.

Nous désirons remercier particulièrement les personnes suivantes : Greg Allum, Jeff Arthurs, Edward L.M. Bean, Eddie Beucage, Daniel Bérubé, Carl Bovell, Steve Box, Janet Castro, Nicole Ciccello, Brian Connors, Bruce Cox, Paul D'Eon, Ryan Douglas, Craig Durling, Norm Farmer, Kathleen Grainger, Judy Kent, Barb Kusyanto, Declan Lawlor, Wendy Mahony, Brad McConnell, Brian P. Miess, Jeff Norburn, Sindy Parsons, Judith Shim, Shanna Reid, Connie Smith, Perry Smith, Denise Yoreff.

La Société de sauvetage désire surtout souligner l'appui financier de la Fondation Trillium de l'Ontario, un bureau administratif du Ministère du tourisme, de la culture et du loisir. Dans le cadre de projets reliés aux loisirs la province attribue annuellement à la Fondation un montant de \$100 millions que celle-ci octroie, sous forme de subventions, à des organismes à but non lucratif dans les domaines des arts, de la culture, du sport, des loisirs, de l'environnement et des services sociaux.



PRÉFACE

Le *Manuel pour les compétitions canadiennes* fournit aux organisateurs de compétitions, aux officiels, aux directeurs et entraîneurs des équipes les règlements, les normes et les procédures qui ont été établies pour le sport du sauvetage au Canada. Le manuel a pour but de normaliser les épreuves du sport du sauvetage partout à travers le pays.

Le manuel décrit les épreuves, les règlements et les procédures pour les championnats canadiens – en piscine et en eau libre – pour les catégories par groupes d'âge, des séniors et des maîtres et établit les protocoles pour la tenue de compétitions homologuées. Les records canadiens seront acceptés à la condition qu'ils aient été établis lors de compétitions organisées et s'étant déroulées conformément aux normes et règlements.

Dans la 1^{ère} section vous retrouverez une description de l'intérêt maintenu de la Société de sauvetage pour ce qui est des compétitions au Canada.

La 2^e section donne la liste des épreuves individuelles et d'équipes qui font partie des championnats canadiens dans les catégories par groupes d'âge, séniors et des maîtres.

La 3^e section décrit les règlements généraux et les procédures à suivre incluant les exigences d'admissibilité et les procédures d'inscription.

Les 4^e, 5^e et 6^e sections présentent séparément les épreuves en piscine, en eau libre et les situations d'intervention d'urgence. En plus de la descriptions des épreuves vous y trouverez des détails concernant l'équipement requis, l'arbitrage et la disqualification. Lors de compétitions, les organisateurs de compétitions n'auront plus à reproduire ces informations au niveau local, régional, provincial ou national mais demanderons plutôt aux athlètes de consulter le *Manuel pour les compétitions canadiennes*.

J'invite tous les officiels et les entraîneurs à nous aider à continuellement améliorer les règlements, les normes et les procédures pour les compétitions canadiennes en faisant parvenir leurs commentaires directement à la Société de sauvetage (courriel : sport@lifeguarding.com).

Doug Ferguson

Commissaire du sport du sauvetage de la Société de sauvetage

MATIÈRES

1^{ère} section	La Société de sauvetage	/ 1
2^e section	Compétitions canadiennes	/ 5
	2.1 Instances canadiennes	5
	2.2 Championnats canadiens.....	6
	2.3 Gestion des championnats canadiens	7
	2.4 Homologation.....	8
	2.5 Sécurité lors des compétitions	9
	2.6 Horaire des épreuves des Championnats canadiens	11
	2.7 Pondération	14
	2.8 Records	14
	2.9 Trophées	18
	2.10 Pointage	20
	2.11 Cérémonies officielles	23
	2.12 Officiels	24
3^e section	Règlements généraux et procédures	/ 27
	3.1 Admissibilité et droit de participation	28
	3.2 Composition des équipes et substitution	30
	3.3 Identification des équipes, uniformes et équipement	31
	3.4 Procédures d'inscription	33
	3.5 Code d'éthique	34
	3.6 Pénalités pour mauvaise conduite et manque d'esprit sportif	37
	3.7 Protêts	37
	3.8 Contrôle anti dopage	39
4^e section	Épreuves en piscine	/41
	4.1 Règlements généraux pour les compétitions en piscine	42
	4.2 Nage avec obstacles	49
	4.3 Portage d'un mannequin	52
	4.4 Sauvetage quatre nages	55
	4.5 Portage d'un mannequin avec palmes	58
	4.6 Remorquage d'un mannequin avec palmes	61
	4.7 Sauveteure d'acier/Sauveteur d'acier	65
	4.8 Lancer de la corde	69
	4.9 Justesse du lancer	72
	4.10 Soutien d'un objet	74

	4.11	Sauvetage quatre nages	76
	4.12	Relais avec mannequin	78
	4.13	Relais avec obstacles	82
	4.14	Relais quatre nages	85
	4.15	Lancer de la corde à relais	88
5^e section		Épreuves en eau libre	/ 91
	5.1	Règlements généraux pour les compétitions en eau libre	92
	5.2	Course dans les brisants	99
	5.3	Course dans les brisants par équipe	102
	5.4	Course avec bouée tube	105
	5.5	Sauvetage avec bouée tube	107
	5.6	Course – nage – course	110
	5.7	Drapeaux sur la plage	112
	5.8	Sprint sur la plage	116
	5.9	Course sur la plage	118
	5.10	Relais sur la plage	121
	5.11	Course avec surf ski	124
	5.12	Relais avec surf ski	127
	5.13	Course avec aquaplane	130
	5.14	Relais avec aquaplane	136
	5.15	Sauvetage avec aquaplane	136
	5.16	Sauveteure d’acier canadienne/Sauveteur d’acier canadien	139
	5.17	Sauveteure d’acier internationale/Sauveteur d’acier international	143
	5.18	Relais taplin canadien	146
	5.19	Relais taplin international	149
6^e section		Épreuves simulées d’intervention d’urgence	/ 153
	6.1	Règlements généraux pour les compétitions d’interventions d’urgence simulées	154
	6.2	Premiers soins	158
	6.3	Sauvetage aquatique	159
7^e section		Compétitions des maîtres	/161
	7.1	Admissibilité et droit de participer	162
	7.2	Horaire des épreuves des championnats canadiens	162
	7.3	Records	163
	7.4	Trophées	164
	7.5	Pointage	165
	7.6	Composition des équipes	165

	7.7	Procédures d'inscription	166
8^e section		Compétitions par groupes d'âge	/ 169
	8.1	Admissibilité et droit de participer	170
	8.2	Horaire des épreuves des championnats canadiens	170
	8.3	Records	171
	8.4	Trophées	172
	8.5	Pointage	172
	8.6	Composition des équipes	174
	8.7	Procédures d'inscription	174
9^e section		Normes pour les installations et l'équipement	/ 177
	9.1	Normes pour les installations aquatiques	178
	9.2	Normes de la Société de sauvetage pour l'équipement	178
	9.3	Témoins (pour drapeaux sur la plage)	179
	9.4	Aquaplanes	179
	9.5	Aquaplanes pour les juniors	179
	9.6	Balises	180
	9.7	Mannequins	180
	9.8	Obstacles	181
	9.9	Bouées tubes	181
	9.10	Surf skis	182
	9.11	Palmes de natation	183
	9.12	Cordes à lancer	183
	9.13	Combinaisons isothermiques	183

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

MANUEL POUR LES COMPÉTITIONS CANADIENNES - 1^{ère} SECTION



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

1^{ère} section

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Au Canada, la Société de sauvetage est l'expert en surveillance aquatique. La Société se consacre à la prévention de la noyade et des blessures causées par l'eau par le biais de ses programmes de formation, d'éducation du public AquaBon® et de ses services de gestion de la sécurité aquatique.

La Société offre une formation aux surveillants-sauveteurs canadiens et ce depuis le premier cours de la Médaille de bronze qui s'est déroulé en 1896.

Nos origines remontent au 19^e siècle à Londres en Angleterre où fut fondé The Swimmers' Life Saving Society. De nos jours, les Canadiennes/Canadiens nous connaissent sous le nom de Société de sauvetage. Nous sommes un organisme national bénévole enregistré à but non lucratif. Quoique nous ayons au cours du dernier siècle augmenté en vigueur et que nous pouvons de nos jours effectuer de la recherche et offrir une éducation au public, nous n'avons pas oublié l'idéal qui est le fondement de notre organisme.

Enseigner aux Canadiennes/Canadiens l'auto- sauvetage et le sauvetage des autres

Dans le cadre de ses programme de formation en premiers soins, en sauvetage, en surveillance aquatique et en leadership la Société de sauvetage émet plus de 200,000 certificats annuellement. Notre certificat Sauveteur National est la norme requise pour les surveillants-sauveteurs professionnels au Canada.

Éducation du public AquaBon®

Grâce à notre recherche sur la noyade, nous pouvons à chaque année par le biais des médias écrits, électroniques, d'interventions dans la communauté, d'événements spéciaux, de programmes et d'annonces publicitaires, publier des messages d'éducation du public qui mettent l'accent sur la modification du comportement.

Gestion de la sécurité aquatique

La Société de sauvetage établit les normes de sécurité aquatique et sert de consultante sur des questions de sécurité aquatique. La Société aide à rendre plus clairs les règlements pour les opérateurs d'installations aquatiques; élabore des énoncés de position qui établissent les normes

pour la sécurité aquatique pour l'industrie qui oeuvre dans ce domaine et pour les organismes de surveillance gouvernementaux; témoigne en tant qu'expert témoin dans des cas reliés à des questions de sécurité aquatique et effectue des évaluations de sécurité aquatique.

Nous avons accès à l'expérience au niveau mondial

Parce que nous sommes les instances canadiennes dans les domaines de la formation en surveillance aquatique et des surveillants-sauveteurs nous sommes chefs de file et partenaires pour ce qui est de la diffusion de l'éducation en sécurité aquatique au Canada et partout dans le monde.

Au niveau international, nous représentons le Canada au sein de la Royal Life Saving Society Commonwealth et de la International Life Saving Federation, ce qui nous donne accès aux ressources au niveau mondial.

Au pays, nous sommes affiliés à des organismes provinciaux et nationaux reconnus qui oeuvrent dans les domaines du sport et de la sécurité.

Le sport du sauvetage de compétition

La Société est l'organisme directeur du sport du sauvetage - un sport reconnu par le Comité International Olympique.

Au cours des années 1930, la Société de sauvetage avait introduit des courses en sauvetage. Dans les années 1960, la Société a commencé à organiser des championnats provinciaux de sauvetage.

Championnats canadiens : Le tout premier Championnat canadien de sauvetage a eu lieu en 1977 à la piscine Pan-Am à Winnipeg. Depuis ce temps, la Société organise annuellement des compétitions canadiennes.

Les premiers **Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs** se sont déroulés en 1998 à la piscine de l'Université Carleton à Ottawa.

Le premier **Championnat canadien de sauvetage sur plage océanique** homologué s'est tenu à la plage Risser en Nouvelle-Écosse en l'an 2000. En 2001, nous avons ajouté la catégorie des maîtres à ce championnat annuel en eau libre.

Pour la première fois en 2001, lors du Championnat canadien de sauvetage qui se déroulait à Edmonton, nous avons ajouté des épreuves

internationales normalisées de courses en plus des épreuves traditionnelles canadiennes d'intervention d'urgence simulées.

Lors du Championnat canadien de sauvetage de 2002 à Toronto, à la piscine Etobicoke Olympium, nous avons ajouté la catégorie des maîtres et une compétition sur plage océanique a été ajoutée aux Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs.

Par conséquent, en 2002 les Canadiennes/Canadiens peuvent participer à des compétitions dans les catégories juniors, séniors et des maîtres lors des championnats en piscine et en eau libre.

Compétitions internationales : En 1986, la Société a organisé les premières compétitions de la «série Rescue» - Rescue 86 qui présentait les Championnats mondiaux de sauvetage à Kitsilano et à l'Université de la Colombie Britannique à Vancouver.

Au cours des années 1990, diverses équipes ont représenté le Canada lors de compétitions internationales. En l'an 2000, la Société a nommé officiellement une **équipe nationale en sauvetage** qui représente le Canada au niveau international. Les surveillants-sauveteurs canadiens ont été invité à participer à une série de camp de formation et de sélection et les membres de l'équipe nationale ont été choisis d'après leur performance lors de ces camps.

Lors de sa toute première participation au niveau international au Championnat mondial de sauvetage (Rescue 2000) à Sydney en Australie, l'équipe nationale canadienne s'est qualifiée pour participer aux Jeux de l'Amitié à Brisbane en 2001.

COMPÉTITIONS EN SAUVETAGE

MANUEL POUR LES COMPÉTITIONS CANADIENNES - 2^e SECTION



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

2^e section

COMPÉTITIONS EN SAUVETAGE

2.1 INSTANCES CANADIENNES

En tant que membre de la International Life Saving Federation (ILS) et organisme directeur pour le sport du sauvetage au Canada, la Société de sauvetage établit les règlements pour assurer l'utilisation d'un système équitable et sécuritaire pour chaque catégorie dans laquelle se déroule des compétitions en sauvetage, soit par groupes d'âge, pour les séniors et les maîtres.

La Société de sauvetage a utilisé les règlements de la ILS dans l'établissement de ses propres règlements pour les épreuves de courses. Les règlements pour les épreuves d'interventions simulées d'urgence reflètent la longue et riche histoire de la tradition canadienne dans ce domaine.

La Société de sauvetage est la seule qui possède l'autorité pour homologuer la tenue de championnats en sauvetage que ce soit dans les catégories par groupes d'âge, chez les séniors ou les maîtres.

Lors de toutes compétitions en sauvetage ou de surveillants-sauveteurs il est interdit d'utiliser les mots «nationales», «canadiennes» et «Société de sauvetage» sans le consentement explicite de la Société de sauvetage.

Au Canada, la Société de sauvetage est la seule qui peut homologuer des compétitions en sauvetage ou de surveillants-sauveteurs.

Les compétitions homologuées par la Société de sauvetage doivent utiliser le *Manuel pour les compétitions canadiennes*.

2.2 CHAMPIONNATS CANADIENS

La Société de sauvetage autorisera la tenue annuelle des championnats canadiens suivants :

- Le Championnat canadien de sauvetage : ces compétitions en piscine englobent les catégories séniors et des maîtres dans des épreuves de courses et d'intervention d'urgence simulée.
- Le Championnat canadien de sauvetage sur plage océanique : ces compétitions en eau libre incluent les catégories séniors et des maîtres dans des épreuves de courses seulement.
- Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs en piscine : pour la catégorie par groupes d'âge des épreuves de course seulement.
- Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs sur plage océanique : pour la catégorie par groupes d'âge des épreuves de course seulement.
- La Société de sauvetage pourra, à sa discrétion, donner son autorisation pour la tenue d'autres championnats canadiens avec des épreuves spécifiques.

2.3 GESTION DES CHAMPIONNATS CANADIENS

Championnats canadiens

Tous les championnats canadiens se déroulent sous les auspices de la Société de sauvetage qui décerne le Championnat à une division de la Société de sauvetage ou à un membre affilié de la Société de sauvetage.

Pour organiser les championnats canadiens, la Société de sauvetage nommera un comité de gestion qui aura la responsabilité de gérer la compétition, incluant la nomination des officiels et la liaison avec le comité organisateur hôte. Le comité de gestion aura juridiction sur toutes les autres questions qui ne font pas partie des règlements **régissant le domaine des arbitres et des officiels.**

Le comité de gestion sera composé du Commissaire du sport du sauvetage de la Société de sauvetage, la personne responsable du comité organisateur hôte (ou la personne désignée par elle), la personne responsable des épreuves lors du championnat, le Juge en chef du championnat et l'officier de la sécurité pour le championnat. Le Commissaire du sport peut s'il le juge approprié, nommer d'autres personnes pour siéger au sein de ce comité.

Inspection du lieu où se déroulera le championnat : Le Commissaire du sport de la Société de sauvetage pourra nommer une représentante/un représentant pour effectuer l'inspection d'un lieu potentiel pour la tenue du Championnat canadien de sauvetage avant que celui ne soit approuvé. Le Commissaire du sport peut renoncer à cette exigence si le lieu a déjà été inspecté au cours des trois dernières années.

Responsabilités pour l'équipement : Le comité organisateur hôte a la responsabilité de fournir tout l'équipement et le matériel nécessaires pour établir et maintenir les lieux pour les épreuves faisant partie du championnat, incluant :

- les balises pour les épreuves en piscine et en eau libre
- les obstacles pour les épreuves en piscine

Le comité organisateur hôte a également la responsabilité de fournir l'équipement suivant, qui *doit être utilisé par les athlètes* :

- les témoins pour les épreuves de relais et de drapeaux sur la plage
- les mannequins pour les épreuves de sauvetage en piscine
- les bouées tubes pour les épreuves en piscine et en eau libre
- les cordes à lancer pour les épreuves en piscine

Le comité organisateur hôte préviendra toutes les personnes qui s'inscrivent de la liste de tout l'équipement de la piscine ainsi que des conditions qui s'appliquent pour l'utilisation de cet équipement qui sera à la disposition des athlètes.

2.4 HOMOLOGATION

C'est la Société de sauvetage qui peut homologuer les compétitions en sauvetage et de surveillants-sauveteurs au Canada. La Société de sauvetage nommera un officiel qui fera le lien avec le comité hôte lors de compétitions homologuées et qui aura la responsabilité de s'assurer que toutes les conditions de l'homologation sont respectées.

Les termes suivants devront être respectés pour recevoir une homologation :

- i) Les organisateurs hôtes de la compétition doivent être affiliés à la Société de sauvetage
- ii) Tous les athlètes doivent être membres de la Société de sauvetage en étant titulaire du certificat requis pour participer à la compétition homologuée (consulter le point 3.1 *Admissibilité et droit de participer*)
- iii) Il faut utiliser les règlements, les normes et les procédures décrites dans le *Manuel pour les compétitions canadiennes* pour les épreuves faisant partie de la compétition homologuée. Il est

possible d'ajouter d'autres épreuves à une compétition homologuée.

- iv) Le comité organisateur doit avoir en place un plan de sécurité, de l'équipement de sécurité et un officiel responsable de la sécurité.
- v) Le directeur de la compétition doit faire parvenir à la Société de sauvetage au moins un mois avant la date des compétitions, le formulaire de demande d'homologation qu'il aura lui-même signé et qui fournira les informations suivantes :
 - la date, les heures et le lieu des compétitions
 - le formulaire d'inscription et l'horaire des épreuves
 - le nom du Juge en chef
 - le nom de l'officier responsable de la sécurité

Les records canadiens seront acceptés à la condition que les compétitions aient été organisées et se déroulent conformément aux normes et règlements. (Consultez le point 2.8 – *Records*)

Les officiels bénévoles ou les athlètes qui participent à une compétition qui n'est pas homologuée ne seront pas assurés par la Société de sauvetage.

2.5 SÉCURITÉ LORS DES COMPÉTITIONS

Lorsqu'on planifie la tenue d'une compétition une des principales priorités est de s'assurer qu'elles seront sécuritaires.

Le comité organisateur hôte a la responsabilité de s'assurer que des ressources adéquates seront disponibles pour assurer la sécurité des personnes impliquées lors de la tenue de championnats canadiens et de toutes compétitions canadiennes homologuées.

Championnats canadiens

Avant que la permission ne soit accordée pour la tenue des championnats canadiens, le comité de gestion doit s'être assuré que les installations sont sécuritaires et qu'il y a en place un plan, de l'équipement et des procédures et un personnel de sécurité.

Le comité de gestion a l'autorité d'annuler, de repousser la date ou de changer le lieu d'un championnat, d'une épreuve ou d'un finale.

Le juge ou l'officiel responsable de la sécurité est responsable de toutes les situations d'urgence qui se produiront lors des compétitions.

Compétitions homologuées

Avant que la permission ne soit accordée pour la tenue des championnats canadiens, l'officiel responsable de la liaison qui a été nommé par la Société de sauvetage doit s'être assuré que les installations sont tout à fait sécuritaires. Le comité organisateur hôte doit avoir en place un plan, de l'équipement et un officiel responsable de la sécurité.

Plan de sécurité

Le comité organisateur hôte doit élaborer un plan de sécurité dans le but de s'assurer :

- que les athlètes, le personnel de la compétition et les spectateurs ne risquent rien
- qu'il y a en place du personnel et des procédures de sécurité dans l'éventualité de situation mineures ou importantes d'urgences impliquant les athlètes, le personnel de la compétition ou les spectateurs.

Le plan de sécurité comprendra les points suivants :

- identification des installations utilisées lors de la compétition
- identification de l'officiel responsable de la sécurité qui possède l'autorité de mettre en branle le plan et l'autorité hiérarchique.
- confirmation de l'existence de procédures opérationnelles afin de prévenir les blessures aux athlètes, au personnel de la compétition ou aux spectateurs.
- confirmation de l'existence de procédures d'urgence.
- confirmation que l'équipement de communication, de sauvetage et des véhicules de sauvetage sont disponibles sur les lieux
- identification des instances décisionnelles dans l'éventualité du décès ou d'une blessure sérieuse à un athlète, au personnel de la compétition ou un spectateur durant la compétition.

Plan discrétionnaire de relocalisation

Lors de compétitions en eau libre, il peut se produire des conditions atmosphériques extrêmement chaudes ou froides, des brisants de houle dangereux et autres dangers similaires pour les athlètes. Des catastrophes technologiques telles que pollution de l'eau et de la plage peuvent aussi se produire.

Le comité organisateur hôte doit élaborer un plan discrétionnaire afin de s'assurer qu'il y aura des protocoles et des procédures en place dans l'éventualité de conditions atmosphériques défavorables ou de toutes autres conditions qui empêcheraient la tenue d'une partie ou de toute la compétition.

Ce plan discrétionnaire doit inclure ce qui suit :

- identification des instances décisionnelles et du protocole pour la suspension, l'annulation, la remise ou la relocalisation d'une partie ou de toute la compétition.
- identification de lieux alternatifs où une partie ou toute la compétition pourrait se dérouler de façon sécuritaire en respectant les échéanciers établis.
- spécification des responsabilités et des procédures pour la diffusion des décisions et des directives concernant la suspension, l'annulation, la remise ou la relocalisation d'un événement.
- description de la logistique pour la relocalisation des athlètes, du personnel de la compétition et de l'équipement à un autre endroit.
- description des responsabilités pour la mise en place des épreuves et l'établissement d'un nouvel horaire pour la nouvelle location.

2.6 HORAIRE DES ÉPREUVES POUR LES CHAMPIONNATS CANADIENS

La Société de sauvetage établira l'horaire des épreuves pour tous les Championnats canadiens.

Championnat canadien de sauvetage

Lors du Championnat de 2003, les épreuves suivantes en piscine auront lieu dans les catégories séniors et des maîtres.

Épreuves de courses	Nombre total de personnes par équipe
Nage avec obstacles sur 200 m – Homme	4 athlètes
Nage avec obstacles sur 200 m – Femme	4 athlètes
Portage d'un mannequin sur 50 m – Homme	4 athlètes
Portage d'un mannequin sur 50 m – Femme	4 athlètes
Remorquage avec palmes sur 100 m – Homme	4 athlètes
Remorquage avec palmes sur 100 m – Femme	4 athlètes
Sauveteur d'acier sur 200 m – Homme	4 athlètes

Sauveteur d'acier sur 200 m – Femme	4 athlètes
Lancer de la corde – Homme	2 équipes (2 athlètes par équipe)
Lancer de la corde – Femme	2 équipes (2 athlètes par équipe)

Épreuves de relais	Nombre total de personnes par équipe
Relais avec obstacles 4 x 50 m – Homme	1 équipe (4 athlètes par équipe)
Relais avec obstacles 4 x 50 m – Femme	1 équipe (4 athlètes par équipe)
Relais avec obstacles 4 x 50 m – Maîtres	1 équipe (2 femmes, 2 hommes par équipe)
Relais 4 nages 4 x 50 m – Homme	1 équipe (4 athlètes par équipe)
Relais 4 nages 4 x 50 m – Femme	1 équipe (4 athlètes par équipe)
Relais 4 nages 4 x 50 m – Maîtres	1 équipe (2 femmes, 2 hommes par équipe)
Relais avec mannequin 4 x 25 m – Homme	1 équipe (4 athlètes par équipe)
Relais avec mannequin 4 x 25 m – Femme	1 équipe (4 athlètes par équipe)
Relais avec mannequin 4 x 25 m – Maîtres	1 équipe (2 femmes, 2 hommes par équipe)

Épreuves de situation d'urgence simulée	Nombre total de personnes par équipe
Premiers soins	2 équipes (4 athlètes par équipe)
Sauvetage aquatique	2 équipes (4 athlètes par équipe)

Catégorie des Maîtres: Dans les épreuves suivantes : nage avec obstacles, portage d'un mannequin, remorquage avec palmes et Sauveteur d'acier pour la division des Maîtres les catégories d'âge seront les suivantes : 30 à 34; 35 à 39; 40 à 44; 45 à 49; 50 à 54; 55 à 59; 60 à 64 et 65 ans et plus.

Championnat canadien de sauvetage sur plage océanique

Lors du Championnat de 2003, les épreuves suivantes en eau libre auront lieu dans la catégorie séniors.

Épreuves de courses	Nombre total de personnes par équipe
Drapeaux sur la plage – Homme	3 athlètes
Drapeaux sur la plage – Femme	3 athlètes
Sprint sur la plage – Homme	3 athlètes
Sprint sur la plage – Femme	3 athlètes
Course sur la plage (2 Km) – Homme	3 athlètes
Course sur la plage (2 cm) – Femme	3 athlètes
Course avec aquaplane – Homme	3 athlètes

Course avec aquaplane – Femme	3 athlètes
Course avec surf ski – Homme	3 athlètes
Course avec surf ski – Femme	3 athlètes
Course dans les brisants – Homme	3 athlètes
Course dans les brisants – Femme	3 athlètes
Sauveteur d'acier canadien – Homme	3 athlètes
Sauveteure d'acier canadienne – Femme	3 athlètes

Épreuves par équipes	Nombre total de personnes par équipe
Sauvetage avec bouée tube – Homme	1 équipe (4 athlètes par équipe)
Sauvetage avec bouée tube – Femme	1 équipe (4 athlètes par équipe)
Relais Taplin canadien – Homme	1 équipe (3 athlètes)
Relais Taplin canadien – Femme	1 équipe (3 athlètes)
Sauvetage avec aquaplane – Homme	2 équipes (2 athlètes par équipe)
Sauvetage avec aquaplane – Femme	2 équipes (2 athlètes par équipe)
Relais sur la plage – Homme	1 équipe (4 athlètes par équipe)
Relais sur la plage – Femme	1 équipe (4 athlètes par équipe)

Catégorie des maîtres : Lors du Championnat de 2003, les épreuves de courses en eau libre auront lieu dans la catégorie des maîtres : sprint sur la plage, course avec aquaplane, course avec surf ski, course dans les brisants et Sauveteur d'acier dans les groupes d'âge suivants : 30 à 34; 35 à 39; 40 à 44; 45 à 49; 50 à 54; 55 à 59; 60 à 64 et plus de 65 ans.

Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs en piscine

Lors du Championnat de 2003, les épreuves suivantes en piscine auront lieu pour les jeunes femmes et les jeunes hommes :

Épreuves individuelles	9 ans et moins	10 et 11 ans	12 et 13 ans	14 et 15 ans
Nage avec obstacles	50 m	50 m	100 m	100 m
Soutien d'un objet	4.5 kg (10 lb)	6.8 kg (15 lb)	9 kg (20 lb)	11.3 kg (25 lb)
Justesse du lancer	4 m	4 m	7 m	7 m
Sauvetage 4 nages	100 m	100 m	200 m	200 m
Remorquage avec palmes*	50 m	50 m	100 m	100 m

* Aucun point ne sera décerné lors de l'épreuve Remorquage avec palmes.

Épreuves par équipe	9 ans et moins	10 et 11 ans	12 et 13 ans	14 et 15 ans
Relais avec obstacles	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m
Relais 4 nages	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m

Composition des équipes pour les relais : pour le relais, un athlète peut participer en tant que membre d'une seule équipe (il est possible d'effectuer un échange de membres de l'équipe entre les éliminatoires et les finales). Dans les relais par groupes d'âge, deux des athlètes peuvent être moins âgés que le reste du groupe.

L'athlète membre d'une équipe qui a été disqualifié lors des éliminatoires ne peut faire partie d'une équipe de relais lors des finales de la même épreuve.

Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs en eau libre

Lors du Championnat de 2003, les épreuves suivantes en eau libre auront lieu pour les jeunes femmes et les jeunes hommes :

Épreuves individuelles	9 ans et moins	10 et 11 ans	12 et 13 ans	14 et 15 ans
Drapeaux sur la plage	20 m		20 m	
Course sur la plage	500 m		1500 m	
Course avec bouée tube	50 m		100 m	
Sauveteur d'acier jr	100 m – 400 m – 200 m		200 m – 800 m – 400 m	
Course avec aquaplane	100 m		300 m	

Épreuves par équipes	Catégories d'âges combinés		
	40 ans ou moins	50 ans ou moins	60 ans ou moins
Relais Taplin canadien	100 m – 400 m – 200 m – 50 m	200 m – 800 m – 200 m – 50 m	

Autres épreuves lors de championnats canadiens

Il est possible d'offrir d'autres épreuves lors de Championnats canadiens mais aucun point ne sera décerné à l'équipe pour sa participation à celles-ci. Les athlètes peuvent toutefois se mériter le titre de Champion canadien pour avoir remporté une telle épreuve.

2.7 PONDÉRATION

Championnats canadiens

La pondération est utilisée lors des compétitions canadiennes et des compétitions homologuées par la Société de sauvetage pour les épreuves en piscine et en eau libre.

Dans les épreuves en piscine, la pondération est basée sur les chronos que les athlètes ont soumis avec leur inscription à des épreuves spécifiques. Les meilleurs chronos de l'athlète au cours des 12 derniers mois avant la compétition doivent être inscrits sur le formulaire d'inscription. Les athlètes seront classés d'après les chronos soumis. Les athlètes qui ne soumettent pas leurs chronos seront placés en dernière place.

Le classement des athlètes qui soumettent les mêmes chronos sera déterminé par le biais d'un tirage au sort.

Le classement pour les épreuves de Premiers soins et de Situations d'urgence sera déterminé par le biais d'un tirage au sort. Les personnes faisant partie de la même équipe seront réparties dans différentes éliminatoires.

Dans les épreuves en eau libre, la pondération se fera par le biais d'un tirage au sort.

Les procédures pour la pondération sont expliquées en détails dans la section règlements généraux des épreuves.

2.8 RECORDS

La International Life Saving Federation reconnaît les records mondiaux. Pour de plus amples informations et les conditions concernant les records veuillez consulter le *Manuel des compétitions de la ILS* à www.ils.org.

Records canadiens

La Société de sauvetage reconnaîtra les records canadiens pour les femmes et les hommes dans les catégories par groupes d'âge, séniors et des maîtres.

Catégorie séniors : les records canadiens dans des piscines de 50 m seront reconnus dans les épreuves suivantes :

Épreuves de courses

Nage avec obstacles sur 100 m et 200 m - Homme
Nage avec obstacles sur 100 m et 200 m - Femme

Portage d'un mannequin sur 50 m – Homme
Portage d'un mannequin sur 50 m – Femme
Sauvetage 4 nages sur 100 m - Homme
Sauvetage 4 nages sur 100 m – Femme
Portage d'un mannequin avec palmes sur 100 m – Homme
Portage d'un mannequin avec palmes sur 100 m – Femme
Remorquage avec palmes sur 100 m – Homme
Remorquage avec palmes sur 100 m – Femme
Sauveteur d'acier sur 200 m - Homme
Sauveteure d'acier sur 200 m – Femme
Lancer de la corde – Homme
Lancer de la corde – Femme
Sauvetage 4 nages sur 200 m – Homme
Sauvetage 4 nages sur 200 m – Femme

Épreuves de relais

Relais avec obstacles 4 x 50 m – Homme
Relais avec obstacles 4 x 50 m – Femme
Relais 4 nages 4 x 50 m – Homme
Relais 4 nages 4 x 50 m – Femme
Relais avec mannequin 4 x 25 m - Homme
Relais avec mannequin 4 x 25 m – Femme
Lancer de la corde à relais 2 x 12 m – Homme
Lancer de la corde à relais 2 x 12 m – Femme

Catégorie par groupes d'âge : Les records canadiens pour les jeunes femmes et jeunes hommes dans les épreuves en piscine de 25 m seront reconnus dans les épreuves et groupes d'âges suivants :

Épreuves individuelles	9 ans et moins	10 et 11 ans	12 et 13 ans	14 et 15 ans
Nage avec obstacles	50 m	50 m	100 m	100 m
Soutien d'un objet	4.5 kg (10 lb.)	6.8 kg (15 lb.)	9 kg (20 lb.)	11.3 kg (25 lb.)
Justesse du lancer	4 m	4 m	7 m	7 m
Sauvetage 4 nages	100 m	100 m	200 m	200 m
Remorquage avec palmes	50 m	50 m	100 m	100 m

Épreuves par équipe	9 ans et	10 et 11	12 et 13	14 et 15 ans
	moins	ans	ans	
Relais avec obstacles	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m
Relais 4 nages	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m

Les records pour les équipes mixtes, composées de deux femmes et deux hommes, seront également reconnus dans la catégorie par groupes d'âge : de 40 ans et moins; de 50 ans et moins; de 60 ans et moins.

Le groupe d'âge de l'athlète sera celui qu'il avait lors du premier jour de la compétition au cours duquel le record a été établi.

Catégorie des maîtres : les records canadiens dans des piscines de 50 m seront reconnus pour chaque groupe d'âge des maîtres dans les épreuves suivantes :

Épreuves de courses

Nage avec obstacles sur 100 m et 200 m - Homme
Nage avec obstacles sur 100 m et 200 m - Femme
Portage d'un mannequin sur 50 m – Homme
Portage d'un mannequin sur 50 m – Femme
Sauvetage 4 nages sur 100 m - Homme
Sauvetage 4 nages sur 100 m – Femme
Portage d'un mannequin avec palmes sur 100 m – Homme
Portage d'un mannequin avec palmes sur 100 m – Femme
Remorquage avec palmes sur 100 m – Homme
Remorquage avec palmes sur 100 m – Femme
Sauveteur d'acier sur 200 m – Homme
Sauveteure d'acier sur 200 m – Femme
Lancer de la corde – Homme (2 athlètes)
Lancer de la corde – Femme (2 athlètes)
Sauvetage 4 nages sur 200 m – Homme
Sauvetage 4 nages sur 200 m – Femme

Les records pour le lancer de la corde dans la catégorie des maîtres seront reconnus dans les groupes d'âge suivants : 70 ans ou plus; 85 ans ou plus ou 100 ou plus.

Épreuves de relais

Relais avec obstacles 4 x 50 m – Équipe mixte : 2 femmes, 2 hommes
Relais 4 nages 4 x 50 m – Équipe mixte : 2 femmes, 2 hommes
Relais avec mannequin 4 x 25 m - Équipe mixte : 2 femmes, 2 hommes

Les records pour les relais dans la catégorie des maîtres seront reconnus pour des équipes mixtes composées de femmes et d'hommes dans les groupes d'âge suivants : 140 ans ou plus; 170 ans ou plus et 200 ans ou plus.

La Société de sauvetage ne tient pas compte de records pour les épreuves se déroulant en eau libre à cause des conditions changeantes tels que les brisants, les marées, les courants et les conditions de la plage.

Adoption des records

La Société reconnaîtra seulement les records canadiens qui auront été établi lors de compétitions homologuées en piscine qui se sont conformés aux épreuves, à l'équipement et aux normes pour l'installation décrites dans le *Manuel pour les compétitions canadiennes* (consultez la 9^e section). De plus, la Société reconnaîtra seulement les records qui ont été chronométrés et enregistrés par un système automatique reconnu ou par trois chronométreurs qualifiés.

Tous les records établis lors d'épreuves du Championnat mondial de sauvetage ou des Championnats canadiens seront automatiquement entérinés. Les autres records seront entérinés s'ils respectent les conditions suivantes :

- i) La Société de sauvetage reconnaîtra seulement un record canadien établi par un citoyen canadien ou un immigrant reçu qui se conforme aux exigences de membre de la Société.
- ii) La Société de sauvetage reconnaîtra seulement un record canadien établi par une équipe lorsque tous les membres de l'équipe sont admissibles à détenir un record canadien, font tous partie du même Club et sont admissibles à participer à des compétitions pour ce Club.
- iii) La Société de sauvetage reconnaîtra seulement un record canadien en relais établi par l'équipe nationale lorsque tous les membres font effectivement partie de l'équipe nationale canadienne de sauvetage.
- iv) Tous les records doivent être établis lors de compétitions publiques et qui ont été annoncées au moins 3 jours avant la date de la compétition. Lorsque la Société de sauvetage a approuvé la tenue d'une course individuelle contre la montre en tant que course

chronométrée lors d'une compétition, l'annonce préalable de 3 jours n'est pas obligatoire.

- v) L'installation et l'équipement requis doivent avoir été approuvés par un inspecteur ou un autre officiel qualifié ayant été nommé ou approuvé par le Commissaire du sport.
- vi) Des chronos qui sont égales à 1/100^e de seconde seront reconnus comme étant des records égaux et les athlètes ayant établi ces chronos similaires seront appelés «détenteurs conjoints». Il faut soumettre seulement le chrono du gagnant de la course pour un record canadien. Dans l'éventualité d'une égalité pendant une course lors de laquelle un record a été établi, chaque athlète qui arrive ex æquo est considéré comme ayant remporté l'épreuve.
- vii) Le premier athlète qui termine un relais peut établir un record canadien. La performance de cet athlète ne doit pas être annulée suite à une disqualification subséquente de son équipe pour une infraction qui se produit après que cet athlète aura complété son parcours.
- viii) Des records canadiens peuvent être soumis à des fins d'adoption en provenance de n'importe quelle compétition homologuée par la ILS.
- ix) Les soumissions pour faire entériner des records canadiens doivent provenir des personnes responsables du comité organisateur de la compétition et être signées par un représentant de la Société de sauvetage confirmant que tous les règlements ont bien été observés. La soumission doit parvenir au Commissaire du sport de la Société de sauvetage au plus tard 30 jours après la fin de la compétition.

Certificat du record

Dès réception de la soumission pour entériner un record canadien et après vérification que toutes les informations contenues dans la soumission sont véridiques, le Commissaire du sport de la Société de sauvetage proclamera publiquement le record canadien et fera parvenir au détenteur du record canadien un certificat à cet effet.

2.8 TROPHÉES

Championnat canadien de sauvetage

Catégorie séniors : L'équipe canadienne qui accumule le plus de points au

cours de toute la compétition se méritera le trophée et la bannière du Championnat canadien de sauvetage. À la fin du Championnat le trophée doit être remis à la Société de sauvetage.

Des trophées individuels sont décernés aux personnes se classant dans les 3 premières positions lors de toutes les épreuves finales du Championnat canadien de sauvetage. (Dans le lancer de la corde, la personne qui lance la corde et la «victime» recevront toutes les deux un trophée). Les gagnants des épreuves sont reconnus comme étant les Champions canadiens.

Un trophée «pentathlon» sera décerné à l'athlète féminin et à l'athlète masculin qui obtiendra le plus de points dans les cinq épreuves suivantes : nage avec obstacles, portage d'un mannequin, remorquage avec palmes, Sauveteur d'acier et le lancer de la corde. Seulement les athlètes qui s'inscrivent à ces cinq épreuves peuvent se mériter ce trophée. (Pour le lancer de la corde des points sont accordés seulement à la personne qui lance la corde et non à la «victime»).

Division des Maîtres: Dans cette division, des trophées individuels sont décernés aux personnes qui terminent aux trois premières places de chaque catégorie, lors des finales de chaque épreuve. Les personnes remportant ces épreuves sont reconnues comme étant les Maîtres Champions canadiens

Championnat canadien de sauvetage sur plage océanique

Catégorie séniors : L'équipe canadienne qui accumule le plus de points au cours de toute la compétition se méritera le trophée et la bannière du Championnat canadien de sauvetage sur plage océanique. À la fin du Championnat le trophée doit être remis à la Société de sauvetage.

Des trophées individuels sont décernés aux personnes se classant dans les 3 premières positions lors de toutes les épreuves finales du Championnat canadien de sauvetage sur plage océanique. Les gagnants des épreuves sont reconnus comme étant les Champions canadiens.

Un trophée «pentathlon» sera décerné à l'athlète féminin et à l'athlète masculin qui obtiendra le plus de points dans les cinq épreuves suivantes : course dans les brisants, course avec aquaplane, course avec surf ski, sprint sur la plage et Sauveteur d'acier. Seulement les athlètes qui s'inscrivent à ces cinq épreuves peuvent se mériter ce trophée.

Division des Maîtres: Dans cette division, des trophées individuels sont décernés aux personnes qui terminent aux trois premières places de chaque catégorie, lors des finales de chaque épreuve. Les personnes remportant ces épreuves sont reconnues comme étant les Maîtres Champions canadiens

Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs

L'équipe canadienne qui accumule le plus de points au cours de toute la compétition se méritera la bannière des Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs.

Des trophées individuels sont décernés aux personnes se classant dans les 3 premières positions lors de toutes les épreuves finales. Les gagnants des épreuves sont reconnus comme étant les Champions canadiens.

Jeux en piscine : Un trophée sera décerné à l'athlète féminin et à l'athlète masculin qui accumulera le plus de points dans les épreuves suivantes : nage avec obstacles, soutien d'un objet, justesse du lancer et sauvetage individuel 4 nages. Seulement les athlètes qui s'inscrivent à ces quatre épreuves peuvent se mériter ce trophée.

Jeux en eau libre : Un trophée «pentathlon» sera décerné à l'athlète féminin et à l'athlète masculin qui accumulera le plus de points dans les cinq épreuves suivantes : course avec aquaplane, course avec bouée tube, sprint sur la plage, course sur la plage et Sauveteur d'acier junior. Seulement les athlètes qui s'inscrivent à ces cinq épreuves peuvent se mériter ce trophée pentathlon.

2.10 POINTAGE

Championnat canadien de sauvetage

Lorsque plusieurs personnes par équipe peuvent participer à la même épreuve, toutes ces personnes peuvent accumuler des points pour leur équipe. Pour les épreuves suivantes : Nage avec obstacles; Portage d'un mannequin; Remorquage avec palmes; Sauveteur(e) d'acier et Lancer de la corde, les points seront alloués d'après le tableau ci-dessous :

Épreuves individuelles

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1 ^{er}	20	5 ^e	13	9 ^e	8	13 ^e	4
2 ^e	18	6 ^e	12	10 ^e	7	14 ^e	3

3 ^e	16	7 ^e	11	11 ^e	6	15 ^e	2
4 ^e	14	8 ^e	10	12 ^e	5	16 ^e	1

Les points suivants seront attribués pour les relais avec obstacles, 4 nages et avec portage :

Épreuves de relais

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1 ^{er}	40	9 ^e	24	17 ^e	16	25 ^e	8
2 ^e	35	10 ^e	23	18 ^e	15	26 ^e	7
3 ^e	32	11 ^e	22	19 ^e	14	27 ^e	6
4 ^e	30	12 ^e	21	20 ^e	13	28 ^e	5
5 ^e	29	13 ^e	20	21 ^e	12	29 ^e	4
6 ^e	28	14 ^e	19	22 ^e	11	30 ^e	3
7 ^e	27	15 ^e	18	23 ^e	10	31 ^e	2
8 ^e	26	16 ^e	17	24 ^e	9	32 ^e	1

Les équipes participant aux épreuves de Premiers soins et de Sauvetages aquatiques recevront les points suivants :

Premiers soins et sauvetages aquatiques

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1 ^{er}	80	9 ^e	48	17 ^e	32	25 ^e	16
2 ^e	70	10 ^e	46	18 ^e	30	26 ^e	14
3 ^e	64	11 ^e	44	19 ^e	28	27 ^e	12
4 ^e	60	12 ^e	42	20 ^e	26	28 ^e	10
5 ^e	58	13 ^e	40	21 ^e	24	29 ^e	8
6 ^e	56	14 ^e	38	22 ^e	22	30 ^e	6
7 ^e	54	15 ^e	36	23 ^e	20	31 ^e	4
8 ^e	52	16 ^e	34	24 ^e	18	32 ^e	2

Championnat canadien de sauvetage sur plage océanique

Lorsque plusieurs personnes par équipe peuvent participer à la même épreuve, toutes ces personnes peuvent accumuler des points pour leur équipe.

Les membres de l'équipe qui participent aux épreuves de drapeaux sur la plage, sprint sur la plage, course sur la plage, course avec aquaplane,

sauvetage avec aquaplane, course avec surf ski, course dans les brisants et Sauveteur d'acier pourront se mériter les points suivants :

Épreuves individuelles

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1 ^{er}	20	5 ^e	13	9 ^e	8	13 ^e	4
2 ^e	18	6 ^e	12	10 ^e	7	14 ^e	3
3 ^e	16	7 ^e	11	11 ^e	6	15 ^e	2
4 ^e	14	8 ^e	10	12 ^e	5	16 ^e	1

Les équipes qui participent aux épreuves de sauvetage avec bouée tube, relais taplin canadien et relais sur la plage pourront se mériter les points suivants :

Épreuves par équipe

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1 ^{er}	40	9 ^e	24	17 ^e	16	25 ^e	8
2 ^e	35	10 ^e	23	18 ^e	15	26 ^e	7
3 ^e	32	11 ^e	22	19 ^e	14	27 ^e	6
4 ^e	30	12 ^e	21	20 ^e	13	28 ^e	5
5 ^e	29	13 ^e	20	21 ^e	12	29 ^e	4
6 ^e	28	14 ^e	19	22 ^e	11	30 ^e	3
7 ^e	27	15 ^e	18	23 ^e	10	31 ^e	2
8 ^e	26	16 ^e	17	24 ^e	9	32 ^e	1

Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs

Les Clubs peuvent envoyer de multiples équipes pour participer à ces épreuves mais seulement les trois premières places se verront attribuer des points.

Lors des compétitions en piscine, les membres de l'équipe qui participent aux épreuves suivantes : nage avec obstacles, soutien d'un objet, justesse du lancer et sauvetage 4 nages pourront se mériter les points apparaissant dans le tableau suivant. Lors des compétitions en eau libre, les membres de l'équipe qui participent aux épreuves de drapeaux sur la plage, sprint sur la plage, course sur la plage, course avec bouée tube et Sauveteur d'acier junior pourront également se mériter les points suivants :

Épreuves individuelles

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1 ^{er}	20	5 ^e	13	9 ^e	8	13 ^e	4
2 ^e	18	6 ^e	12	10 ^e	7	14 ^e	3
3 ^e	16	7 ^e	11	11 ^e	6	15 ^e	2
4 ^e	14	8 ^e	10	12 ^e	5	16 ^e	1

Lors des compétitions en piscine, les équipes qui participent aux épreuves de relais avec obstacles et relais 4 nages pourront se mériter les points suivants. Lors des compétitions en eau libre, les équipes qui participent aux épreuves de relais canadien taplin pourront se mériter les points les points suivants :

Épreuves par équipe

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1 ^{er}	40	9 ^e	24	17 ^e	16	25 ^e	8
2 ^e	35	10 ^e	23	18 ^e	15	26 ^e	7
3 ^e	32	11 ^e	22	19 ^e	14	27 ^e	6
4 ^e	30	12 ^e	21	20 ^e	13	28 ^e	5
5 ^e	29	13 ^e	20	21 ^e	12	29 ^e	4
6 ^e	28	14 ^e	19	22 ^e	11	30 ^e	3
7 ^e	27	15 ^e	18	23 ^e	10	31 ^e	2
8 ^e	26	16 ^e	17	24 ^e	9	32 ^e	1

Disqualification

Les athlètes qui verront disqualifiés de leur participation à une épreuve (que ce soit lors des éliminatoires ou des finales) ne peuvent récolter de points pour leur équipe.

Annulation d'une épreuve

Si une épreuve est annulée, aucun point ne sera décerné à un individu ou à une équipe, même si une partie des éliminatoires a déjà eu lieu.

Égalité

S'il y a égalité, les points seront divisés également entre les individus ou les équipes impliquées.

Dans une compétition en eau libre, si deux athlètes se qualifient pour la finale, les deux participeront à la finale.

Dans une compétition en piscine, si deux athlètes se qualifient pour la finale, une éliminatoire aura lieu entre les deux pour déterminer qui se

rendra en finale.

S'il y a égalité dans le total des points pour les équipes ou les individus, elle sera départagée de la façon suivante :

- le plus grand nombre de 1^{ère} place;
- le plus grand nombre de 2^e place;
- le plus grand nombre de 3^e place;...et ainsi de suite.

2.11 CÉRÉMONIES OFFICIELLES

Il faut tenir des cérémonies officielles lors de tous les Championnats canadiens.

Cérémonies d'ouverture

Les cérémonies d'ouverture doivent comporter les éléments suivants :

- rassemblement des équipes et des officiels
- chanter ou faire jouer «O Canada» (instrumental ou chanté dans les deux langues officielles)
- souhaits de bienvenue au nom des hôtes
- lecture du *serment des athlètes* (en français et en anglais)

“In the name of all competitors, I promise that we shall respect and abide by the rules of this championship, competing with a spirit of sportsmanship and fair play.”

«Au nom de tous les athlètes je promets que nous respecterons et observerons les règlements de ce Championnat et que nous participerons à cette compétition dans un esprit sportif et de franc jeu».

- lecture du *serment des officiels* (en français et en anglais)

“In the name of all officials, I promise that we shall officiate in this championship with impartiality, honoring the rules which govern this competition and the spirit of fair play which inspires them.”

«Au nom de tous les officiels, je promets que nous jugerons ce Championnat en toute impartialité en respectant les règlements qui régissent cette compétition et dans l'esprit de franc jeu qui les inspirent.»

- déclaration officielle de bienvenue et de l'ouverture officielle de la compétition :

“On behalf of the Lifesaving Society – Canada’s lifeguarding experts – I declare these championships (Games) officially open.”

«Au nom de la Société de sauvetage – les experts en surveillance aquatique du Canada – je déclare ce Championnat (ces Jeux) officiellement ouvert».

Présentation des trophées

Les trois premières personnes qui ont remporté chaque épreuve et aux personnes qui ont remporté le Championnat doivent recevoir des trophées. Toute cérémonie de présentation devra se conformer à ce qui suit :

- les présentations doivent être faites par un maître de cérémonie.
- les présentations doivent se faire sur une scène ou sous un dais.
- les présentateurs officiels remettent les rubans ou les médailles aux athlètes (en commençant par le bronze, l’argent et l’or).
- un photographe officiel sera sur place pour l’événement et pour toute la durée des présentations.

2.12 OFFICIELS

Le Commissaire du sport de la Société de sauvetage nommera les officiels suivants pour la tenue des Championnats canadiens :

- directeur de la compétition
- juge en chef
- juges de sections (au besoin)
- marqueur en chef
- officiel responsable de la sécurité

Le Directeur de la compétition et le comité organisateur hôte a la responsabilité de nommer tous les autres officiels.

S’il n’y a pas de chronomètre électronique lors de compétitions en piscine homologuées par la Société de sauvetage il faut alors nommer un chronométrateur en chef et avoir trois chronométrateurs par couloir.

Il est strictement interdit aux personnes qui agissent en tant qu’entraîneur ou gérant d’équipe ou dans un poste similaire d’agir comme officiels ayant un pouvoir sur les résultats d’une épreuve (par ex. : préposé au départ, juge, chronométrateur, arbitre ou marqueur).

Nous recommandons que tous les officiels possèdent un certificat valide de la Société de sauvetage de niveau 1 ou supérieur.

Les officiels ne peuvent «diriger» ou aider de quelque façon que ce soit une équipe lors de la compétition. Un officiel qui ne respecte pas ce règlement ne pourra plus jamais remplir une telle fonction.

Pour de plus amples informations à ce sujet vous pouvez consulter le point 3.5 *Code d'éthique*.

Réunions : Les officiels doivent assister aux réunions qui les concernent.

Habillement : Les officiels doivent porter un haut blanc et des pantalons, une jupe ou des shorts blancs ou bleu marine. Les chapeaux doivent être blancs. Il est permis de porter de vêtement de protection comme un imperméable ou une parka si nécessaire. Le comité organisateur peut décider de fournir un habillement alternatif qui sera uniforme pour tous les officiels.

Traduction simultanée

Le comité organisateur des Championnats canadiens aura la responsabilité de trouver des personnes pour effectuer la traduction simultanée en français et en anglais.

Les équipes qui désirent se prévaloir de ce service doivent prévenir les organisateurs à l'avance, lors de leur inscription.

On encourage les équipes à arriver avec leur propre traducteur. Ces personnes ne doivent toutefois pas faire partie de l'équipe

Descriptions de tâches des officiels

Directeur de la compétition : Le Directeur de la compétition est responsable de toutes les étapes reliées à la préparation, au déroulement et au suivi pour la tenue d'une compétition réussie.

Juge en chef : Le Juge en chef a le pouvoir de faire respecter les règlements et les décisions de la Société de sauvetage et ce pendant toute la compétition. Il peut intervenir à n'importe quel point afin de s'assurer que les règlements de la Société de sauvetage sont bien respectés.

Le Juge en chef consultera le Directeur de la compétition pour régler toutes questions qui ne font pas partie des règlements.

Le Juge en chef consultera le Directeur de la compétition pour toutes questions concernant la sécurité des participants qui pourraient mener à

l'annulation, la remise ou la relocation de la compétition ou d'une épreuve. Le Juge en chef s'assurera que les équipes sont informées de tout changement.

Juges de section : Les Juges de section sont responsables du bon déroulement d'épreuves spécifiques et ont le pouvoir de faire respecter tous les règlements pendant toute la durée de leur(s) épreuve(s). Ils peuvent intervenir à n'importe quel moment afin de s'assurer que les règlements de la Société de sauvetage sont bien respectés.

Marqueur en chef : Le marqueur en chef aura la responsabilité d'enregistrer tous les points, de calculer les résultats et de publier les résultats finals.

Officiel responsable de la sécurité : L'officiel responsable de la sécurité s'assurera que les installations où se déroule la compétition sont sécuritaires et qu'il y a en place un plan, de l'équipement, des procédures et un personnel de sécurité pour assurer la sécurité des athlètes, du personnel de la compétition et des spectateurs.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ET PROCÉDURES

MANUEL POUR LES COMPÉTITIONS CANADIENNES - 3^e SECTION



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ET PROCÉDURES

3.1 ADMISSIBILITÉ ET DROIT DE PARTICIPER

Admissibilité pour participer au Championnat canadien de sauvetage ou à des compétitions homologuées

Athlètes séniors : Pour être éligible à participer à des Championnats canadiens ou à des compétitions homologuées, les athlètes doivent :

- être citoyens canadiens ou immigrants reçus
- posséder un ou des certificats de la Société de sauvetage, tels que la Médaille de bronze, la Croix de bronze ou Sauveteur National
- avoir au moins 16 ans lors de la 1^{ère} journée de la compétition sénior.

Les athlètes en provenance d'autres pays peuvent participer aux Championnats canadiens ou à des compétitions homologuées s'ils obtiennent la permission expresse de leur organisme de sauvetage national. Ces athlètes peuvent remporter des épreuves individuelles ou le Championnat mais ne pourront pas recevoir le titre d'équipe ayant remporté le Championnat.

Les athlètes peuvent participer aux Championnats canadiens seulement en tant que membre d'une équipe et non à titre individuel.

Les athlètes faisant d'une équipe doivent être membres du même Club affilié ou employés du même membre affilié de la Société de sauvetage.

Les athlètes peuvent participer au nom d'un seul Club ou membre affilié à la fois.

Les Clubs affiliés ou les membres affiliés peuvent être représentés par plus qu'une équipe.

Les équipes ne sont pas obligées de participer à toutes les épreuves.

Les athlètes peuvent participer une seule fois à chaque épreuve.

Note : Les règlements de la ILS régissent l'admissibilité des Clubs lors des années où se déroule le Championnat mondial de sauvetage (par ex. : en 2004, en 2006).

Athlètes catégorie des maîtres : Pour être éligible à participer à des Championnats canadiens ou à des compétitions homologuées, les athlètes doivent :

- être citoyens canadiens ou immigrants reçus
- posséder à un ou des certificats de la Société de sauvetage, tels que la Médaille de bronze, la Croix de bronze ou Sauveteur National
- avoir au moins 30 ans lors de la 1^{ère} journée de la compétition des maîtres.

Dans la catégorie des maîtres, les athlètes peuvent participer en tant qu'individu ou comme membre d'une équipe. Les athlètes faisant d'une équipe des maîtres doivent être membres du même Club affilié ou associés au même membre affilié de la Société de sauvetage.

Les athlètes peuvent participer au nom d'un seul Club ou membre affilié à la fois.

Athlètes dans la catégorie par groupes d'âge : Pour être éligible à participer à des Championnats canadiens ou à des compétitions homologuées, les athlètes doivent :

- être citoyens canadiens ou immigrants reçus
- posséder à un certificat de la Société de sauvetage *ou* être membre d'un Club de Jeunes Sauveteurs *ou* être inscrit à un programme de formation de la Société de sauvetage
- se conformer aux exigences pour ce qui est de la norme nager pour survivre de la Société (pouvoir nager 50 m et nager sur place pendant 1 minute)
- avoir moins de 16 ans lors de la 1^{ère} journée de la compétition par groupes d'âge.

Les parents ou les tuteurs doivent attester de l'âge de l'athlète en apposant leur signature sur le formulaire d'inscription.

Dans la catégorie par groupes d'âge, les athlètes peuvent participer aux Championnats canadiens en tant qu'individus ou membre d'une équipe. Les athlètes qui participent dans la catégorie par groupes d'âge doivent être membres du même Club affilié ou associés au même membre affilié

de la Société de sauvetage. Les athlètes peuvent participer au nom d'un seul Club ou membre affilié à la fois.

Division	Âge
Maîtres	30 ans et plus
Séniors	16 ans et plus
Groupe d'âge	14 et 15 ans
Groupe d'âge	12 et 13 ans
Groupe d'âge	10 et 11 ans
Groupe d'âge	9 ans et moins

3.2 COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE ET SUBSTITUTION

Chaque équipe doit désigner un capitaine. Cette personne assistera à la réunion des capitaines et sera le porte-parole pour cette équipe pour toutes les questions reliées au championnat.

Le gérant ou l'entraîneur de l'équipe sont les seules personnes autorisées à aviser le Directeur de la compétition par écrit des changements apportés à la composition de l'équipe. Les équipes peuvent effectuer des changements à la composition des membres de leur équipe jusqu'au moment de l'inscription, lors de la première journée de la compétition. Après quoi, aucun autre changement ne sera permis. Les athlètes qui se retirent de la compétition à cause d'une blessure ou pour toute autre raison ne pourront pas être remplacés.

Toute usurpation d'identité ou utilisation d'un athlète qui n'est pas éligible entraînera la disqualification de l'équipe pour l'ensemble du championnat.

Championnat canadien de sauvetage en piscine

Catégorie séniors : Une équipe peut être composée d'un minimum d'une personne et d'un maximum de quatre femmes et d'un maximum de quatre hommes, sans compter les personnes agissant comme gérant ou entraîneur. Il n'est pas nécessaire que l'équipe soit composée de femmes et d'hommes. Les équipes ne peuvent pas être composées de plus de quatre femmes ou hommes.

Catégories par groupes d'âge et des maîtres : Une équipe peut être composée d'au moins 1 personne. Pour le moment, il n'y a pas de maximum pour le nombre d'athlètes que peut compter une équipe.

Championnat canadien de sauvetage en eau libre

Catégorie séniors : Une équipe peut être composée d'un minimum d'une personne et d'un maximum de six femmes et d'un maximum de six hommes, sans compter les personnes agissant comme gérant ou entraîneur. Il n'est pas nécessaire que l'équipe soit composée de femmes et d'hommes. Les équipes ne peuvent pas être composées de plus de six femmes ou hommes.

Catégories par groupes d'âge et des maîtres : Une équipe peut être composée d'au moins 1 personne. Pour le moment, il n'y a pas de maximum pour le nombre d'athlètes que peut compter une équipe.

3.3 IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPE, UNIFORMES ET ÉQUIPEMENT

Uniforme de l'équipe

Chaque équipe devrait avoir un uniforme qu'il sera approprié de porter lors des cérémonies officielles et de la présentation des trophées. On encourage les gérants d'équipe, les entraîneurs et les adjoints à participer aux cérémonies et à porter un uniforme qui ressemblera à celui de leur équipe.

Tous les athlètes doivent porter des maillots de bain ou un uniforme qui respecte les normes adoptées par la Société de sauvetage. L'arbitre a le pouvoir d'exclure tout athlète dont l'habillement ne se conforme pas aux normes établis par la Société de sauvetage ou à la politique sur l'identification commerciale.

L'identification commerciale sur l'habillement ou sur l'équipement sera acceptée à la condition qu'elle se conforme à la politique sur l'identification commerciale décrite ci-dessous.

Lors de la compétition, il est interdit à un Club, un athlète ou à un manipulateur d'arborer un signe, un logo ou l'identification d'un commerce sur ses vêtements, son matériel, son équipement ou sur sa personne si le juge s'y est objecté.

Un refus de se conformer à ce qui précède rend les vêtements, le matériel, ou l'équipement en question non éligible à la participation de cette équipe à la compétition et l'athlète ou l'équipe se verra refusé de participer à ladite compétition.

Politique sur l'identification commerciale

Lors de Championnats canadiens, le comité de gestion se réserve le droit d'ordonner qu'une identification commerciale soit retirée ou couverte lorsqu'elle entre en conflit avec les commanditaires officiels du championnat. Cette identification inclut les tatouages sur le corps.

Nonobstant ce qui précède, les commanditaires officiels des Clubs et des équipes peuvent être arborés sur le matériel et l'équipement sans égard au conflit commercial mais ne doivent pas être arborés sur tous autres signes, bannières, drapeaux, etc. à proximité de l'aire de compétition.

Tatouages sur le corps : Le nom ou le logo d'un commanditaire peut apparaître seulement une fois sur le corps et ne doit pas dépasser les dimensions suivantes : 15 cm par 5 cm.

Bonnets de bain

Les athlètes doivent porter les bonnets de bain de leur Club ou de leur équipe lors de toutes les épreuves. L'utilisation de ces bonnets a pour but de permettre aux juges d'identifier les athlètes et les équipes.

Dans les compétitions en eau libre, tous les athlètes doivent porter sur la tête un bonnet de bain solidement attaché sous le menton, au départ de chaque épreuve.

Dans les compétitions en piscine, les athlètes doivent porter les mêmes bonnets que pour les compétitions en eau libre ou des bonnets en caoutchouc ou en silicone, au départ de chaque épreuve.

Un athlète ne sera pas disqualifié s'il perd son bonnet de bain une fois l'épreuve commencée en autant que les officiels peuvent identifier correctement qu'il a bien terminé l'épreuve.

Maillots de bain

Chaque équipe doit avoir des maillots de bain convenables pour une compétition. Nous recommandons que toute l'équipe porte la même couleur de maillot.

Il est permis aux équipes d'avoir un t-shirt ou une veste sans manche.

Les maillots ne doivent en aucun cas fournir à l'athlète une aide de flottaison.

Chaussures

Les athlètes ne doivent pas porter de chaussures lors des compétitions à moins que la description de l'épreuve ou le manuel des règlements ne le spécifie.

Combinaisons isothermiques

Les combinaisons isothermiques ou en néoprène seront allouées dans les épreuves en eau libre si la température de l'eau est moins de 18° Celsius ou si le juge détermine que le facteur de refroidissement du vent peut présenter un danger. La température de l'eau doit être prise à environ 30 cm sous la surface.

Les combinaisons isothermiques sont interdites dans les épreuves en piscine.

Les combinaisons isothermiques doivent respecter les normes décrites dans la 9^e section – Normes pour l'équipement et les installations.

Responsabilité pour l'équipement fourni

Les athlètes devront utiliser l'équipement suivant qui sera fourni par le comité organisateur hôte :

- témoins pour les relais et l'épreuve de drapeaux sur la plage
- mannequins de sauvetage pour les épreuves en piscine
- bouées tubes pour les épreuves en piscine et en eau libre
- cordes à lancer pour les épreuves en piscine
- obstacles pour les épreuves en piscine

Le comité organisateur hôte avisera tous les athlètes de l'équipement qui sera disponible (consultez la section *Responsabilité pour l'équipement* au point 3.2 *Gestion de la compétition*) et les conditions et modalités pour mettre cet équipement à la disposition des athlètes.

3.4 PRODÉDURES D'INSCRIPTION

Inscription au Championnat

Toutes les équipes doivent s'inscrire au Championnat conformément aux procédures et aux dates limites établies par le comité organisateur hôte.

Les équipes doivent faire parvenir leurs frais d'inscription en même temps que leur formulaire d'inscription.

En même temps que leur inscription, les athlètes doivent faire parvenir à la Société de sauvetage une photocopie de leur certificat prouvant leur éligibilité.

Afin de rendre plus facile le classement des équipes dans les épreuves en piscine, les chronos de compétition doivent être indiqués sur le formulaire d'inscription (consultez la section 2.8 - *Pondération*).

Le comité organisateur pourra imposer un frais supplémentaire pour les inscriptions tardives. Le comité organisateur hôte se réserve le droit de refuser d'accepter une inscription tardive.

Le comité organisateur hôte se réserve le droit d'exiger qu'une équipe change son nom d'équipe.

Inscriptions tardives : Tous les formulaires d'inscription pour un individu ou une équipe devront avoir été reçues au moins 7 jours avant la première journée du Championnat canadien.

Changements à apporter à la composition ou au nombre de membres d'une équipe

Le gérant ou l'entraîneur de l'équipe sont les seules personnes autorisées à aviser le Directeur de la compétition par écrit des changements apportés à la composition de l'équipe. Les équipes peuvent effectuer des changements à la composition des membres de leur équipe jusqu'au moment de l'inscription lors de la première journée de la compétition. Après quoi, aucun autre changement ne sera permis. Les athlètes qui se retirent de la compétition à cause d'une blessure ou pour toute autre raison ne pourront pas être remplacés.

Le gérant ou l'entraîneur de l'équipe doit aviser le responsable de la compétition par écrit des modifications apportées à la composition de son équipe en lui fournissant les renseignements suivants :

- la date et l'heure
- le nom de l'équipe
- le nom du/des membre(s) qui doivent être enlevé(s)
- le(s) nom(s) et prénom(s) de l'athlète(s) à ajouter

Cet avis doit être accompagné de tous les documents pertinents qui avaient été fournis lors de l'inscription originale sur le formulaire d'inscription

Substitutions lors d'épreuves individuelles

Lors des épreuves individuelles, le gérant ou l'entraîneur de l'équipe sont les seules personnes autorisées à remplacer un membre de l'équipe par un autre membre de la même équipe. Le gérant ou l'entraîneur de l'équipe doit aviser les officiels appropriés de la substitution au moins 30 minutes avant le du rassemblement pour l'épreuve en question.

Les athlètes qui ont été remplacés dans une épreuve ne peuvent être substitués à nouveau lors de la même épreuve. Ils peuvent toutefois participer aux autres épreuves de la compétition.

Substitutions dans les épreuves par équipe

Le gérant ou l'entraîneur de l'équipe sont les seules personnes autorisées à remplacer un membre de l'équipe par un autre membre de la même équipe. Le gérant ou l'entraîneur de l'équipe doit aviser les officiels appropriés de la substitution au moins 30 minutes avant le du rassemblement pour l'épreuve en question.

3.5 CODE D'ÉTHIQUE

Code d'éthique pour les athlètes et les officiels

Le Championnat canadien de sauvetage est un événement ayant une grande visibilité qui se déroule en public. La Société de sauvetage s'attend à ce que tous les athlètes, les entraîneurs, les juges et les organisateurs agissent de façon à donner au public une image positive de notre organisme. Tout comportement qui risque d'embarrasser la Société de sauvetage sera référé à un comité de discipline. Les sanctions pouvant aller de l'expulsion de la personne ou de l'équipe du championnat en cours.

La Société de sauvetage s'attend à ce que les athlètes, les officiels et les autres membres se conduisent d'une manière très professionnelle.

Ce code d'éthique concerne tous les membres de l'équipe, c'est-à-dire les athlètes, les entraîneurs, les assistants, les spectateurs, etc. qui se déplacent avec l'équipe en question. Des manquements à ce code d'éthique auront comme résultat la disqualification de l'équipe ou de l'individu en question de sa participation à la compétition.

Code de franc jeu pour les compétitions

Il est important que de telles compétitions, et en particulier les Championnats canadiens, se déroulent dans un esprit sportif et de franc jeu.

On demande aux athlètes de bien vouloir participer à la compétition en respectant les règlements. Tout manquement à ces règlements devrait être rapporté à l'arbitre qui pourra alors entreprendre d'imposer une action telle que décrite dans la section 3.6 -*Pénalités pour mauvaise conduite et un manque d'esprit sportif*.

Les membres des équipes devraient se conduire correctement en tout temps au cours du Championnat et des activités qui y sont reliées, incluant les soirées sociales.

Une conduite malséante par une équipe ou un de ses supporters est une offense sérieuse et sera jugée comme telle.

Toute action par une équipe qui aurait pour but de déranger ou de nuire à une autre équipe est considérée comme une offense sérieuse et sera jugée comme telle.

Le comportement général de tous les participants/participant(e)s sera jugé d'après le *code de franc jeu* suivant :

La Société de sauvetage :

- fera la promotion et encouragera le franc jeu de la part de ses membres.
- fera comprendre aux athlètes, aux entraîneurs, aux officiels et aux administrateurs le besoin de maintenir le plus haut niveau d'esprit sportif au cours de cette compétition de sauvetage.
- s'assurera que ses règlements sont équitables, que les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les administrateurs les comprennent bien et que ces règlements sont appliqués de façon appropriée.
- fera tout en son pouvoir pour que les règlements soient appliqués de façon uniforme et impartiale.

- traitera tous les membres également, sans égard à leur genre, leur race ou leurs caractéristiques physiques.

Les officiels de la Société de sauvetage :

- respecteront les règlements et l'esprit de la compétition.
- feront preuve d'honnêteté, d'équité et de justice dans leurs interactions avec les autres.
- feront preuve de professionnalisme dans leur apparence, leurs actions et leurs langages.
- résoudront les conflits de façon équitable et prompte par le biais des procédures établies.
- maintiendront une stricte impartialité.
- maintiendront un environnement sécuritaire pour les autres personnes impliquées.
- feront preuve de considération et de respect pour les autres.
- serviront de modèle positif à suivre.

Les athlètes :

- respecteront les règlements et l'esprit de la compétition.
- accepteront les décisions des arbitres et des juges sans poser des questions ou se plaindre.
- ne tricheront pas et en particulier ne tenteront pas d'améliorer leur performance individuelle en utilisant des drogues.
- seront raisonnablement en contrôle de leur personne en tout temps.
- accepteront la réussite et l'échec, la victoire et la défaite avec grâce et magnanimité.
- traiteront leurs collègues athlètes et les membres de leur propre équipe avec respect, que ce soit lors de la compétition ou à l'extérieur de l'aire de compétition.

Les gérants et les entraîneurs des équipes :

- insisteront que les athlètes comprennent bien et respectent les principes du franc jeu.
- n'approuveront jamais l'utilisation de drogues par leurs athlètes.
- n'utiliseront jamais de méthodes ou de pratiques qui pourraient être dangereuses, tant soit peu, à la santé ou au développement physique à long terme de leurs athlètes.

- ne tenteront pas de manipuler les règlements à leur avantage dans le but de remporter la partie sur leurs athlètes ou leurs adversaires.
- respecteront les règlements et l'autorité de la Société de sauvetage.
- seront conscients qu'ils jouent un rôle spécial dans l'établissement de normes en servant d'exemple, en tout temps, pour ce qui est de l'esprit sportif.
- respecteront les droits des autres équipes et ne se conduiront jamais délibérément de façon à porter préjudice à une autre équipe.
- respecteront les droits des autres athlètes, entraîneurs et officiels et n'exploiteront pas ou n'agiront pas de façon qui leur serait préjudiciable.
- ne tenteront pas d'influencer les résultats de la compétition par le biais d'actions qui ne respecteraient pas les règlements ou les préceptes fondamentaux du franc jeu.

3.6 PÉNALITÉS POUR MAUVAISE CONDUITE ET MANQUE D'ESPRIT SPORTIF

À sa discrétion, la Société de sauvetage, par le biais de pénalités déjà établies ou en adoptant la décision du comité de discipline, peut imposer des pénalités à des individus ou des équipes participant à la compétition.

Si on considère que les athlètes ou les équipes se sont conduits de façon injuste, ils pourront être disqualifiés de leur participation à une épreuve ou exclus de tout le championnat. Le Juge peut également référer l'athlète ou l'équipe à un comité de discipline qui jugera s'il doit imposer d'autres pénalités.

Des exemples d'une telle conduite pourraient être comme suit :

- une infraction relative aux règlements sur le dopage (d'après les conditions de la politique sur le dopage dans le sport)
- usurpation d'identité
- participer à deux reprises à la même épreuve
- participer à la même épreuve dans deux différentes équipes
- nuire intentionnellement au déroulement d'une épreuve pour tenter d'en tirer avantage
- bousculer ou bloquer les autres athlètes dans le but de les ralentir.
- se faire aider physiquement ou par le biais de matériel extérieur.

Le Juge ou les officiels appropriés ont tous les pouvoirs pour déterminer si un athlète, une équipe ou un manipulateur s'est comporté de façon antisportive.

3.7 PROTÊT

L'équipe de gestion du championnat se réserve le droit de rayer, d'altérer ou de changer tous règlements, critères, horaires ou autres questions si elle le juge nécessaire. Nous ferons tout en notre possible afin que les gérants de chaque équipe soient mis au courant de ces changements. Nous ne prendrons pas en considération des protêts concernant les décisions prises par le comité de gestion du championnat.

De plus, le déroulement des épreuves et l'aire de la compétition peuvent également être différentes de la description apparaissant dans ce manuel, si le Juge considère que ces changements sont nécessaires et en autant que les équipes sont prévenues de ces changements avant le début de l'épreuve.

Un protêt est une demande faite par une équipe ou un athlète pour qu'il y ait une révision, un examen et/ou une remise en question de la décision d'un arbitre. La procédure à suivre est la suivante :

Déposer un protêt

Les conditions relatives au dépôt d'un protêt sont comme suit :

- i) seulement les capitaines des équipes peuvent déposer un protêt. Le Juge informera le capitaine de l'équipe ayant déposé le protêt de la décision qui aura été prise concernant son protêt.
- ii) **déposer un protêt avant une épreuve** : Un protêt concernant les conditions régissant le déroulement d'une épreuve doit être déposé verbalement avant le début de cette épreuve. Avant le rassemblement pour l'épreuve en question, le Juge ou un autre officiel en charge, annoncera aux athlètes participant à cette épreuve qu'un protêt a été déposé.
- iii) **après une épreuve** : Les protêts concernant une épreuve doivent être faits par écrit au plus tard 30 minutes après la fin de l'épreuve en question et être remis au Juge.
- iv) il n'est pas permis de déposer un protêt qui questionnerait spécifiquement les décisions prises par un juge pour ce qui est de l'ordre d'arrivée d'une épreuve.

- v) les vidéos ne peuvent être soumis à l'appui d'un protêt dans le but de protester la décision d'un juge ou le pointage.

Disqualifications

Les athlètes ou les équipes peuvent être disqualifiés de leur participation à une épreuve ou à toute la compétition.

Disqualification de la compétition : Voici des exemples de conduite qui peuvent avoir comme résultat la disqualification d'un individu ou d'une équipe pour toute la durée de la compétition :

- i) refuser de remplir les conditions d'admissibilité.
- ii) ne pas respecter le code d'éthique de la Société de sauvetage.
- iii) usurpation d'identité ou utilisation d'un athlète qui n'est pas éligible.
- iv) endommager intentionnellement les lieux de la compétition, de l'hébergement ou la propriété d'autrui.
- v) ne pas respecter les officiels.

Disqualification d'une épreuve : Voici des exemples de conduite qui peuvent avoir comme résultat la disqualification d'un individu ou d'une équipe de sa participation à une épreuve :

- i) ne pas se présenter au départ d'une épreuve.
- ii) des infractions aux conditions générales régissant les épreuves ou aux règlements généraux des épreuves.

3.8 CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

La Société de sauvetage s'engage à offrir aux athlètes canadiens un environnement où il n'y aura pas de drogues. La Société reconnaît et met en application la «politique canadienne sur le dopage dans le sport», incluant la possibilité de tests pour tous les athlètes participant aux compétitions.

DESCRIPTION DES ÉPREUVES EN PISCINE

MANUEL POUR LES COMPÉTITIONS CANADIENNES - 4^e SECTION



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

4^e section

DESCRIPTION DES Épreuves en piscine

Vous trouverez dans cette section la description des épreuves en piscine pour les parcours longs et courts :

Nage avec obstacles sur 200 m, 100 m et 50 m

Portage d'un mannequin sur 50 m

Sauvetage 4 nages sur 100 m

Portage avec palmes sur 100 m et 50 m

Remorquage avec palmes sur 100 m et 50 m

Sauveteur d'acier sur 200 m

Lancer de la corde

Justesse du lancer

Soutien d'un objet

Sauvetage 4 nages sur 200 m et 100 m

Relais avec mannequin – 4 x 25 m

Relais avec obstacles – 4 x 50 m

Relais 4 nages – 4 x 50 m

Relais lancer de la corde – 2 x 12 m

4.1 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX POUR LES COMPÉTITIONS EN PISCINE

Il incombe à chaque athlète et entraîneur de connaître l'horaire des compétitions et les règlements s'y rattachant.

- i) Les athlètes ne pourront s'aligner pour le départ d'une épreuve s'ils sont en retard pour se rendre à l'aire de rassemblement.
- ii) Un athlète ou une équipe qui n'est pas en place au départ d'une épreuve sera disqualifié.
- iii) Seulement les athlètes et les officiels pourront se rendre sur le pourtour de la piscine dans l'aire réservée à la compétition. Les athlètes et les officiels doivent quitter cette aire réservée à la compétition lorsqu'ils ne participent pas ou ne jugent pas.
- iv) Lors des épreuves, aucun moyen de propulsion artificiel n'est permis – à moins qu'il ne soit spécifiquement fourni – (par ex. : gants palmés, manches de combinaison de plongée, brassard).
- v) Il n'est pas possible de faire appel ou de déposer un protêt pour les décisions relatives à l'ordre des placements, quelles aient été prononcées par un juge ou par le biais de l'équipement électronique.

Procédures pour le déroulement des épreuves

Les épreuves peuvent prendre la forme d'éliminatoires, de demi-finales ou de finales.

Pondération

Un système de pondération sera utilisé lors des Championnats canadiens qui utilisera les chronos soumis par les athlètes lors de leur inscription à des épreuves spécifiques. Les athlètes qui ne soumettent pas leurs chronos seront placés en dernière place.

Les trois éliminatoires les plus rapides seront classées telles quelles et ne seront pas changées. Les autres éliminatoires pourront être changées si des couloirs sont disponibles.

Éliminatoires pour les Championnats canadiens

Lors des éliminatoires les athlètes seront classés d'après les chronos qu'ils ont soumis de la façon suivante :

***S'il y a une seule éliminatoire* : elle sera considérée comme étant une finale et aura lieu au cours des autres finales.**

***S'il y a 2 éliminatoires ou plus* : la dernière éliminatoire sera pour les athlètes ayant les meilleurs chronos. L'éliminatoire précédente sera pour les athlètes ayant les deuxièmes meilleurs chronos et ainsi de suite.**

Les couloirs seront assignés en ordre décroissant d'après les chronos soumis conformément aux instructions décrites dans *Attribution des couloirs* ci-dessous

***iii) Exception* : lorsqu'il y a au moins 2 éliminatoires lors d'une épreuve, il faut un minimum de 3 athlètes par éliminatoire.**

Attribution des couloirs

Dans une piscine de 8 couloirs, l'athlète ou l'équipe avec le meilleur chrono sera placé dans le couloir # 4. (Le couloir # 1 est celui à droite de la piscine quand on se tient à la ligne de départ). L'athlète qui a le 2^e meilleur chrono sera placé à la gauche du plus rapide, le suivant à sa droite et ainsi de suite d'après les chronos soumis par chacun. Les athlètes qui ont le même chrono seront départies par le biais d'un tirage au sort qui respectera l'attribution décrite ci-haut.

Pondération lors des finales

Les positions de départ lors des épreuves en piscine des Championnats canadiens se feront par le biais d'une pondération comme suit :

en se basant sur les chronos établis lors des éliminatoires, les 8 premières places se classeront dans la finale A et de 9 à 16 seront classés dans la finale B.

Lorsqu'il n'est pas nécessaire de tenir une éliminatoire (suite à la décision du comité organisateur) les couloirs seront attribués en respectant la description ci-dessus (i)

Dans l'éventualité que deux athlètes terminent avec le même chrono à 1/100^e de seconde près pour la 8^e ou la 16^e place, les deux athlètes devront s'affronter afin de se classer dans la finale appropriée. Cet affrontement aura lieu moins d'une heure après que tous les athlètes impliqués ont terminé leur éliminatoire (à moins que les athlètes impliqués acceptent de le faire plus tôt).

Si un ou plusieurs athlètes se retirent de la finale, ils seront remplacés par des substituts d'après sur le chrono qu'ils ont obtenu lors des éliminatoires. Les épreuves seront classées à nouveau d'après les instructions sous *Attribution des couloirs* ci-dessus.

Avis de retrait d'une course

Dans le but d'être juste envers tous les athlètes, les gérants ou entraîneurs des équipes doivent aviser le Directeur de la compétition (ou l'officiel assigné) qu'un athlète se retire d'une course pour laquelle il s'est qualifié ou a été classé. Ils doivent donner cet avis dès qu'ils en sont informés et au moins 30 minutes avant le début de l'éliminatoire ou de la finale.

Si cette exigence n'est pas respectée, l'athlète en question sera automatiquement rayé de sa participation à toute autre épreuve de course (incluant les relais) faisant partie de ce Championnat.

Procédures de plongeon pour le départ

Lors du Championnat canadien nous utiliserons le règlement d'un seul départ :

- i) Après le signal de l'officiel (long coup de sifflet), les athlètes doivent monter sur les plots de départs et y demeurer.
- ii) Au commandement verbal du starter "À vos marques", les athlètes doivent immédiatement se placer en position de départ avec au moins un pied à l'avant du plot de départ. Lorsque tous les athlètes sont immobiles, le starter donne le signal acoustique de départ.

Pour les groupes d'âge et les Maîtres : Les athlètes peuvent prendre le départ sur le plot de départ, sur le pourtour de la piscine ou dans l'eau avec une main sur le mur de départ.

Lors de compétitions homologuées qui se déroulent dans une installation que ne se conforme pas aux normes de profondeur pour le plongeon, le départ pour toutes les épreuves doit se faire dans l'eau.

Procédures pour le départ dans l'eau

Ce ne sont pas toutes les épreuves qui demandent un plongeon de départ (par ex. : Lancer de la corde, soutien d'un objet, relais avec mannequin). La procédure de départ pour ces épreuves se trouve dans la description des épreuves.

La procédure pour les départs dans l'eau pour les épreuves autres que le relais avec mannequin se feront comme suit :

- i) Les athlètes entrent dans l'eau lorsque l'arbitre fait entendre un long coup de sifflet.
- ii) Au son du deuxième long coup de sifflet, les athlètes prennent immédiatement la position de départ.
- iii) Les athlètes prennent le départ dans l'eau en tenant le rebord de la piscine avec au moins une main. Les pieds des athlètes, incluant les orteils doivent être sous la surface de l'eau.

- iv) Lorsque tous les athlètes ont pris la position de départ, le starter lancera le commandement «à vos marques». Une fois que tous les athlètes se seront immobilisés, le starter donnera le signal acoustique de départ.

Faux départ

- i) D'après le règlement d'un seul départ, tout athlète qui s'élanche avant le signal du départ sera disqualifié.
- ii) Si le signal sonore du départ retentit avant que la disqualification ne soit déclarée, la course continuera et le ou les athlète(s) fautif(s) seront disqualifié(s) après la course.
- iii) Si la disqualification est déclarée avant que le signal de départ ne soit donné, le signal de départ ne sera pas donné et les athlètes qui demeurent en course seront rappelés, auront droit à une explication sur la pénalité et pourront effectuer un autre départ.
- iv) Le signal pour un faux départ sera le même que pour un départ mais répété une seconde fois en laissant tomber la corde des faux départs. En plus du starter, l'arbitre peut établir qu'il y a eu un faux départ. Si l'officiel de l'épreuve (ou son substitut) décide que le départ n'est pas conforme, il sifflera un coup de sifflet qui sera immédiatement suivi par un deuxième signal acoustique du starter, qui laissera également tomber la corde des faux départs.
- v) Si une erreur est commise par un officiel et est suivie d'une erreur par un athlète, la faute de l'athlète sera exemptée.

Refaire surface, portage et remorquage de mannequins

Refaire surface avec le mannequin : Lorsqu'ils refont surface avec le mannequin, les athlètes peuvent se propulser à partir du fond de la piscine. Les athlètes doivent faire surface en ayant une prise sur le mannequin avec au moins une main.

Portage du mannequin : Lorsqu'un mannequin est utilisé les athlètes doivent remorquer le mannequin avec au moins une main (et non le pousser) et :

- la figure du mannequin doit être maintenue à l'extérieur de l'eau (comme décrit dans l'explication du règlement ci-dessous).
- la prise au menton (ou la pression du remorquage est sur le menton) est acceptée. Le mannequin ne doit pas être porté par la gorge ou avec une main sur la bouche ou le nez.

Remorquage du mannequin : Lorsque les athlètes ont à remorquer un mannequin, ils doivent :

- remorquer le mannequin correctement en l'attachant après la bouée tube et en s'assurant que la corde est complètement tendue.
- s'assurer que la bouche et le nez du mannequin soient maintenues à l'extérieur de l'eau.

La bouche et le nez doivent demeurer à la surface de l'eau : Pour les épreuves lors desquelles on utilise des mannequins pour simuler un sauvetage dans le cadre d'une course. Tout au long de la course, les athlètes doivent faire preuve de leur intention de maintenir la bouche et le nez du mannequin hors de l'eau.

Les athlètes ne seront pas disqualifiés si la bouche et le nez du mannequin se retrouvent sous l'eau de temps à autre. Toutefois, les officiels pourront disqualifier un athlète qui ne maintient pas la bouche et le nez de son mannequin à la surface de l'eau pendant la majorité de son remorquage ou de son portage.

Lorsqu'ils jugent si la bouche et le nez du mannequin sont à la surface de l'eau, les juges ne devront pas tenir compte des remous ou du sillage causé par les athlètes et/ou le mannequin.

Chronométrage électronique automatique

- i) il faut utiliser un système de chronométrage électronique automatique lors de toutes les épreuves en piscine des Championnats canadiens

Les caractéristiques des panneaux de touche et de l'enregistrement ainsi que l'impression des résultats sont identiques à ceux utilisés par la Fédération Internationale de natation (FINA).

- ii) les chronos enregistrés automatiquement par le chronomètre électronique seront utilisés pour déterminer le gagnant et le classement de tous les athlètes ainsi que le temps enregistré dans chaque couloir. Les résultats seront enregistrés au 1/100^e de seconde.
- iii) tout l'équipement installé ne doit pas gêner les départs et les virages des athlètes. Le starter a la responsabilité de faire démarrer l'équipement électronique automatique et les chronos des athlètes doivent être faciles à lire en chiffres digitaux
- iv) le classement et les chronos du système électronique ont préséance sur la décision des juges et des chronométreurs. S'il se produit un bris de l'équipement électronique ou si l'athlète ne l'a pas déclenché la décision des chronométreurs sera officielle.
- v) il doit y avoir au moins un chronométreur par couloir en plus de l'équipement électronique.

Chronométrage manuel

Si un système de chronométrage électronique automatique n'est pas disponible lors d'une compétition homologuée par la Société de sauvetage les chronos de chaque athlète doivent être enregistrés par au moins 3 chronométreurs.

Les chronomètres sont mis en marche au signal de départ et arrêtés lorsque l'athlète touche le mur d'arrivée (le chronométreur doit le voir clairement) avec n'importe quelle partie de son corps.

Avec trois chronométreurs : Lorsque les chronos de deux des trois chronométreurs concordent, c'est ce chrono qui sera considéré officiel. Si les chronos des trois chronométreurs sont différents, on choisira celui du milieu comme chrono officiel. Si un des chronomètres n'a pas fonctionné, on prendra la moyenne des deux autres chronos pour établir le chrono officiel de l'athlète.

Attribution du classement (lors de chronométrage manuel) : Si lors d'une éliminatoire, le classement du juge à l'arrivée ne concorde pas avec les chronos des chronométreurs, le juge à l'arrivée déterminera le classement de l'athlète. Le chrono attribué aux athlètes sera identique. Lorsqu'il y a deux athlètes impliqués, le chrono attribué sera le total de leur chrono individuel divisé par deux.

Officiels

Juge pour le classement : Si un équipement électronique n'est pas disponible, un juge pour le classement sera positionné vis-à-vis le mur d'arrivée. Le juge décidera de l'ordre d'arrivée.

Arbitre : Un arbitre sera en position afin de maintenir une supervision d'ensemble.

Piscines avec un petit ou un grand bassin

Le Championnat canadien de sauvetage (catégorie séniors) se déroule dans une piscine de 50 mètres ou avec un «grand bassin». Les autres compétitions peuvent avoir lieu dans une piscine de 25 mètres ou avec un «petit bassin». Lorsque nécessaire, la description des épreuves dans la section suivante, précise laquelle des deux piscines doit être utilisée.

4.2 NAGE AVEC OBSTACLES

Description de l'épreuve – 200 m dans un grand bassin

Après le signal acoustique de départ, l'athlète plongera et nagera sur une distance de 200 m en passant sous huit (8) obstacles et terminera en touchant le mur d'arrivée.

Description de l'épreuve – 100 m dans un grand bassin

Après le signal acoustique de départ, l'athlète plongera et nagera sur une distance de 100 m en passant sous quatre (4) obstacles et terminera en touchant le mur d'arrivée.

Description de l'épreuve – 100 m dans un petit bassin

Après le signal acoustique de départ, l'athlète plongera et nagera sur une distance de 100 m en passant sous quatre (4) obstacles et terminera en touchant le mur d'arrivée.

Description de l'épreuve – 50 m dans un petit bassin

Après le signal acoustique de départ, l'athlète plongera et nagera sur une distance de 50 m en passant sous deux (2) obstacles immergés et terminera en touchant le mur d'arrivée.

Note : Pour toutes les épreuves décrites ci-dessus

- l'athlète doit refaire surface après son plongeon de départ, avant le premier obstacle, après avoir passé sous chaque obstacle et après un virage avant de passer sous un obstacle.
- les athlètes peuvent se propulser à partir du fond de la piscine lorsqu'ils refont surface après chaque obstacle. «Refaire surface» veut dire traverser le niveau de l'eau afin que la tête de l'athlète devienne visible.

INSERT GRAPHIC OBSTACLE SWIM HERE

Équipement

Obstacles : Consultez la 9^e section - Normes pour les installations et l'équipement. Les obstacles utilisés mesurent 70 cm de hauteur et sont attachés à angle droit aux câbles des couloirs et en ligne droite à travers tous les couloirs. Pour les Jeunes Sauveteurs les obstacles mesurent 35 cm.

Position des obstacles pour la course dans un grand bassin : Le premier obstacle sera situé à 12,5 mètres du bord de la piscine. Le deuxième obstacle à 12,5 mètres à l'opposé. La distance entre chaque obstacle est de 25 mètres.

Position des obstacles pour la course dans un petit bassin : Un obstacle sera situé à 12,5 mètres du bord de la piscine.

Départ, chronométrage et placement

Consultez les *règlements généraux pour les compétitions en piscine*

Juges

Quatre juges : Il y aura quatre juges – deux à chaque extrémité de la piscine – évalueront si la technique des athlètes est conforme aux règlements de la compétition.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Un faux départ.
- ii) Passer *par-dessus* un obstacle sans immédiatement retourner pour repasser *par-dessus* et ensuite *en dessous*.
- iii) Ne pas refaire surface après le plongeon de départ ou après un virage.
- iv) Ne pas refaire surface entre chaque obstacle.
- v) Ne pas toucher le mur juste avant de tourner.
- vi) Ne pas toucher le mur à la fin de la course.

4.3 PORTAGE D'UN MANNEQUIN

Description de l'épreuve – sur 50 m

Après le signal sonore de départ, l'athlète plonge à l'eau et nage 25 mètres en style libre et plonge pour récupérer un mannequin submergé qui est situé à une distance de 5 m de la ligne de récupération. L'athlète remorque ensuite le mannequin jusqu'au mur d'arrivée.

Lorsqu'ils refont surface avec le mannequin, les athlètes peuvent se propulser à partir du fonds de la piscine.

Dans les épreuves dans un petit bassin, les athlètes n'ont pas à toucher le mur d'arrivée.

INSERT GRAPHIC CARRY – 50 M HERE

Équipement

Mannequin : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement. Le mannequin sera rempli d'eau et scellé pour cette épreuve. Les athlètes doivent utiliser le mannequin que les organisateurs lui fournissent.

Refaire surface avec le mannequin : Après la récupération, les athlètes doivent soulever le mannequin avec au moins une main et doivent utiliser la technique appropriée pour porter le mannequin avant que le dessus de la tête du mannequin ne passe la ligne des 5 m.

Position du mannequin dans un grand bassin : Le mannequin est situé à une profondeur entre 1,8 et 3 mètres. Si la profondeur de l'eau est plus de 3 m, le mannequin sera placé sur une plate-forme (ou tout autre support similaire) pour qu'il soit à la profondeur requise.

Le mannequin doit être sur le dos, la tête orienté vers la ligne d'arrivée et la ligne médiane au milieu de la poitrine du mannequin doit être sur la ligne des 25 m.

Position du mannequin dans un petit bassin : Le mannequin est situé à une profondeur entre 0,9 et 3 mètres. Le mannequin doit être sur le dos et en contact avec le fonds de la piscine. La base du mannequin touche le mur de virage et sa tête est orientée vers la ligne d'arrivée.

Départ, chronométrage et placement

Consultez les *règlements généraux pour les compétitions en piscine*

Juges

Quatre juges – deux à chaque extrémité de la piscine – évalueront si la technique des athlètes est conforme aux règlements de la compétition.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Un faux départ.
- ii) Ne pas refaire surface avant de plonger pour récupérer le mannequin.
- iii) Ne pas utiliser une technique appropriée pour soulever le mannequin.
- iv) Utiliser divers éléments de la piscine pour s'appuyer (par ex. : les câbles des couloirs, les marches) lorsqu'il refait surface avec le mannequin – n'inclut pas le fonds de la piscine.
- v) La tête du mannequin refait surface (d'après le dessus de la tête) plus loin que la ligne des 5 m.

- vi) Utiliser une technique inappropriée telle que décrite dans les *Règlements généraux pour les compétitions en piscine*.
- vii) Ne pas s'assurer que la bouche et le nez du mannequin demeurent à la surface de l'eau pendant la majorité du remorquage (Consultez *refaire surface, portage et remorquage des mannequins* dans le point 4.1 des *Règlements généraux pour les compétitions en piscine*).
- viii) Relâcher le mannequin avant d'avoir touché le mur.
- ix) Ne pas toucher le mur à la fin de la course.

4.4 SAUVETAGE QUATRE NAGES

Description de l'épreuve – 100 m dans un grand bassin

Au signal sonore de départ, l'athlète plonge et nage 50 mètres en style libre jusqu'au virage, plonge et nage sous l'eau jusqu'au mannequin immergé qui est situé à 1,5 m de distance.

L'athlète refait surface avec le mannequin à l'intérieur de la zone de récupération de 5 m et le porte ensuite pour la distance qui reste jusqu'à ce qu'il touche le mur d'arrivée.

Description de l'épreuve – 100 m dans un grand bassin

Dans les piscines avec un petit bassin, il faut réduire la distance à parcourir à 80 m parce que les athlètes n'ont pas à toucher le mur de virage après avoir récupérer le mannequin.

Au signal sonore de départ, l'athlète plonge et nage 50 mètres en style libre jusqu'au virage, plonge et nage sous l'eau jusqu'au mannequin qui est situé à 1,5 m de distance.

L'athlète change de direction et refait surface avec le mannequin à l'intérieur de la zone de récupération de 5 m et le porte ensuite sur la distance qui reste jusqu'à ce qu'il touche le mur d'arrivée.

Notes : Pour toutes les épreuves ci-dessus :

- les athlètes peuvent respirer pendant le virage, mais pas après que leurs pieds aient quitté le mur de virage jusqu'à ce qu'ils refassent surface avec le mannequin.
- lorsqu'ils refont surface avec le mannequin, les athlètes peuvent se propulser à partir du fonds de la piscine.

INSERT GRAPHIC RESCUE MEDLEY HERE

Équipement

Mannequin : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement. Le mannequin sera complètement rempli d'eau et scellé pour cette épreuve. Les athlètes doivent utiliser le mannequin que les organisateurs lui fournissent.

Position du mannequin dans un grand bassin : Le mannequin est situé à une profondeur entre 1,8 et 3 mètres. Si la profondeur de l'eau est plus de 3 m, le mannequin sera placé sur une plate-forme (ou tout autre support similaire) pour qu'il soit à la profondeur requise.

Le mannequin doit être sur le dos, la tête orienté vers la ligne d'arrivée et la ligne médiane au milieu de la poitrine du mannequin doit être sur la ligne des 20 m pour les hommes et des 15 m pour les femmes.

Position du mannequin dans un petit bassin : Le mannequin est situé à une profondeur entre 0,9 et 3 mètres. Le mannequin doit être sur le dos et en contact avec le fonds de la piscine. La base du mannequin touche le mur de virage et sa tête est orientée vers la ligne d'arrivée.

Le mannequin doit être sur le dos, la tête orienté vers la ligne d'arrivée et la ligne médiane au milieu de la poitrine du mannequin doit être sur la ligne des 20 m pour les hommes et des 15 m pour les femmes.

Refaire surface avec le mannequin : Les athlètes doivent soulever le mannequin avec au moins une main et doivent utiliser la technique appropriée pour porter le mannequin avant que le dessus de la tête du mannequin ne passe la ligne des 5 m après la récupération.

Départ, chronométrage et placement

Consultez les *règlements généraux pour les compétitions en piscine*

Juges

Quatre juges – deux à chaque extrémité de la piscine – évalueront si la technique des athlètes est conforme aux règlements de la compétition.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- x) Un faux départ.
- xi) Ne pas refaire surface avant de plonger pour récupérer le mannequin.
- xii) Respirer après que les pieds ont quitté le mur de virage et avant de refaire surface avec le mannequin.
- xiii) Utiliser divers éléments de la piscine pour s'appuyer (par ex. : les câbles des couloirs, les marches) lorsqu'il refait surface avec le mannequin – n'inclut pas le fonds de la piscine.
- xiv) La tête du mannequin refait surface (d'après le dessus de la tête) plus loin que la ligne des 5 m.
- xv) Utiliser une technique inappropriée telle que décrite dans les *Règlements généraux pour les compétitions en piscine*.
- xvi) Ne pas s'assurer que la bouche et le nez du mannequin demeurent à la surface de l'eau pendant la majorité du remorquage (Consultez *refaire surface, portage et remorquage des mannequins* dans le point 4.1 des *Règlements généraux pour les compétitions en piscine*).
- xvii) Relâcher le mannequin avant d'avoir touché le mur.
- xviii) Ne pas toucher le mur à la fin de la course.

4.5 PORTAGE D'UN MANNEQUIN AVEC PALMES

Description de l'épreuve – 100 m dans un grand bassin

Après le signal sonore de départ, l'athlète plonge à l'eau et nage 50 mètres en style libre avec des palmes afin de récupérer sous l'eau un mannequin situé à 10 m du mur de virage. L'athlète remorque ensuite le mannequin jusqu'au mur d'arrivée.

Description de l'épreuve – 100 m dans un petit bassin

Après le signal sonore de départ, l'athlète plonge à l'eau et nage 75 mètres en style libre avec des palmes afin de récupérer sous l'eau un mannequin situé à 10 m du mur de virage. L'athlète remorque ensuite le mannequin jusqu'au mur d'arrivée.

Description de l'épreuve – 50 m dans un petit bassin

Après le signal sonore de départ, l'athlète plonge à l'eau et nage 25 mètres en style libre avec des palmes afin de récupérer sous l'eau un mannequin situé à 10 m du mur de virage. L'athlète remorque ensuite le mannequin jusqu'au mur d'arrivée.

Notes : Pour toutes les épreuves ci-dessus :

- les athlètes n'ont pas à toucher le mur de virage lorsqu'ils récupèrent le mannequin.
- lorsqu'ils refont surface avec le mannequin, les athlètes peuvent se propulser à partir du fonds de la piscine.

INSERT GRAPHIC CARRY WITH FINS HERE

Équipement

Mannequin, palmes : Consultez la 9^e section - Normes pour les installations et l'équipement. . Le mannequin sera rempli d'eau et scellé pour cette épreuve. Les athlètes doivent utiliser le mannequin que les organisateurs lui fournissent.

Refaire surface avec le mannequin : Les athlètes doivent soulever le mannequin avec au moins une main et doivent utiliser la technique appropriée pour porter le mannequin avant que le dessus de la tête du mannequin ne passe la ligne des 5 m après la récupération.

Récupérer les palmes perdues ou le mannequin : Les athlètes peuvent récupérer les palmes perdues ou le mannequin sans pénalité en autant qu'ils respectent les règlements concernant le portage et le remorquage du mannequin. (Consultez la section *refaire surface, portage et remorquage d'un mannequin* dans les *Règlements généraux pour les compétitions en piscine*). Les athlètes ne peuvent pas recommencer leur éliminatoire.

Position du mannequin : Le mannequin doit être sur le dos et en contact avec le fonds de la piscine (ou la plateforme ou autre support). La base du mannequin touche le mur de virage et sa tête est orientée vers la ligne d'arrivée.

Position du mannequin dans un grand bassin : Le mannequin est situé à une profondeur entre 1,8 et 3 mètres. Si la profondeur de l'eau est plus de 3 m, le mannequin sera placé sur une plate-forme (ou tout autre support similaire) pour qu'il soit à la profondeur requise.

Position du mannequin dans un petit bassin : Le mannequin est situé à une profondeur entre 0,9 et 3 mètres. Si la profondeur de l'eau est plus de 3 m, le mannequin sera placé sur une plate-forme (ou tout autre support similaire) pour qu'il soit à la profondeur requise.

Départ, chronométrage et placement

Consultez les *règlements généraux pour les compétitions en piscine*

Juges

Quatre juges – deux à chaque extrémité de la piscine – évalueront si la technique des athlètes est conforme aux règlements de la compétition.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Un faux départ.
- ii) Utiliser divers éléments de la piscine pour s'appuyer (par ex. : les câbles des couloirs, les marches) lorsqu'il refait surface avec le mannequin – n'inclut pas le fonds de la piscine.

- iii) La tête du mannequin refait surface (d'après le dessus de la tête) plus loin que la ligne des 5 m.
- iv) Utiliser une technique inappropriée telle que décrite dans les *Règlements généraux pour les compétitions en piscine*.
- v) Ne pas s'assurer que la bouche et le nez du mannequin demeurent à la surface de l'eau pendant la majorité du remorquage (Consultez *refaire surface, portage et remorquage des mannequins* dans le point 4.1 des *Règlements généraux pour les compétitions en piscine*).
- vi) Relâcher le mannequin avant d'avoir touché le mur.
- vii) Ne pas toucher le mur à la fin de la course.

4.6 REMORQUAGE D'UN MANNEQUIN AVEC PALMES

Description de l'épreuve – 100 m dans un grand bassin

Après le signal sonore de départ, l'athlète plonge à l'eau et nage 50 mètres en style libre avec des palmes et un tube de sauvetage. Après avoir touché le mur de virage, l'athlète fixe le tube de sauvetage autour d'un mannequin qui flotte à la surface sur le bord de la piscine. L'athlète remorque ensuite le mannequin jusqu'au mur d'arrivée. L'épreuve est terminée lorsque l'athlète touche le mur d'arrivée.

Description de l'épreuve – 100 m dans un petit bassin

Après le signal sonore de départ, l'athlète plonge à l'eau et nage 75 mètres en style libre avec des palmes et un tube de sauvetage. Après avoir touché le mur de virage, l'athlète fixe le tube de sauvetage autour du mannequin qui flotte à la surface sur le bord de la piscine. L'athlète remorque ensuite le mannequin jusqu'au mur d'arrivée. L'épreuve est terminée lorsque l'athlète touche le mur d'arrivée.

Description de l'épreuve – 50 m dans un petit bassin

Après le signal sonore de départ, l'athlète plonge à l'eau et nage 25 mètres en style libre avec des palmes et un tube de sauvetage. Après avoir touché le mur de virage, l'athlète fixe le tube de sauvetage autour du mannequin qui flotte à la surface sur le bord de la piscine du mur de virage. L'athlète remorque ensuite le mannequin jusqu'au mur d'arrivée. L'épreuve est terminée lorsque l'athlète touche le mur d'arrivée.

Pour les Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs de 2003 : Lors des épreuves pour les athlètes dans les catégories de moins de 9 ans et de 10 et 11 ans les athlètes doivent fixer la bouée tube à l’anneau sur le devant du mannequin junior et ensuite le remorquer jusqu’au mur d’arrivée.

L’épreuve est terminée lorsque l’athlète touche le mur d’arrivée.

Note : Lors de toutes les compétitions décrites ci-dessus :

- L’athlète doit remorquer - et non porter - le mannequin en maintenant la corde du tube de sauvetage totalement tendue.

INSERT GRAPHIC TOW WITH FINS HERE

Équipement

Mannequin, palmes, tubes de sauvetage : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l’équipement. Le mannequin sera rempli d’eau afin qu’il puisse flotter au niveau supérieur de la ligne médiane du mannequin. Les athlètes doivent utiliser les mannequins et les tubes de sauvetage que les organisateurs lui fournissent.

Position du mannequin : Avant le départ le manipulateur du mannequin le place – verticalement et la tête vers le mur d’arrivée – dans le coin droit supérieur du couloir (du point de vue de la ligne de départ).

Le manipulateur du mannequin le relâche dès que l’athlète touche le mur de virage. Le manipulateur du mannequin ne doit pas pousser le mannequin vers l’athlète ou vers la ligne d’arrivée.

Le manipulateur du mannequin doit faire partie de la même équipe que l’athlète et doit porter l’uniforme de l’équipe.

Assujettir le mannequin : Après avoir touché le mur de virage, l’athlète doit attacher le tube de sauvetage autour et sous les bras du mannequin et ce dans la zone de 5 m du mur d’arrivée.

Pour les Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs de 2003 : Lors des épreuves pour les athlètes dans les catégories de moins de 9 ans et de 10 et 11 ans les athlètes doivent fixer la bouée tube à l’anneau sur le devant du mannequin junior et ensuite le remorquer jusqu’au mur d’arrivée.

Récupérer les palmes perdues ou le mannequin : Les athlètes peuvent récupérer les palmes perdues ou le mannequin sans pénalité en autant qu'ils respectent les règlements concernant le portage et le remorquage du mannequin. (Consultez la section *refaire surface, portage et remorquage d'un mannequin* dans au point 4.1 des *Règlements généraux pour les compétitions en piscine*). Les athlètes ne peuvent pas recommencer leur éliminatoire.

Défectuosité du tube de sauvetage : Si, selon l'arbitre, il y a une défectuosité avec le tube de sauvetage, la corde et/ou le harnais (la ceinture) au cours de l'épreuve, l'arbitre peut permettre à l'athlète de refaire l'épreuve dans une autre éliminatoire ou de façon individuelle s'il n'y a pas d'autres éliminatoires.

Départ, chronométrage et placement

Consultez les *Règlements généraux pour les compétitions en piscine*

Juges

Quatre juges – deux à chaque extrémité de la piscine – évalueront si la technique des athlètes est conforme aux règlements. de la compétition.

Disqualification

En plus des règlements généraux concernant les disqualifications et *des règlements généraux pour les compétitions en piscine*, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Un faux départ
- ii) Utiliser divers éléments de la piscine pour s'appuyer (par ex. : les câbles des couloirs, les marches) lorsqu'il refait surface avec le mannequin – n'inclut pas le fonds de la piscine.
- iii) Le manipulateur du mannequin n'a pas placé le mannequin dans la position appropriée ou a touché le mannequin après que l'athlète a effectué son virage.
- iv) Le tube de sauvetage n'a pas été assujetti correctement autour du mannequin (par ex. : pas autour du corps et sous les deux bras).
- v) Ne pas assujettir le tube de sauvetage autour du mannequin (jugé par le dessus de la tête) avant la ligne des 5 m.

- vi) Pousser ou porter le mannequin au lieu de le remorquer.
- vii) Remorquer le mannequin sans que la corde du tube de sauvetage ne soit complètement tendue.
- viii) Ne pas s'assurer que la bouche et le nez du mannequin demeurent à la surface de l'eau pendant la majorité du remorquage (*Consultez refaire surface, portage et remorquage des mannequins au point 4.1 des Règlements généraux pour les compétitions en piscine*).
- ix) Toucher le mur d'arrivée sans que le tube de sauvetage et le mannequin ne soit dans la position appropriée.
- x) Ne pas toucher le mur à la fin de la course.

4.7 SAUVETEUR D'ACIER

Description de l'épreuve – 200 m dans un grand bassin

Après le signal sonore de départ, l'athlète plonge à l'eau et nage 75 mètres en style libre, se submerge pour récupérer un mannequin au fond de la piscine. Il refait surface à moins de 5 mètres de la ligne de récupération et le transporte jusqu'au mur d'arrivée/de départ. Après avoir touché le mur, l'athlète relâche le mannequin.

En demeurant dans l'eau, l'athlète enfle ensuite des palmes et récupère un tube de sauvetage à l'intérieur de la limite de 5 mètres du mur et nage ensuite 50 mètres en style libre. Après avoir touché le mur, l'athlète fixe le tube de sauvetage autour du mannequin à l'intérieur de la limite de 5 mètres du mur de virage et le remorque jusqu'au mur d'arrivée.

Description de l'épreuve – 200 m dans un petit bassin

Après le signal sonore de départ, l'athlète plonge à l'eau et nage 75 mètres en style libre, se submerge pour récupérer un mannequin au fond de la piscine. Lors d'une compétition dans un petit bassin l'athlète n'a pas à toucher le mur de virage lorsqu'il récupère le mannequin. Il refait surface à moins de 5 mètres de la ligne de récupération, et le porte jusqu'au mur d'arrivée/de départ. Après avoir touché le mur, l'athlète relâche le mannequin.

En demeurant dans l'eau, l'athlète enfle ensuite des palmes et récupère un tube de sauvetage à l'intérieur de la limite de 5 mètres du mur et nage ensuite 50 mètres en style libre. Après avoir touché le mur, l'athlète fixe le tube de sauvetage autour du mannequin à l'intérieur de la limite de 5 mètres du mur de virage et le remorque jusqu'au mur d'arrivée.

Notes : Pour les deux épreuves décrites ci-dessus :

- Les athlètes peuvent se propulser à partir du fond de la piscine lorsqu'ils refont surface avec le mannequin.
- Les athlètes doivent remorquer – et non pas porter – le mannequin en maintenant la corde du tube de sauvetage totalement tendue.

INSERT GRAPHIC IRON GUARD HERE

Équipement

Mannequin, palmes et tubes de sauvetage : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement. Les athlètes doivent utiliser les mannequins et les tubes de sauvetage que les organisateurs lui fournissent.

Installation des palmes et des tubes de sauvetage : Avant le début de l'épreuve, les athlètes doivent placer leurs palmes et leur tube de sauvetage sur le pourtour de la piscine – et non pas sur le plot de départ ou sur le podium – dans l'espace qui leur est réservé de façon à ce qu'aucune partie des palmes ou du tube de sauvetage ne dépasse du bord de la piscine et ne surplombe la surface de l'eau.

Façon appropriée de porter le tube de sauvetage : Le tube de sauvetage doit être porté de façon appropriée c'est-à-dire avec l'anneau à travers ou autour de l'épaule.

Position du mannequin pour le remorquage dans un grand bassin : Le mannequin est complètement rempli d'eau et scellé pour cette épreuve.

Le mannequin est situé à une profondeur entre 1,8 et 3 mètres. Si la profondeur de l'eau est plus de 3 m, le mannequin sera placé sur une plate-forme (ou tout autre support similaire) pour qu'il soit à la profondeur requise. Le mannequin est sur le dos, la tête orienté vers la ligne d'arrivée, avec la ligne médiane au milieu de la poitrine du mannequin sur la ligne des 25 m.

Position du mannequin dans un petit bassin : Le mannequin est complètement rempli d'eau et scellé pour cette épreuve.

Le mannequin est situé à une profondeur entre 0,9 et 3 mètres. Le mannequin est sur le dos et en contact avec le fonds de la piscine (ou la plate-forme ou autre support). La base du mannequin touche le mur de virage et sa tête est orientée vers la ligne d'arrivée.

Position du mannequin pour le remorquage : Le mannequin est rempli d'eau afin qu'il flotte en ayant le dessus de la ligne médiane à la surface.

Avant le départ le manipulateur du mannequin le place – verticalement et la tête vers le mur d'arrivée – dans le coin droit supérieur du couloir (du point de vue de la ligne de départ).

Le manipulateur du mannequin le relâche dès que l'athlète touche le mur de virage. Le manipulateur du mannequin ne doit pas pousser le mannequin vers l'athlète ou vers la ligne d'arrivée.

Le manipulateur du mannequin doit faire partie de la même équipe que l'athlète et doit porter l'uniforme de l'équipe.

Refaire surface avec le 1^{er} mannequin : Après la récupération, les athlètes doivent soulever le mannequin avec au moins une main et doivent le porter en utilisant une technique appropriée avant que le dessus de la tête ne dépasse la ligne des 5 m. Lorsqu'ils refont surface avec le mannequin, les athlètes peuvent se propulser à partir du fonds de la piscine.

Assujettir le 2^e mannequin : Après avoir effectué le virage, l'athlète doit assujettir le tube de sauvetage autour du 2^e mannequin et sous les deux bras avant d'atteindre la ligne des 5 m du mur de la piscine.

Récupérer les palmes perdues ou le mannequin : Les athlètes peuvent récupérer les palmes perdues ou le mannequin sans pénalité en autant qu'ils respectent les règlements concernant le portage et le remorquage du mannequin. (Consultez la section *refaire surface, portage et remorquage d'un mannequin* au point 4.1 des *Règlements généraux pour les compétitions en piscine*). Les athlètes ne peuvent pas recommencer leur éliminatoire.

Défectuosité du tube de sauvetage : Si, selon l'arbitre, il y a une défectuosité avec le tube de sauvetage, la corde et/ou le harnais (la ceinture) au cours de l'épreuve, l'arbitre peut permettre à l'athlète de refaire l'épreuve dans une autre éliminatoire ou de façon individuelle s'il n'y a pas d'autres éliminatoires.

Départ, chronométrage et placement

Consultez les *règlements généraux pour les compétitions en piscine*

Juges

Quatre juges – deux à chaque extrémité de la piscine – évalueront si la technique des athlètes est conforme aux règlements de la compétition.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des règlements généraux pour les compétitions en piscine* dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Ne pas installer correctement ses palmes et son tube de sauvetage.
- ii) Un faux départ.
- iii) Utiliser divers éléments de la piscine pour s'appuyer (par ex. : les câbles des couloirs, les marches) lorsqu'il refait surface ou qu'il assujettit le mannequin – n'inclut pas le fonds de la piscine.
- iv) La tête du mannequin refait surface (d'après le dessus de la tête) plus loin que la ligne des 5 m.
- v) Utiliser une technique inappropriée telle que décrite dans les *Règlements généraux pour les compétitions en piscine*.

- vi) Ne pas s'assurer que la bouche et le nez du mannequin demeurent à la surface de l'eau pendant la majorité du remorquage (*Consultez refaire surface, portage et remorquage des mannequins dans les règlements généraux pour les compétitions en piscine*).
- vii) Ne pas enfiler correctement ses palmes et son tube de sauvetage dans l'eau à l'intérieur de la ligne des 5 m du mur de virage.
- viii) Ne pas assujettir le tube de sauvetage autour du 2^e mannequin (jugé d'après le dessus de la tête) avant la ligne des 5 m.
- ix) Remorquer le mannequin sans que la corde du tube de sauvetage ne soit complètement tendue.
- x) Toucher le mur d'arrivée sans que le tube de sauvetage et le mannequin ne soient maintenus dans la position appropriée.
- xi) Ne pas toucher le mur à la fin de la course.

4.8 LANCER DE LA CORDE

Description de l'épreuve

Au cours de cette épreuve chronométrée, l'athlète lance une corde non lestée à un membre de son équipe qui est dans l'eau et ramène sa «victime» au bord de la piscine.

Le signal de départ : Pour cette épreuve nous utiliserons le règlement d'un seul départ comme suit : Après le signal de l'officiel (un long coup de sifflet), les athlètes pénètrent dans la zone de lancer et demeurent sur place. Au commandement verbal du starter "À vos marques", les athlètes doivent immédiatement se placer en position de départ. Lorsque tous les athlètes sont immobiles, le starter donne le signal sonore de départ.

Position de départ : Les athlètes sont debout et font face à la victime, sans bouger et «à l'attention» (les jambes ensemble et les bras de chaque côté du corps) en tenant dans une main le bout de la corde à lancer.

La victime nage sur place au centre du couloir près du câble tendu au travers de la piscine et tient la corde à lancer d'une main et s'agrippe à l'endroit désigné sur le câble de l'autre main. Le restant de la corde traîne dans l'eau par-dessus et au-delà du câble tendu au travers de la piscine.

Au son du signal sonore : La victime lâche la corde à lancer de l'athlète, permettant à celui-ci de la récupérer et de lui relancer la corde. L'athlète tire ensuite la victime vers lui jusqu'au bord de la piscine. L'épreuve est terminée lorsque la victime touche le mur d'arrivée.

La victime demeure dans l'eau et l'athlète demeure dans sa zone de lancement jusqu'à ce que l'arbitre signale que l'épreuve est terminée.

Lancement acceptable : La victime peut agripper la corde seulement si elle tombe dans son couloir et à sa portée sans avoir à lâcher sa prise sur l'endroit désigné sur le câble tendu au travers de la piscine. La victime ne peut pas plonger pour récupérer la corde.

Se faire tirer dans l'eau : Pendant qu'elles se font tirer vers le rebord de la piscine, les victimes doivent être à plat ventre et tenir à deux mains la corde à lancer. Les victimes peuvent se propulser avec leurs jambes.

Zone de lancement : Les athlètes doivent demeurer sur le pourtour de la piscine et dans leur zone de lancement et à l'intérieur de la zone clairement indiquée de 1,5 m du bord de la piscine. Si le bord de la piscine est surélevé, la ligne en question devra être située à 1,5 m de la portion surélevée.

Temps alloué : Les athlètes doivent effectuer un lancer acceptable et tirer la victime jusqu'au bord de la piscine en 30 secondes ou moins. Si le lancer est trop court ou ne tombe pas dans le bon couloir, l'athlète doit récupérer la corde et la lancer à nouveau aussi souvent que nécessaire pendant les 30 secondes allouées. Les athlètes qui ne réussissent pas à ramener leur victime au bord de la piscine dans le temps alloué se verront attribué un temps de 30 secondes.

INSERT GRAPHIC LINE THROW HERE

Équipement

Corde à lancer : Consulter la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement. La corde à lancer doit mesurer entre 16,5 m et 17,5 m de longueur. Les athlètes doivent utiliser les cordes à lancer que les organisateurs lui fournissent.

Pour les athlètes dans la catégorie de 11 ans ou moins la corde à lancer doit mesurer entre 9 à 10 mètres. Les athlètes de 12 à 15 ans utiliseront une corde mesurant entre 12 à 13 mètres.

Le **câble tendu** au travers de la piscine (qui sera rigide de préférence) sera situé à la surface entre chaque couloir à 12 m du mur de départ de la piscine.

Pour les athlètes de 11 ans et moins, la ligne transversale est située à 6 m du mur de départ de la piscine. Pour les athlètes entre 12 et 15 ans la ligne transversale est située à 9 m du mur de départ de la piscine.

Une marque située sur le câble tendu au travers de la piscine au centre du couloir indique clairement l'endroit où la victime doit se cramponner.

Départ, chronométrage et placement

Consultez les *Règlements généraux pour les compétitions en piscine*

Juges

Juges : Il y aura un juge de chaque côté de la piscine à la hauteur du 12 m ainsi que d'autres juges pour chaque couloir et en poste derrière chaque athlète qui effectue le lancer – évalueront si la technique des athlètes est conforme aux règlements de la compétition.

Le chronométreur en chef a la responsabilité d'émettre un signal à la fin des 30 secondes allouées.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des règlements généraux pour les compétitions en piscine* dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Un faux départ.

- ii) Les victimes relâchant le câble tendu au travers de la piscine avant d’avoir agrippé la corde à lancer.
- iii) Les athlètes qui sortent de leur zone de lancement en tout temps après le signal du départ et avant que la victime ne touche le bord de la piscine.
- iv) Ne pas compléter l’épreuve en respectant les règlements.

4.9 JUSTESSE DU LANCER

Description de l’épreuve

Au cours de cette épreuve, l’athlète lance une corde non lestée en tentant d’atteindre une cible flottante à trois reprises dans un temps limite de 2 minutes.

GRAPHIC OF POOL TO BE INSERTED HERE

GROUPE D’ÂGE	DISTANCE DE LA CIBLE	LONGUEUR DE LA CORDE
8 et 9 ans	4 m	6 à 7 m
10 et 11 ans	4 m	6 à 7 m
12 et 13 ans	7 m	9 à 10 m
14 et 15 ans	7 m	9 à 10 m

Le signal de départ : Pour cette épreuve nous utiliserons le règlement d’un seul départ comme suit : Après le signal de l’officiel (un long coup de sifflet), les athlètes pénètrent dans la zone de lancer et demeurent sur place. Au commandement verbal du starter “À vos marques”, les athlètes doivent immédiatement se placer en position de départ. Lorsque tous les athlètes sont immobiles, le starter donne le signal sonore de départ.

Position de départ : Les athlètes sont debout et font face à la cible, sans bouger et «à l’attention» (les jambes ensemble et les bras de chaque côté du corps) en tenant le bout de la corde à lancer dans une main ou à deux mains.

Au son du signal sonore : L'athlète lance et ramène sa corde. La corde peut tomber directement dans la cible ou être lancée plus loin et ramenée vers la cible et la toucher. L'épreuve est terminée lorsque l'athlète atteint sa cible flottante pour la troisième fois ou que le chronométreur en chef signale la fin de l'épreuve.

Les athlètes doivent maintenir un contact avec la corde tout au long de l'épreuve.

S'ils échappent la corde, les athlètes peuvent la récupérer seulement si elle est demeurée dans leur zone de lancement.

Zone de lancement : Les athlètes doivent demeurer sur le pourtour de la piscine et dans leur zone de lancement et à l'intérieur de la zone clairement indiquée de 1,5 m du bord de la piscine. Si le bord de la piscine est surélevé, la ligne en question devra être située à 1,5 m de la portion surélevée.

Temps alloué : Les athlètes doivent atteindre leur cible à trois reprises en 2 minutes ou moins. Si le lancer est trop court ou n'est pas dans le bon couloir, l'athlète doit récupérer la corde et la lancer à nouveau aussi souvent que nécessaire pendant les 2 minutes allouées. Les athlètes qui ne réussissent pas à atteindre leur cible à trois reprises dans le temps alloué se verront attribué un temps de 2 minutes.

Équipement

Corde à lancer : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement. Pour les athlètes dans la catégorie de 11 ans ou moins la corde à lancer doit mesurer entre 6 à 7 mètres. Les athlètes de 12 à 15 ans utiliseront une corde mesurant entre 9 à 10 mètres.

Les athlètes doivent utiliser les cordes à lancer fournies par les organisateurs.

La cible : La cible devra mesurer 40 cm x 40 cm x 40 cm (une différence de 2 cm est acceptable).

Pour les athlètes de 11 ans et moins, la cible sera située à 4 m du mur de départ de la piscine.

Pour les athlètes entre 12 et 15 ans la cible sera située à 7 m du mur de départ de la piscine.

Départ, chronométrage et placement

Consultez les *règlements généraux pour les compétitions en piscine*

Juges

Juges : Il y aura un juge pour chaque couloir et en poste derrière chaque athlète qui effectue le lancer – évalueront si la technique des athlètes est conforme aux règlements de la compétition.

Le chronométreur en chef a la responsabilité d'émettre un signal à la fin des 2 minutes allouées.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des règlements généraux pour les compétitions en piscine* dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Un faux départ.
- ii) Les athlètes qui sortent de leur zone de lancement en tout temps après le signal du départ et avant la fin des 2 minutes réglementaires.
- iii) Si la corde à lancer sort de la zone de lancement en tout temps au cours de l'épreuve.
- iv) Ne pas compléter l'épreuve en respectant les règlements.

4.10 SOUTIEN D'UN OBJET

Description de l'épreuve

Après le signal sonore du début de l'épreuve, les athlètes soutiennent un objet lesté à la surface de l'eau le plus longtemps possible, tout en demeurant dans leur couloir et tout au plus à 2 m du bord de la piscine.

Les poids sont attachés à une balise flottante avec une corde de 30 cm. Les athlètes doivent supporter le poids en utilisant n'importe quelle technique en autant que la balise flottante demeure à la surface. Le chronomètre s'arrête dès que la balise s'enfonce sous l'eau.

GRAPHIC OF POOL AND OBJECT SUPPORT TO BE INSERTED HERE

Le signal de départ : Au premier coup de sifflet de l'arbitre, les athlètes entrent dans l'eau. Au deuxième long coup de sifflet, les athlètes retournent à la ligne de départ et placent une main sur le bord de la piscine et l'autre main sur la balise. Lorsque tous les athlètes ont pris cette position de départ, le starter annonce «À vos marques» et les athlètes doivent *immédiatement* soulever la balise dans l'eau tout en continuant à se tenir d'une main au bord de la piscine.

Lorsque le signal du début de l'épreuve est donné, les athlètes doivent *immédiatement* relâcher le bord de la piscine. Il y a un faux départ lorsqu'un athlète ne relâche pas immédiatement sa prise sur le mur au signal de départ.

Équipement et habillement

Poids : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement. Les poids seront attachés à une balise flottante avec une corde de 30 cm. Les balises en mousse polystyrène devront être de couleur très voyante pour qu'elles soient facilement visibles dans l'eau.

Maillots de bain : Le maillot de bain ne doit pas contenir d'aide à la flottaison.

Groupe d'âge	Poids
8 et 9 ans	4,5 kg (10 livres)
10 et 11 ans	6,8 kg (15 livres)
12 et 13 ans	9 kg (20 livres)
14 et 15 ans	11,3 kg (25 livres)

Départ et chronométrage

Les chronomètres démarreront au signal de départ et arrêteront lorsque la balise s'enfoncera sous l'eau.

Placement

Consultez les *règlements généraux pour les compétitions en piscine*

Juges

Juges : un juge sera posté dans chaque couloir et évaluera si la technique de l'athlète respecte les règlements de l'épreuve.

Un juge pour le classement sera posté vis-à-vis du mur de la fin de l'épreuve et déterminera l'ordre dans lequel les athlètes ont terminé l'épreuve.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des règlements généraux pour les compétitions en piscine* dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Un faux départ (ne pas relâcher le bord de la piscine après le signal du début de l'épreuve).
- ii) Utiliser divers éléments de la piscine pour s'appuyer (par ex. : les câbles des couloirs, le bord de la piscine, les marches)
- iii) Utiliser de l'air ou n'importe quels objets pour tenter d'améliorer sa flottabilité (par ex. : aides flottants, aides à la natation).
- iv) Ne pas compléter l'épreuve en respectant les règlements.

4.11 SAUVETAGE QUATRE NAGES

Description de l'épreuve de 200 m dans un petit bassin et de 200 m dans un grand bassin.

Le départ est donné alors que les athlètes sont déjà dans l'eau. Au signal sonore, les athlètes nagent 50 m en utilisant alternativement chacune de ces quatre nages : le coup de pied rotatif simultané, le dos crawlé, la brasse et le crawl et terminent en touchant le mur d'arrivée.

GRAPHIC OF POOL TO BE INSERTED HERE

Groupe d'âge	Distance totale
8 et 9 ans	100 m
10 et 11 ans	100 m
12 et 13 ans	200 m
14 et 15 ans	200 m

Description de l'épreuve du 100 m dans un petit bassin

Le départ est donné alors que les athlètes sont déjà dans l'eau. Au signal sonore, les athlètes nagent 25 m en utilisant chacune de ces quatre nages : le coup de pied rotatif simultané, le dos crawlé, la brasse et le crawl et terminent en touchant le mur d'arrivée.

Notes : Lors de toutes les épreuves décrites ci-dessus :

- pour les quatre vagues de cette épreuve les athlètes doivent utiliser dans l'ordre les techniques de nage spécifiées.
- les règlements pour les départs, la technique de nage et les virages de Swimwing/ Natation Canada s'appliquent sauf pour l'exception ci-dessous.
- Lors d'une épreuve utilisant seulement les jambes, les athlètes *doivent* utiliser le coup de pied rotatif simultané, le coup de pied rotatif alternatif, les battements en ciseaux ou les ciseaux inversés tels que décrits dans le *Manuel canadien de sauvetage*. Ils ne doivent pas utiliser leurs bras pour se propulser, mais peuvent les garder dans la position qu'ils désirent.
- Les athlètes doivent nager le crawl tel que décrit dans le *Manuel canadien de sauvetage*.

Départ et chronométrage et placement

Consultez les *règlements généraux pour les compétitions en piscine*

Juges

Quatre juges – deux à chaque extrémité de la piscine – évalueront si la technique des athlètes est conforme aux règlements de la compétition.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des règlements généraux pour les compétitions en piscine* dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Un faux départ, utilisation de techniques inappropriées ou virage illégal.
- ii) Ne pas refaire surface à au moins 15 m après le départ et après chaque virage.
- iii) Ne pas toucher le mur à l'arrivée.

- iv) Toucher le fonds de la piscine ou tirer sur les flotteurs séparant les couloirs.
- v) Ne pas compléter l'épreuve en respectant les règlements.

4.12 RELAIS AVEC MANNEQUIN

Description de l'épreuve – 4 x 25 m dans un grand bassin

Quatre athlètes portent à tour de rôle un mannequin sur une distance d'environ 25 mètres. Les athlètes ne doivent pas laisser aller le mannequin avant que le prochain athlète l'ait agrippé (par ex. : une main doit toujours être en contact avec le mannequin).

Le premier athlète prend le départ dans l'eau en tenant un mannequin d'une main (la bouche et le nez du mannequin doivent être hors de l'eau) et le bord de la piscine de l'autre main. Au signal sonore, l'athlète porte le mannequin sur une distance d'environ 25 m jusqu'au milieu de la piscine et le remet au deuxième athlète à l'intérieur de la zone d'échange, située entre la zone des 23 et des 27 mètres.

Le deuxième athlète porte le mannequin jusqu'au mur de virage. Le troisième athlète, qui doit avoir une main sur le mur de virage peut prendre le mannequin en charge seulement après que le deuxième athlète a touché le mur de virage.

Le troisième athlète transporte le mannequin sur une distance d'environ 25 m et le remet au quatrième athlète dans la zone d'échange.

Le quatrième athlète termine l'épreuve en portant le mannequin jusqu'au mur d'arrivée et en touchant celui-ci avec n'importe quelle partie de son corps.

La zone d'échange au milieu de la piscine doit être indiquée par deux rangées de drapeaux situés entre le 23 et le 27 m et à 1,5 m à 2 m au-dessus de la surface de l'eau.

Description de l'épreuve – 4 x 25 m dans un petit bassin

Le premier athlète prend le départ dans l'eau en tenant un mannequin d'une main (la bouche et le nez du mannequin doivent être hors de l'eau) et le bord de la piscine de l'autre main. Au signal sonore, l'athlète porte le mannequin sur une distance d'environ 25 m jusqu'au mur de virage. Le deuxième athlète, qui doit avoir une main sur le mur de virage peut prendre le mannequin en charge seulement après que le premier athlète a touché le mur de virage.

Le deuxième athlète porte le mannequin jusqu'au mur d'arrivée/de départ. Le troisième athlète, qui doit avoir une main sur le mur peut prendre le mannequin en charge seulement après que le deuxième athlète a touché le bord de la piscine.

Le troisième athlète transporte le mannequin sur une distance d'environ 25 m et le remet au quatrième athlète dans la zone d'échange. Le quatrième athlète, qui doit avoir une main sur le mur de virage peut prendre le mannequin en charge seulement après que le troisième athlète a touché le mur de virage.

Le quatrième athlète termine l'épreuve en portant le mannequin jusqu'au mur d'arrivée et en touchant celui-ci avec n'importe quelle partie de son corps.

Procédures pour le départ dans l'eau

Le relais avec mannequin commence dans l'eau et se déroule comme suit :

- i) au son du long coup de sifflet de l'arbitre, les athlètes entrent dans l'eau.
- ii) au deuxième coup de sifflet de l'arbitre, les athlètes prennent sans délai la position de départ.
- iii) l'athlète prend le départ dans l'eau en tenant un mannequin d'une main (la bouche et le nez du mannequin doivent être hors de l'eau) et le bord de la piscine de l'autre main.
- iv) lorsque tous les athlètes sont en position de départ, le starter donne le commandement «À vos marques». Lorsque tous les athlètes sont immobiles, le starter donne le signal acoustique de départ.

Relais mixe pour les maîtres - âges totaux confondus

Dans la catégorie des maîtres, ce relais devrait se dérouler dans 3 groupes d'âge avec des équipes composées de 2 femmes et 2 hommes dont l'âge total donne 140 ans ou plus; 170 ans ou plus ou 200 ans ou plus. Le groupe d'âge dans lequel ils entreront en compétition est établi par le total des âges des 4 athlètes.

INSERT GRAPHIC MANIKIN RELAY – 4 X 25M HERE

Équipement

Mannequin : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement. Le mannequin sera rempli d'eau et scellé pour cette épreuve. Les athlètes doivent utiliser le mannequin que les organisateurs lui fournissent.

Départ et chronométrage et placement

Consultez les *Règlements généraux pour les compétitions en piscine*

Juges

Quatre juges : – deux à chaque extrémité de la piscine – évalueront si la technique des athlètes est conforme aux règlements de la compétition.

Un juge pour le classement sera posté à chaque couloir afin d'évaluer les échanges entre les athlètes.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des règlements généraux pour les compétitions en piscine* dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Un faux départ.
- ii) Ne pas entreprendre l'épreuve en tenant le visage du mannequin hors de l'eau avec au moins une main.
- iii) Utiliser une technique inappropriée telle que décrit dans les *Règlements généraux pour les compétitions en piscine*
- iv) Ne pas maintenir la bouche et le nez de son mannequin hors de l'eau pendant la majorité de son portage ou lors des échanges (Consultez *refaire surface, portage et remorquage des mannequins* dans le point 4.1 des *Règlements généraux pour les compétitions en piscine*).
- v) Utiliser divers éléments de la piscine pour s'appuyer (par ex. : les câbles des couloirs, les marches).

- vi) Lors de l'échange du mannequin :
 - en dehors de la zone d'échange désignée
 - avant que l'athlète précédent ait touché le mur de la piscine
- vii) L'athlète qui attend relâche le bord de la piscine avant que l'athlète précédent ait touché le mur.
- viii) Laisser aller le mannequin avant le moment de l'échange.
- ix) Laisser aller le mannequin avant de toucher le mur d'arrivée.
- x) Ne pas toucher le mur d'arrivée.

4.13 RELAIS AVEC OBSTACLES

Description de l'épreuve 4 x 50 m dans un petit et un grand bassin

Après le signal sonore de départ, le premier athlète plonge et nage 50 mètres en style libre en plongeant sous deux obstacles. Après qu'il aura touché le mur, le deuxième, troisième et quatrième athlètes répètent le même parcours à tour de rôle.

Chaque athlète doit refaire surface après le plongeon de départ, avant et après avoir franchi chaque obstacle. «Refaire surface» veut dire traverser le niveau de l'eau afin que la tête devienne visible.

Les athlètes peuvent se propulser à partir du fonds de la piscine lorsqu'ils refont surface après être passé sous les obstacles.

Relais mixés dans la catégorie des groupes d'âge

En plus des catégories régulières d'âge, dans la catégorie des groupes d'âge, ce relais peut avoir lieu dans 3 groupes d'âge avec des équipes composées de 2 jeunes femmes et de 2 jeunes hommes dont l'âge totalise 40 ans ou moins; 50 ans ou moins et 60 ans ou moins. Le total de l'âge des quatre athlètes détermine le groupe dans lequel l'équipe participera (par ex. : un athlète de 8 ans + un de 9 ans + un de 10 ans + un de 12 ans = 39 ans).

Relais mixés dans la catégorie des maîtres

Dans la catégorie des maîtres, ce relais doit se dérouler dans 3 différents groupes d'âge avec des équipes composées de 2 femmes et 2 hommes dont les âges totalisent 140 ans ou plus; 170 ans ou plus et 200 ans ou plus. Le total de l'âge des quatre athlètes détermine le groupe dans lequel l'équipe participera.

INSERT GRAPHIC OBSTACLE SWIM HERE

Équipement

Obstacles : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement. Les obstacles mesurent 70 centimètres de hauteur et sont fixés à angle droit sur les câbles des couloirs à travers tous les couloirs. Les obstacles pour les Jeunes Sauveteurs ont 35 cm de hauteur.

Position des obstacles dans un grand bassin : Le premier obstacle sera situé à 12,5 mètres du bord de la piscine, le deuxième obstacle sera situé à 12,5 m du côté opposé de la piscine. La distance entre chaque obstacle est de 25 m.

Position des obstacles dans un petit bassin : Un obstacle sera situé à 12,5 mètres de la ligne de départ.

Départ et chronométrage et placement

Consultez les *règlements généraux pour les compétitions en piscine*

Juges

Quatre juges – deux à chaque extrémité de la piscine – évalueront si la technique des athlètes est conforme aux règlements de la compétition.

Un juge pour le classement sera posté à chaque couloir afin d'évaluer les échanges entre les athlètes.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des règlements généraux pour les compétitions en piscine* dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Un faux départ.
- ii) Passer *par-dessus* un obstacle sans immédiatement retourner pour repasser *par-dessus* et ensuite *en dessous*.
- iii) Ne pas refaire surface après le plongeon de départ.
- iv) Ne pas refaire surface après être passé sous chaque obstacle.
- v) Le même athlète effectue deux vagues de l'épreuve ou plus.
- vi) S'élancer à l'eau avant que l'athlète précédent n'ait touché le mur.
- vii) Ne pas toucher le mur à la fin de la course.

4.14 RELAIS QUATRE NAGES

Description des épreuves dans un petit et un grand bassin

Au signal sonore de départ, le premier athlète plonge et nage 50 mètres en style libre (*sans* palmes).

Après que le 1^{er} athlète ait touché le mur du virage, le deuxième athlète plonge et nage 50 mètres en style libre *avec* palmes.

Après que le 2^e athlète ait touché le mur, le troisième athlète nage 50 mètres en remorquant un tube de sauvetage. Après avoir touché le mur de virage, le 3^e athlète remet le harnais au 4^e athlète qui l'attendait dans l'eau, palmes aux pieds et avec au moins une main sur le mur de virage. Le 3^e athlète qui joue le rôle de la «victime» se fait remorquer par le 4^e athlète jusqu'au mur d'arrivée. Le troisième athlète doit garder ses deux mains sur le tube en tout temps pendant qu'il est remorqué sur une distance de 50 m.

Au début de cette partie de l'épreuve, la victime doit être en contact avec le tube de sauvetage avant de traverser la ligne des 5 m.

L'épreuve se termine lorsque le quatrième athlète touche le mur d'arrivée avec la victime toujours en contact avec le tube.

La victime peut aider le quatrième athlète en battant les jambes lors du remorquage. Aucune autre aide n'est permise.

La victime doit s'agripper au tube de sauvetage lui-même et non pas à la corde ou à la boucle.

Relais mixés dans la catégorie des groupes d'âge

En plus des catégories régulières d'âge, dans la catégorie des groupes d'âge, ce relais peut avoir lieu dans 3 groupes d'âge avec des équipes composées de 2 jeunes femmes et de 2 jeunes hommes dont l'âge totalise 40 ans ou moins; 50 ans ou moins et 60 ans ou moins. Le total de l'âge des quatre athlètes détermine le groupe dans lequel l'équipe participera (par ex. : un athlète de 8 ans + un de 9 ans + un de 10 ans + un de 12 ans = 39 ans).

Relais mixés dans la catégorie des maîtres

Dans la catégorie des maîtres, ce relais doit se dérouler dans 3 différents groupes d'âge avec des équipes composées de 2 femmes et 2 hommes dont les âges totalisent 140 ans ou plus; 170 ans ou plus et 200 ans ou plus. Le total de l'âge des quatre athlètes détermine le groupe dans lequel l'équipe participera.

INSERT GRAPHIC MEDLEY RELAY 4 X 50M HERE

Équipement

Le tube de sauvetage et les palmes. Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement.

Récupérer les palmes perdues : Après le signal du départ, les athlètes peuvent récupérer les palmes perdues sans pénalité et continuer l'épreuve. L'équipe n'aura pas la permission de recommencer son épreuve dans une autre préliminaire.

Défectuosité du tube de sauvetage : Si, selon l'arbitre, il y a une défectuosité avec le tube de sauvetage, la corde et/ou le harnais (la ceinture) au cours de l'épreuve, l'arbitre peut permettre à l'athlète de refaire l'épreuve dans une autre éliminatoire ou de façon individuelle s'il n'y a pas d'autres éliminatoires.

Départ et chronométrage et placement

Consultez les *règlements généraux pour les compétitions en piscine.*

Juges

Quatre juges – deux à chaque extrémité de la piscine – évalueront si la technique des athlètes est conforme aux règlements. de la compétition.

Un juge pour le classement sera posté à chaque couloir afin d'évaluer les échanges entre les athlètes.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des règlements généraux pour les compétitions en piscine* dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Un faux départ.
- ii) Le 2^e et le 3^e athlètes démarrent avant que le 1^{er} et le 2^e athlètes aient touché le mur de virage.
- iii) Le 4^e athlète prend le harnais avant que le 3^e athlète ait touché le mur de virage.
- iv) La victime et le 4^e athlète ne sont pas partis du mur de virage (les deux athlètes peuvent se propulser à partir du mur de virage).
- v) La victime tient le tube de sauvetage par la corde ou la boucle.
- vi) La victime effectue des mouvements des bras pour s'aider ou ne tient pas le tube de sauvetage avec ses deux mains.
- vii) La victime échappe le tube de sauvetage après avoir traversé la ligne des 5 m.
- viii) Un des athlètes effectue deux vagues ou plus de l'épreuve (n'inclut pas la victime).
- ix) Ne pas toucher le mur d'arrivée.

4.15 LANCER DE LA CORDE À RELAIS

Description de l'épreuve

Le premier athlète lance une corde non lestée à un autre membre de son équipe qui est déjà dans l'eau et tire la «victime» jusqu'au bord de la piscine.

Après que la première victime ait touché le bord de la piscine, le **deuxième athlète** lance sa corde non lestée à un autre membre de l'équipe qui est déjà dans l'eau et tire cette seconde «victime» jusqu'au bord de la piscine.

L'épreuve se termine lorsque la deuxième victime touche le mur d'arrivée.

Le signal de départ : Pour cette épreuve nous utiliserons le règlement d'un seul départ comme suit : Après le signal de l'officiel (un long coup de sifflet), les deux athlètes qui lancent la corde pénètrent dans la zone de lancer et demeurent sur place. Les deux victimes plongent à l'eau, la première se place au centre du couloir et la seconde plus près des cordes et hors de portée.

Au commandement verbal du starter "À vos marques", le premier athlète doit immédiatement se placer en position de départ. Lorsque tous les athlètes sont immobiles, le starter donne le signal sonore de départ.

Position de départ : Le premier athlète est debout et fait face à la victime, sans bouger et «à l'attention» (les jambes ensemble et les bras de chaque côté du corps) en tenant dans une main le bout de la corde à lancer. Le deuxième athlète n'a pas à prendre la position sans bouger et à l'attention.

La première victime nage sur place au centre du couloir près du câble tendu au travers de la piscine et tient la corde à lancer d'une main et s'agrippe à l'endroit désigné sur le câble de l'autre main. Le restant de la corde traîne dans l'eau par-dessus et au-delà du câble tendu au travers de la ligne transversale.

La seconde victime nage sur place au centre du couloir près de la ligne transversale en tenant l'endroit désigné sur le câble d'une main et attrape la corde à lancer de l'autre.

Au son du signal sonore : La première victime lâche la corde à lancer du premier athlète, permettant à celui-ci de la récupérer et de lui relancer la corde. L'athlète tire ensuite la victime vers lui jusqu'au bord de la piscine.

La première victime demeure dans l'eau en tenant le câble du couloir et en demeurant loin du mur. Le premier athlète demeure dans sa zone de lancement jusqu'à ce que l'arbitre signale que l'épreuve est terminée.

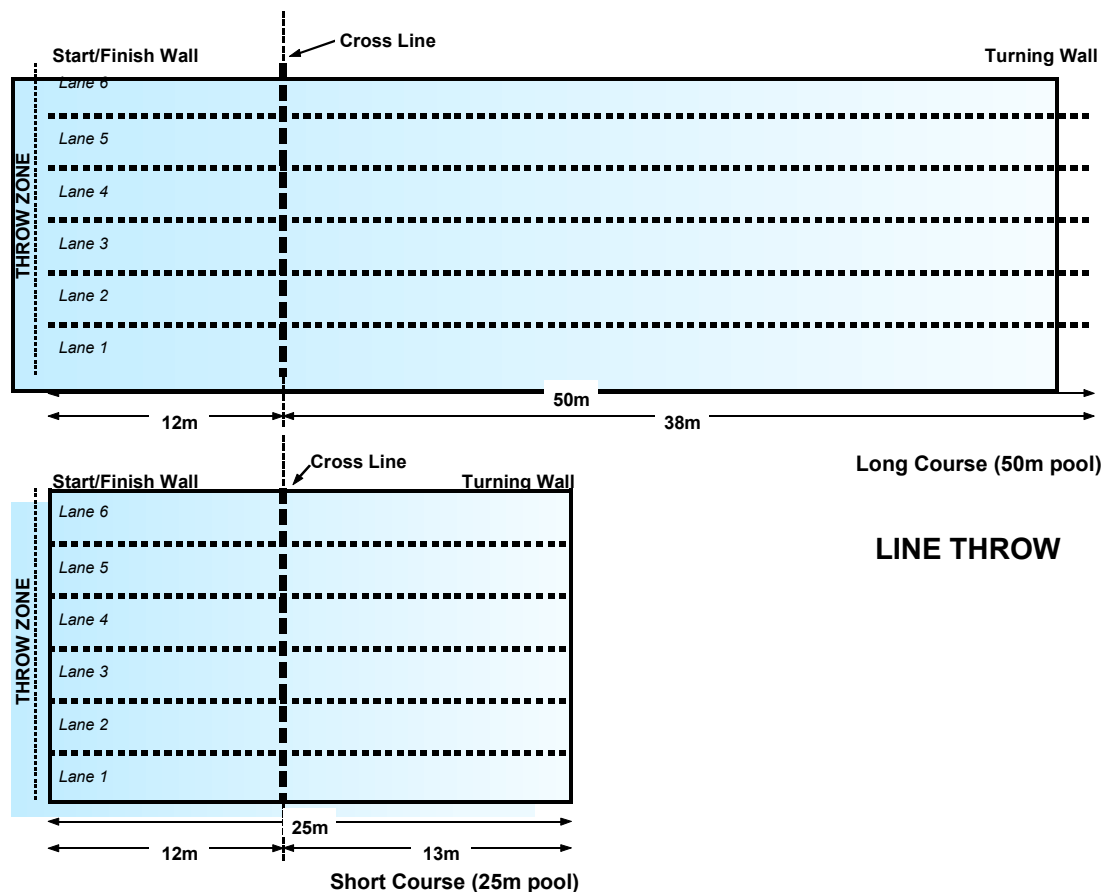
Lancement acceptable : La victime peut agripper la corde seulement si elle tombe dans son couloir, à l'intérieur des repères sur le câble, à sa portée sans avoir à lâcher sa prise sur l'endroit désigné sur le câble tendu au travers de la piscine. La victime ne peut pas plonger pour récupérer la corde.

Si la corde n'atteint pas le bon couloir où la victime, les athlètes peuvent la récupérer et la lancer à nouveau aussi souvent que nécessaire.

Se faire tirer dans l'eau : Pendant qu'elles se font tirer vers le rebord de la piscine, les victimes doivent être à plat ventre et tenir à deux mains la corde à lancer. Les victimes peuvent se propulser avec leurs jambes.

Zone de lancement : Les deux athlètes doivent demeurer sur le pourtour de la piscine et dans leur zone de lancement et à l'intérieur de la zone clairement indiquée de 1,5 m du bord de la piscine. Si le bord de la piscine est surélevé, la ligne en question devra être située à 1,5 m de la portion surélevée.

Temps alloué : Il n'y a pas de temps alloué pour le relais du lancer de la corde.



Équipement

Corde à lancer : Consulter la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement. La corde à lancer doit mesurer entre 16,5 m et 17,5 m de longueur. Les athlètes doivent utiliser les cordes à lancer que les organisateurs lui fournissent.

Pour les athlètes dans la catégorie de 11 ans ou moins la corde à lancer doit mesurer entre 9 à 10 mètres. Les athlètes de 12 à 15 ans utiliseront une corde mesurant entre 12 à 13 mètres.

Le **câble tendu** au travers de la piscine (qui sera rigide de préférence) sera situé à la surface entre chaque couloir à 12 m du mur de départ de la piscine.

Pour les athlètes de 11 ans et moins, la ligne transversale est située à 6 m du mur de départ de la piscine. Pour les athlètes entre 12 et 15 ans la ligne transversale est située à 9 m du mur de départ de la piscine.

Une marque située sur le câble tendu au travers de la piscine au centre du couloir indique clairement l'endroit où la victime doit se cramponner.

Départ, chronométrage et placement

Consultez les *Règlements généraux pour les compétitions en piscine*

Juges

Juges : Il y aura un juge de chaque côté de la piscine à la hauteur du 12 m ainsi que d'autres juges pour chaque couloir et en poste derrière chaque athlète qui effectue le lancer – évalueront si la technique des athlètes est conforme aux règlements de la compétition.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des règlements généraux pour les compétitions en piscine* dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- v) Un faux départ.

- vi) Les victimes relâchant le câble tendu au travers de la piscine avant d'avoir agrippé la corde à lancer.

vii) Les athlètes qui sortent de leur zone de lancement en tout temps après le signal du départ et avant que la victime ne touche le bord de la piscine.

viii) Ne pas compléter l'épreuve en respectant les règlements.

DESCRIPTION DES ÉPREUVES EN EAU LIBRE

MANUEL POUR LES COMPÉTITIONS CANADIENNES - 5^e SECTION



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

5^e section

DESCRIPTION DES Épreuves en EAU LIBRE

Vous trouverez dans cette section la description des épreuves en eau libre :

Course dans les brisants

Course dans les brisants par équipe

Course avec bouée tube

Sauvetage avec bouée tube

Course – nage – course

Drapeaux sur la plage

Sprint sur la plage

Course sur la plage – 2 Km, 1,500 m et 500 m

Relais sur la plage

Course avec surf ski

Relais avec surf ski

Course avec aquaplane

Relais avec aquaplane

Sauvetage avec aquaplane

Sauveteure d'acier canadienne/Sauveteur d'acier canadien

Sauveteure d'acier internationale/Sauveteur d'acier international

Relais taplin canadien

Relais taplin international

5.1 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX POUR LES COMPÉTITIONS EN EAU LIBRE

Il incombe à chaque athlète et entraîneur de connaître l'horaire des compétitions et les règlements s'y rattachant.

- i) Les athlètes ne pourront s'aligner pour le départ d'une épreuve s'ils sont en retard pour se rendre à l'aire de rassemblement.
- ii) Un athlète ou une équipe qui n'est pas en place au départ d'une épreuve sera disqualifié.
- iii) Les athlètes et les officiels doivent quitter l'aire réservée à la compétition lorsqu'ils ne participent pas ou ne jugent pas.
- iv) Lors des épreuves, aucun moyen de propulsion artificiel n'est permis – à moins qu'il ne soit spécifiquement fourni – (par ex. : gants palmés, brassard).

- v) Les athlètes doivent porter le calot de bain aux couleurs de son équipe ou de son club lors de toutes les épreuves. Ces calots servent aux personnes responsables de la sécurité et aux juges à identifier les athlètes et leur équipe.

Lors des épreuves en eau libre, les athlètes doivent porter le calot attaché sous le menton au départ de chaque épreuve. Un athlète ne sera pas disqualifié s'il perd son calot après le début de l'épreuve en autant que les juges peuvent identifier correctement l'athlète à la fin de l'épreuve.

- vi) Il n'est pas possible de faire appel ou de déposer un protêt pour les décisions relatives à l'ordre des placements, quelles aient été prononcées par un juge ou par le biais de l'équipement électronique.

Chance résultant des conditions régnautes

Les conditions des brisants ont un effet sur le déroulement et la participation lors des compétitions sur plage océanique et les athlètes profitent de la chance reliée aux conditions régnautes. Aucun protêt ou appel ne sera accepté lorsqu'un incident est le résultat des conditions des brisants. L'arbitre a l'entière discrétion pour déterminer si l'incident a été causé par la chance résultant des conditions régnautes.

Aire de la compétition

L'aire de la compétition sera identifiée par le biais d'une ligne ou d'une clôture ou une ligne directe à partir de l'eau jusqu'à l'extrémité d'une ligne ou d'une clôture ou autre aire désignée comme telle par l'arbitre.

La plage et la position des balises

Les balises pour les épreuves de natation, d'embarcation et multi disciplinaires seront numérotées consécutivement (à partir de la gauche lorsqu'on fait face à l'eau) en commençant par le numéro 1. Pour les épreuves se déroulant sur la plage, la balise numéro 1 sera située la plus près de l'eau.

Il est recommandé d'utiliser des balises et des drapeaux possédant un code couleur afin d'aider les athlètes à se guider plus précisément tout au long du parcours de l'épreuve.

Les parcours de la compétition

Tous les parcours doivent être mesurés, établis et alignés à la satisfaction de l'arbitre qui s'assurera ainsi que tous les athlètes ont ainsi une chance égale au cours de l'épreuve.

La distance entre les balises doit être mesurée avec de l'eau jusqu'au genoux à marée basse. Ces distances peuvent toutefois varier dépendant des conditions de la plage et de facteurs de sécurité (par ex. : le pente de la plage).

Les protestes concernant le parcours seront acceptés seulement avant le début de chaque épreuve.

Les balises pourront être réajustées entre chaque épreuve si elles se sont déplacées.

Lors des épreuves en embarcation les athlètes doivent passer à travers les balises de natation en étant tout à fait conscients qu'ils sont entièrement responsable de la situation si la balise les empêche de progresser.

Pondération

Une pondération sera utilisée lors des championnats canadiens :

Éliminatoires : La pondération se fera par le biais d'un tirage au sort. Les personnes faisant partie de la même équipe seront réparties dans différentes éliminatoires, si possible.

Demi-finales et finales : la pondération pour les demi-finales et les finales seront basées sur les résultats obtenus lors des éliminatoires. Lorsqu'il n'est pas nécessaire de tenir une éliminatoire, les couloirs seront assignés en se basant sur un tirage au sort.

Lorsqu'il y a égalité lors d'une éliminatoire pour se qualifier pour la finale, les athlètes ex-aequo pourront participer à la finale.

Un minimum de 8 à 16 athlètes doit être choisi en se basant sur leur classement lors des éliminatoires. Les autres places peuvent être basées sur les chronos ou le classement lors des éliminatoires.

Si un ou plusieurs athlètes se retirent d'une demi-finale ou d'une finale, ils seront remplacés par des substituts d'après le classement ou le chrono obtenu lors des éliminatoires.

Tirage pour les positions de départ

Le comité organisateur effectuera le tirage initial pour les éliminatoires et la position de départ sur la plage et les remettra aux équipes.

Les tirages subséquents pour les autres rondes (par ex. : quart de finale, demi-finales ou finales) seront effectués par les officiels de la compétition.

La méthode utilisée pour effectuer le tirage au sort devra être approuvée par l'arbitre.

Le déroulement des épreuves

L'arbitre devra décider de la façon dont les épreuves se dérouleront soit par le biais d'éliminatoires, de demi-finales ou de finales. Le nombre maximum d'athlètes dans une éliminatoires ou une finale ne devra pas dépasser les chiffres indiqués dans le tableau suivant. L'arbitre est la seule personne pouvant modifier le nombre maximum d'athlètes participant à la fois (d'après le tableau ci-dessous) en prenant en considération la sécurité et les conditions existantes :

Course dans les brisants	48 athlètes
Course dans les brisants par équipe	17 équipes de 3 athlètes
Course avec bouée tube	9 athlètes
Sauvetage avec bouée tube	9 équipes de 4 athlètes
Course – nage – course	40 athlètes
Drapeaux sur la plage	16 athlètes
Sprint sur la plage	10 athlètes
Course sur la plage	40 athlètes
Relais sur la plage	10 équipes de 4 athlètes
Course avec surf ski	17 athlètes
Relais avec surf ski	17 équipes de 3 athlètes
Course avec aquaplane	17 athlètes
Relais avec aquaplane	17 équipes de 3 athlètes
Sauvetage avec aquaplane	9 équipes de 2 athlètes
Sauveteure d'acier canadienne/ Sauveteur d'acier canadien	17 athlètes
Sauveteure d'acier internationale/ Sauveteur d'acier international	17 athlètes
Relais taplin canadien	17 équipes de 3 athlètes
Relais taplin international	17 équipes de 4 athlètes

Les finales

Lors des finales de la compétition il devrait y avoir 8 athlètes pour les drapeaux sur la plage, le sprint sur la plage, le relais sur la plage, le sauvetage avec aquaplane, le sauvetage avec bouée tube et la course de sauvetage avec bouée tube.

Le départ des épreuves

Le départ sera donné en trois étapes (excepté lorsque indiqué dans la description des épreuves individuelles) de la manière suivante :

- i) Au premier commandement du starter, les athlètes prennent position derrière la ligne de départ, dans le couloir qui leur a été assigné.
- ii) Au deuxième commandement du starter, les athlètes prennent la position de départ.
- iii) Lorsque tous les athlètes sont immobiles, le starter donne le signal acoustique de départ.

Si, pour quelque raison que ce soit, le starter décide qu'il n'est pas satisfait que tout est prêt pour donner le départ après que les athlètes aient pris la position de départ, le starter demandera à tous les athlètes de se retirer de leurs «marques» et de recommencer le départ.

- iv) Lors des épreuves de natation, d'embarcation ou multi disciplinaires les athlètes peuvent entrer dans l'eau à leur discrétion, en autant qu'ils ne gênent pas les autres athlètes. L'arbitre est la seule personne qui peut modifier cette condition à sa discrétion et il en avisera toutes les équipes et les athlètes.
- v) Lors des épreuves de relais ou multi disciplinaires, après la première vague, les athlètes qui *entrent* dans l'eau pour la deuxième ou troisième vague subséquente seront pris en défaut s'ils ralentissent le progrès d'un athlète qui est en train de *sortir* de l'eau.

Les lignes de départ

Les lignes de départ peuvent être indiquées par le biais :

- d'une corde entre deux poteaux
- un ligne tracée sur le sable entre deux poteaux
- un point de mire entre deux poteaux ou tout autre moyen identifié par le starter ou l'arbitre

Lorsqu'une corde est utilisée, les orteils de l'athlète peuvent être sur ou derrière la ligne mais une partie de son corps peut surplomber la ligne. Lorsque la ligne est tracée, les orteils et les doigts doivent être sur ou derrière la ligne.

Épreuves avec des aquaplanes : lorsqu'une corde est utilisée pour indiquer la ligne de départ, une partie de l'aquaplane tenue par les athlètes peut dépasser la ligne mais l'aquaplane doit être à angle droit avec la ligne ou à un angle qui tient compte des conditions régnantes. Lorsque l'aquaplane est sur la plage, il devrait être placé à un angle de 90 degré de la rive ou de la ligne de départ ou de la ligne d'échange.

Dans les épreuves de surf ski : lorsqu'un point de mire est utilisé, la proue de l'embarcation devrait être sur ou derrière la ligne de départ à un angle de 90 degré ou à un angle qui tient compte des conditions régnantes.

Les faux départs

- i) Si un athlète bouge après avoir assumé sa mise en position finale et avant le signal de départ, un faux départ sera déclaré.
- ii) Un athlète qui est coupable d'un faux départ en sera avisé. Après avoir été déclaré responsable d'un faux départ, un athlète qui est subséquemment responsable d'un autre faux départ sera disqualifié (excepté dans l'épreuve de drapeaux sur la plage où l'athlète en question sera éliminé).
- iii) Ne pas réagir aux commandements du starter en un temps jugé raisonnable constitue également un faux départ.
- iv) Si après le premier commandement du starter, un athlète dérange les autres athlètes qui participent à la course par le biais d'un bruit ou autrement, un faux départ pourrait être déclaré.

Les échanges et les touchers lors des relais

Lors des relais, les échanges doivent être effectués par un athlète qui «touche» l'athlète de son équipe qui le suit à moins d'instructions contraires (consultez Relais sur la plage).

Lorsque l'athlète touche le prochain en liste il doit le faire en utilisant n'importe laquelle de ses mains pour toucher de façon visible la main ou toute autre partie du corps. L'athlète qui l'attend doit avoir les pieds sur ou à l'intérieur de la ligne d'échange.

Pour les épreuves de relais, les athlètes doivent entreprendre la vague de leur épreuve à partir de la position qui leur est assignée.

Jugement à l'arrivée

- i) Toutes les épreuves seront jugées visuellement. Les juges à l'arrivée établiront le classement. Les égalités seront déclarées telles quelles.
- ii) Les juges devraient être situés à un endroit qui leur assure une excellente vue de la ligne d'arrivée. Si nécessaire, les juges seront placés dans un poste surélevé.
- iii) Le juge # 1 choisit les personnes qui finissent en 1^{ère} et 2^e position; le juge # 2 choisit les personnes qui finissent en 2^e et 3^e position et ainsi de suite. Les juges sont principalement responsable d'identifier la personne qui correspond à leur numéro (le juge # 1 identifie qui finit en premier, mais note aussi qui finit en 2^e place). Au signal du juge en chef, les disques de classement devraient être émis et/ou les noms devraient être enregistrés.

- iv) Les juges peuvent utiliser de l'équipement vidéo ou électronique s'il est disponible. Les officiels dûment nommés sont les seuls à pouvoir utiliser une reprise vidéo.
- v) Dans les épreuve où les athlètes doivent traverser une ligne d'arrivée, ils doivent la traverser en étant debout et en station verticale et sur leurs pieds (par ex. : ne pas tomber sur la ligne d'arrivée). L'arrivée est déterminée par la poitrine de l'athlète lorsqu'elle traverse la ligne d'arrivée.
- vi) Dans les épreuves où on utilise des surf ski, des bateaux ou des aquaplanes, les athlètes ou les équipes l'épreuve est terminée pour les athlètes ou l'équipage lorsque n'importe quelle partie de l'embarcation passe la ligne d'arrivée.

Temps alloué

L'arbitre peut à sa discrétion établir une limite de temps pour la durée d'une épreuve. Les athlètes seront avisés de cette limite de temps avant le début d'une vague de l'épreuve.

L'arbitre peut aviser les athlètes que l'épreuve est terminée avant qu'ils aient atteint la ligne d'arrivée lorsque la limite de temps est écoulée ou lorsque le nombre d'athlètes requis pour les vagues subséquentes se sont qualifiés en terminant l'épreuve sans se faire disqualifier.

La seconde victime nage sur place au centre du couloir près de la ligne transversale en tenant l'endroit désigné sur le câble d'une main et la corde à lancer de l'autre.

Au son du signal sonore : La première victime lâche la corde à lancer du premier athlète, permettant à celui-ci de la récupérer et de lui relancer la corde. L'athlète tire ensuite la victime vers lui jusqu'au bord de la piscine.

La première victime demeure dans l'eau en tenant le câble du couloir et en demeurant loin du mur. Le premier athlète demeure dans sa zone de lancement jusqu'à ce que l'arbitre signale que l'épreuve est terminée.

5.2 COURSE DANS LES BRISANTS

Description de l'épreuve

Les athlètes prennent position sur la ligne de départ. Au signal de départ, les athlètes courent jusque dans l'eau et nage sur un parcours d'environ 400 mètres, reviennent au rivage pour terminer entre les drapeaux d'arrivée sur la plage.

Pour rendre plus facile l'établissement du classement à l'arrivée, les athlètes devraient être placés de la façon suivante :

- Sur une ligne droite tracée à un angle d'environ 30 degrés de la ligne d'arrivée et en remontant la plage.
- Sur une série de ligne derrière et à angle droit de la ligne d'arrivée et à 5 mètres l'un de l'autre.

Le parcours

Tel que décrit dans le diagramme qui suit, le parcours sera en forme de U et mesurera environ 400 m d'un bout à l'autre.

La ligne de départ – une corde de couleur vive tendue entre deux poteaux situé à environ 40 m de distance l'un de l'autre – sera située à 5 m du bord de l'eau avec au centre une balise portant le numéro 1. L'alignement de la ligne de départ par rapport aux balises peut être modifiée à la discrétion de l'arbitre, dépendant des conditions régnantes de la mer.

La ligne d'arrivée – entre deux poteaux à 3 mètres de distance l'un de l'autre – sera située à environ 15 m du bord de l'eau et aura en son centre la balise numéro 9.

Le parcours de natation sera indiqué par des balises (tel que décrit dans le diagramme) dont le plus éloigné sera situé à 170 m plus loin que l'eau à la hauteur des genoux. La distance dans l'eau variera dépendant des conditions de la mer.

Compétition par groupes d'âge

Les athlètes dans la catégorie des groupes d'âge nageront les distances suivantes :

Groupe d'âge	Distance approximative
9 ans et moins	100 mètres
10 et 11 ans	100 mètres
12 et 13 ans	200 mètres
14 et 15 ans	200 mètres

Parcours pour les groupes d'âges : Il y aura deux groupes de balises de natation placées comme suit : la balise la plus près du rivage sera placée à environ 25 m à l'endroit où l'eau est à la hauteur des genoux et à 50 m l'une de l'autre. La balise de natation de pointe sera située à 50 m au-delà du premier groupe de balises vers le large.

Les athlètes de 9 ans et moins et ceux de 10 et 11 ans nageront à travers le parcours en forme de U autour du premier groupe de balises seulement (situées à environ 25 m dans l'eau à la hauteur des genoux) et reviendront vers le rivage pour terminer entre les drapeaux d'arrivée sur la plage.

Les athlètes de 12 et 13 ans et ceux de 14 et 15 ans nageront à travers le parcours en forme de U autour du groupe de balises les plus éloignées et reviendront vers le rivage pour terminer entre les drapeaux d'arrivée sur la plage.

Les juges

Les athlètes doivent terminer la course en station verticale et sur leurs pieds. Le classement est basé sur la poitrine de l'athlète lorsqu'elle traverse la ligne d'arrivée.

Des juges seront placés afin d'observer le déroulement de l'épreuve ainsi que pour déterminer le classement des athlètes à la ligne d'arrivée.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Ne pas terminer le parcours tel que décrit.

INSERT GRAPHIC SURF RACE HERE

5.3 COURSE DANS LES BRISANTS PAR ÉQUIPE

Description de l'épreuve

Les athlètes prennent position sur la ligne de départ. Au signal de départ, les 3 membres de l'équipe s'élancent dans les brisants, nagent sur un parcours d'environ 400 m et reviennent au rivage pour terminer entre les drapeaux d'arrivée sur la plage.

Regroupement : Les 3 membres de l'équipe seront regroupés un derrière l'autre face au bord de l'eau dans l'ordre qui a été établi par tirage au sort. La prochaine équipe s'alignera à côté de la première équipe et ainsi de suite.

Lorsque toutes les équipes auront été regroupées, on leur demandera de faire face à l'aire de la compétition. Sur une directive d'un officiel, l'équipe en ligne le plus près du bord de l'eau entrera dans l'aire de la compétition, suivie de la deuxième, de la troisième et de la quatrième rangée. Cette procédure permet de répartir les athlètes de chaque équipe sur la ligne de départ.

Pointage : Les points sont attribués de la manière suivante : 1 pour la 1^{ère} place, 2 pour la deuxième place, 3 pour la troisième place, 4 pour la quatrième place, etc. L'équipe qui accumulera le moins de points sera déclarée gagnante de l'épreuve. Si deux équipes ou plus reçoivent le même nombre de points, l'équipe dont tous les membres ont terminé premiers recevra un classement supérieur.

Le classement de tous les athlètes qui terminent l'épreuve sera enregistré à mesure qu'ils se classent et les points seront calculés. Si une équipe est disqualifiée, le classement sera attribué à nouveau et les points recalculés.

Si les courses dans les brisants et les courses dans les brisants par équipe sont combinées, les points des nageurs qui ne font partie d'une équipe seront éliminés de l'attribution des points dans le but d'établir quelle équipe a remporté la course.

Le parcours

La course dans les brisants par équipe se déroule dans un parcours tel que décrit dans le diagramme pour la course dans les brisants qui suit.

Compétition par groupes d'âge

Les athlètes dans la catégorie des groupes d'âge nageront les distances suivantes :

Groupe d'âge	Distance approximative
9 ans et moins	100 mètres
10 et 11 ans	100 mètres
12 et 13 ans	200 mètres
14 et 15 ans	200 mètres

Parcours pour les groupes d'âges : Il y aura deux groupes de balises de natation placées comme suit : la balise le plus près du rivage sera placée à environ 25 m à l'endroit où l'eau est à la hauteur des genoux et à 50 m l'une de l'autre. La balise de natation de pointe sera située à 50 m au-delà du premier groupe de balises vers le large.

Les athlètes de 9 ans et moins et ceux de 10 et 11 ans nageront à travers le parcours en forme de U autour du premier groupe de balises seulement (situées à environ 25 m dans l'eau à la hauteur des genoux) et reviendront vers le rivage pour terminer entre les drapeaux d'arrivée sur la plage.

Les athlètes de 12 et 13 ans et ceux de 14 et 15 ans nageront à travers le parcours en forme de U autour du groupe de balises les plus éloignées et reviendront vers le rivage pour terminer entre les drapeaux d'arrivée sur la plage.

Les juges

Les athlètes doivent terminer la course en station verticale et sur leurs pieds. Le classement est basé sur la poitrine de l'athlète lorsqu'elle traverse la ligne d'arrivée.

Des juges seront placés afin d'observer le déroulement de l'épreuve ainsi que pour déterminer le classement des athlètes à la ligne d'arrivée.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Ne pas terminer le parcours tel que décrit.

INSERT GRAPHIC SURF TEAMS RACE HERE

5.4 COURSE AVEC BOUÉE TUBE

Description de l'épreuve

Les athlètes déposent leur bouée tube sur la plage environ 20 m du bord de l'eau et perpendiculairement à la ligne de départ en avant du piquet qui leur a été assigné. Ils prennent ensuite position sur la ligne de départ située à environ 5 m du bord de l'eau.

Au signal sonore de départ, les athlètes courent sur la plage afin de récupérer leur bouée tube et passent ensuite la boucle/le harnais de la bouée par-dessus leur épaule. Ils pénètrent ensuite dans l'eau et nagent environ 100 m jusqu'à la balise qui leur a été assigné.

Avec la bouée tube toujours intacte, les athlètes touchent la balise qui leur a été assignée de façon visible au-dessus de l'eau et lèvent leur autre bras verticalement au-dessus de la surface de l'eau afin de signaler qu'ils l'ont atteint. Si toutes les autres conditions sont respectées, le signal du bras levé verticalement est le facteur déterminant pour les juges. L'arbitre peut établir une autre méthode acceptable pour signaler clairement que l'athlète a rejoint la balise.

Note : Lorsqu'elle est déposée derrière la ligne de départ, la corde de la bouée tube peut être dans la position choisie par l'athlète.

Le parcours

La ligne de départ – entre 2 poteaux à environ 50 m de distance – sera située environ à 5 m du bord de l'eau.

Le parcours sera tel que décrit dans le diagramme qui suit pour le sauvetage avec bouée tube.

Compétition par groupes d'âge

Les athlètes dans la catégorie des groupes d'âge nageront les distances suivantes :

Groupe d'âge	Distance approximative
9 ans et moins	50 m
10 et 11 ans	50 m
12 et 13 ans	100 m
14 et 15 ans	100 m

Juges

Deux juges seront placés afin d'observer le déroulement de l'épreuve. Quatre juges – 2 de chaque côté de la ligne d'arrivée - détermineront le classement des athlètes à la ligne d'arrivée.

Équipement

Bouée tube – Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement. Les athlètes doivent utiliser les bouées tubes que les organisateurs lui fournissent.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Signaler la fin de sa course à partir d'une balise qui n'est pas la sienne.

INSERT GRAPHIC RESCUE TUBE RACE HERE

5.5 SAUVETAGE AVEC BOUÉE TUBE

Description de l'épreuve

Quatre athlètes par équipe participent à cette épreuve : une «victime», 1 nageur avec la bouée tube et 2 sauveteurs.

Avant le départ : les bouées tubes et les palmes sont placées sur la plage à environ 20 m du bord de l'eau alignées avec les balises assignées à l'équipe. La victime nage (ou est placée) du côté du large de la balise qui lui a été attribuée à environ 120 m au-delà de l'eau à la hauteur des genoux.

Les nageurs avec la bouée tube : prennent leur position à la ligne de départ en s'alignant avec la balise qui leur a été attribuée et en faisant face à la plage. Au signal du départ, ils courent le long de la plage afin de récupérer leur bouée tube et leurs palmes et enfilent leur équipement à leur discrétion puis nagent vers la victime.

Les nageurs avec la bouée tube dépassent de la balise qui leur a été attribuée par la gauche (si on regarde à partir de la plage) afin d'aller enrouler la bouée tube autour de la victime qui attend derrière la ligne de la balise. Lorsque la victime est assujettie à la bouée tube, les nageurs continuent à faire le tour de la balise (dans le sens des aiguilles d'une montre) en remorquant la victime vers la plage.

Les sauveteurs : Pendant que les nageurs avec la bouée tube se dirigent vers les victimes, le starter demande aux 2 sauveteurs de chaque équipe de se rendre à la ligne de départ. Après que le nageur avec la bouée tube a commencé à remorquer la victime vers la plage, les deux sauveteurs, à leur discrétion, entrent dans l'eau et aide le nageur avec la bouée tube à ramener la victime vers la plage. La victime doit être traînée ou portée de l'eau jusqu'à la ligne d'arrivée.

La fin de la course est jugée à partir du moment où la poitrine du premier de l'équipe qui transporte la victime traverse la ligne d'arrivée dans une station verticale tout en portant toujours la victime (la bouée tube n'a pas à être attachée à la victime à ce moment-là).

Notes :

- Lorsqu'elle est déposée derrière la ligne de départ, la corde de la bouée tube peut être dans la position choisie par l'athlète.
- La victime peut aider le nageur avec la bouée tube à assujettir celle-ci et doit être derrière la balise pendant cette opération.
- La victime ne doit pas être remorquée sur son abdomen.
- Au cours du remorquage la victime peut se propulser avec ses jambes et godiller avec ses bras sous la surface mais ne doit pas nager de façon à ce que ses bras sortent de l'eau lors de ses mouvements.
- La victime ne peut en aucun cas marcher ou courir.

- Le nageur avec la bouée tube est la seule personne qui peut porter des palmes. Les sauveteurs ne peuvent utiliser aucun équipement ou de palmes.
- Les équipes doivent continuer à traîner ou à porter la victime 3 m plus loin que la ligne d'arrivée afin d'aider les juges à établir le classement des autres équipes qui participent à l'épreuve.

Le parcours

Le parcours sera tel que décrit dans le diagramme qui suit.

La ligne de départ – une corde de couleur voyante tendue entre deux poteaux arborant des drapeaux et à environ 40 m de distance – sera située à environ 5 m du bord de l'eau. L'alignement de la ligne de départ par rapport aux balises peut être modifié à la discrétion de l'arbitre dépendant des conditions régnantes de la mer. La ligne de départ servira également de ligne d'arrivée. Cette corde sera enlevée une fois que les athlètes seront alignés et avant le départ afin de s'assurer que les bouées tubes ne s'accrochent pas dedans.

Les balises de natation seront placées de la même manière que pour la course dans les brisants et de façon à ce que tous les athlètes aient la même chance pour ce qui est des battures et des courants d'arrachement, etc.

Équipement

Bouées tubes et palmes : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement. Les athlètes doivent utiliser les bouées tubes que les organisateurs lui fournissent.

Juges

Les juges pour l'arrivée doivent être en position à chaque bout de la ligne d'arrivée à au moins 5 m du poteau et vis-à-vis chaque poteau. Un juge doit être situé dans un bateau (ou sur une motomarine) et s'aligner avec les balises tel que décrit dans le diagramme.

Les juges doivent rapporter à l'arbitre toutes infractions qu'ils ont constatées durant l'épreuve. L'arbitre statuera sur l'infraction en consultation avec les juges concernés. Le juge de parcours situé dans le bateau qui note une infraction en fera part à l'arbitre dès que possible et avant que les résultats de la course ne soient annoncés.

- i) *L'arbitre de l'épreuve* : l'arbitre ou son substitut se placera à un endroit d'où il peut superviser toute l'épreuve.
- ii) *Les juges du classement* : Deux juges du classement seront situés à chaque bout de la ligne d'arrivée à au moins 5 m du poteau et vis-à-vis chaque poteau.
- iii) *Le juge de parcours* : Le juge de parcours qui sera situé dans un bateau et s'aligner avec les balises tel que décrit dans le diagramme.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) La victime est remorquée sur son abdomen.
- ii) La victime se propulse en utilisant un mouvement des bras qui fait que ceux-ci sortent de l'eau.

INSERT GRAPHIC RESCUE TUBE RESCUE HERE

5.6 COURSE – NAGE - COURSE

Description de l'épreuve

À partir de la ligne de départ, les athlètes courent et font le tour du drapeau de virage, puis entrent dans l'eau et nagent jusqu'aux balises et les contournent.

Les athlètes nagent vers le rivage et courent à nouveau autour du drapeau de virage jusqu'à la ligne d'arrivée.

Le parcours

Tel que décrit dans le diagramme qui suit, le parcours sera établi de façon à ce que les athlètes courent environ sur 200 m, nagent environ 200 m et courent environ 200 m jusqu'à la ligne d'arrivée.

Compétition par groupes d'âge

Les athlètes dans la catégorie des groupes d'âge nageront les distances suivantes :

Groupe d'âge	Distance approximative		
	Course	Nage	Course
9 ans et moins	50 m	50 m	50 m
10 et 11 ans	50 m	50 m	50 m
12 et 13 ans	100 m	100 m	100 m
14 et 15 ans	100 m	100 m	100 m

Juges

Les athlètes doivent traverser la ligne d'arrivée en station verticale et sur leurs pieds. L'arrivée est déterminée par la poitrine de l'athlète lorsqu'elle traverse la ligne d'arrivée.

Les juges doivent être placés de façon à pouvoir observer le déroulement de l'épreuve ainsi que pour établir le classement des athlètes à la ligne d'arrivée.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Ne pas compléter le parcours tel que décrit et défini.

INSERT GRAPHIC RUN-SWIM-RUN HERE

5.7 DRAPEAUX SUR LA PLAGE

Description de l'épreuve

Au départ de cette épreuve, les athlètes sont couchés sur le ventre, ils se lèvent, se retournent et courent vers les témoins (drapeaux de plage) situés à environ 20 m de distance pour tenter d'en agripper un. Étant donné qu'il y a toujours quelques drapeaux de moins que le nombre d'athlètes concourant, les athlètes qui n'arrivent pas à obtenir un témoin sont éliminés.

Position de départ : les athlètes prennent leur position à l'endroit qui leur a été assigné, couché sur le ventre avec le corps au milieu de la ligne de 90 degrés et leurs orteils touchant la ligne de départ.

Les athlètes sont couchés à 1,2 m l'un de l'autre avec les talons collés ensemble, les mains posées une par-dessus l'autre et le bout des doigts sur les poignets et la tête soulevée. Les coudes doivent être tendus vers l'avant afin que la poitrine repose sur le sable. Les athlètes peuvent ne peuvent pas creuser un trou ou se planter les orteils dans le sable.

Au commandement de «baissez la tête» les athlètes étirent leur menton et le place sur leurs mains dans l'attente du signal sonore de départ. Au signal du départ, les athlètes se lèvent et courent pour tenter d'agripper un bâton.

Le départ

La procédure de départ pour les drapeaux sur la plage est différente de la procédure décrite dans *Règlements généraux pour les compétitions en eau libre*. Le starter qui est situé hors de la vue des athlètes donnera le premier commandement «athlètes préparez-vous». Le starter donne ensuite le deuxième commandement «baissez la tête» et après une pause délibérée donne le signal du départ avec un coup de sifflet.

Infractions au départ : Lors des drapeaux sur la plage les comportements suivants lors du départ constituent une infraction et auront pour résultat un avertissement d'infraction au départ :

- i) retarder le départ en ne baissant pas la tête lorsque le starter le commande.
- ii) soulever n'importe quelle partie de son corps après que le starter ait donné le commandement «baissez la tête» et avant le signal du départ.

Après une première infraction au départ, si un athlète commet une autre infraction il sera éliminé qu'il ait été ou non la personne qui avait commis la première infraction.

Les athlètes qui sont éliminés de l'épreuve conserveront toutefois le pointage et/ou le classement qu'ils avaient obtenu avant d'être éliminé.

Si un athlète est disqualifié ou éliminé, il faut faire réaligner les témoins et les athlètes sans toutefois changer les positions de ceux-ci. L'épreuve doit continuer avec l'infraction au départ en vigueur jusqu'à ce qu'un départ en règle soit effectué.

Notes :

- Les athlètes ne peuvent pas intentionnellement utiliser n'importe quelle partie de leur corps dans le but de ralentir un autre athlète.
- Les athlètes ne doivent pas agripper plus d'un bâton.

Tirage pour les positions de départ : Un tirage au sort préliminaire sera effectué avant la première vague et avant toutes les autres vagues subséquentes. Lors des demi-finales et des finales lorsqu'il n'y a plus que 8 athlètes en lice, un tirage au sort sera effectué après chaque vague.

Nombre d'athlètes qui seront éliminés : L'arbitre établira le nombre d'athlètes qui seront éliminés lors de chaque vague d'une éliminatoire. Il ne devrait pas y avoir plus de 3 athlètes éliminés par vague. Lors des demi-finales et des finales, un seul athlète peut être éliminé par vague.

Éliminatoires à deux : Une éliminatoire se déroulera entre deux athlètes qui ont agrippé le même bâton si les juges n'arrivent pas à déterminer lequel des deux l'a touché en premier – sans égard à la position de leurs mains sur le bâton.

Le parcours

Tel que décrit dans le diagramme qui suit, le parcours doit mesurer environ 20 m de la ligne de départ jusqu'aux témoins et être suffisamment large pour permettre une distance de 1,2 m entre chacun des athlètes (jusqu'à 16 athlètes peuvent participer à la fois).

La ligne de départ doit être identifiée par des poteaux à chaque bout.

Les témoins devraient être alignés parallèlement à la ligne de départ de manière à ce qu'une «ligne perpendiculaire» puisse être établi entre deux athlètes et un bâton.

Juges

L'arbitre ou son substitut se placera à un endroit d'où il peut superviser toute l'épreuve.

Le starter et le juge au départ seront placés à chaque bout de la ligne de départ afin d'observer les infractions possibles au départ. Les juges de parcours seront placés de chaque côté du parcours afin d'observer les éliminatoires et les infractions à la participation.

Les juges à l'arrivée seront placés à quelques mètres derrière la rangée de témoins afin de reprendre les témoins aux athlètes qui les ont agrippés et de les remettre en place pour la prochaine vague.

Équipement et habillement

Drapeaux de plage (témoins) : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement. Les athlètes peuvent s'ils le désirent porter un short et un t-shirt aux couleurs de leur équipe qui respecteront les exigences à ce sujet.

Disqualification

Dans cette épreuve, chaque éliminatoire et éliminatoire à deux sera jugée en tant que segment distinct. Une infraction lors d'un segment ne sera pas prise en considération et ne comptera pas contre un athlète dans un segment subséquent.

Un athlète qui est *éliminé* de l'épreuve conservera toutefois le pointage et/ou le classement qu'il avait obtenu avant d'être éliminé. Un athlète qui est *disqualifié* de sa participation à cette épreuve perdra son classement pour cette épreuve.

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Les athlètes ne peuvent pas intentionnellement utiliser n'importe quelle partie de leur corps dans le but de ralentir un autre athlète
- ii) Agripper deux témoins.

5.8 SPRINT SUR LA PLAGE

Description de l'épreuve

Les athlètes prennent position dans le couloir qui leur a été assigné. Au signal du départ, les athlètes courent sur un parcours de 90 m jusqu'à la ligne d'arrivée. L'arrivée est déterminée par la poitrine de l'athlète lorsqu'elle traverse la ligne d'arrivée. Les athlètes doivent terminer la course en station verticale et sur leurs pieds.

Le départ

Il n'est pas permis d'utiliser des blocs de départ artificiels mais les athlètes peuvent creuser des trous ou des monticules dans le sable afin de faciliter leur départ.

Notes :

- les athlètes n'ont pas le droit d'utiliser quelque matériel que ce soit autre que le sable pour faciliter leur départ
- les athlètes ne peuvent pas aplanir ou égaliser le sable dans leur couloir sans la permission de l'arbitre.

Équipement et habillement

Les athlètes peuvent s'ils le désirent porter un short et un t-shirt aux couleurs de son équipe qui respectent les exigences à ce sujet. Les vestes sont facultatives.

Le parcours

Tel que décrit dans le diagramme qui suit, le parcours pour le sprint sur la plage doit mesurer 90 m de la ligne de départ à la ligne d'arrivée. Il faut prévoir une aire de ralentissement d'au moins 20 m à chaque bout du parcours.

Le parcours doit être rectangulaire et «aligné» afin de s'assurer que tous les athlètes parcourent la même distance. Quatre poteaux de couleur distincte marqueront les limites du parcours.

Les couloirs seront séparés par des cordes de couleurs étendues sur la plage afin d'aider les coureurs à demeurer dans leur propre couloir. Les couloirs devraient mesurer au moins 1,8 m lorsque c'est possible mais pas moins de 1,5 m si non.

Les athlètes doivent demeurer dans leur propre couloir tout au long du parcours.

Des *piquets numérotés* doivent servir à identifier les couloirs à la ligne de départ et plus loin que la ligne d'arrivée.

Une ligne de rassemblement sera tracée à 5 m à l'arrière et parallèlement à la ligne de départ et sera identifiée par le biais de poteaux.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) toute infraction de départ après un faux départ initial
- ii) utilisation de tout autre matériel autre que le sable pour faciliter son départ
- iii) sortir du couloir assigné que ce soit d'un côté ou de l'autre.

INSERT BEACH SPRINT GRAPHIC HERE

5.9 COURSE SUR LA PLAGES

Description de l'épreuve du 2 Km

Les athlètes courent sur une distance totale de 2,000 mètres en quatre vagues de 500 mètres comme suit :

Au signal de départ, les athlètes courent (dans le sens des aiguilles d'une montre ou à leur droite) le long du côté gauche du couloir jusqu'au poteau de virage situé à 500 m, ils continuent en contournant le poteau pour le prochain 500 mètres vers le poteau de départ.

Ils contournent ce poteau (dans le sens des aiguilles d'une montre ou à leur droite) continuent à courir pour contourner à nouveau le poteau à l'autre bout et ensuite le dernier 500 mètres jusqu'à la ligne d'arrivée.

Description de l'épreuve du 1,500 m et 500 m

Les athlètes courent sur une distance totale de 1,500 mètres en trois vagues de 500 mètres tel que décrit ci-haut. Pour l'épreuve du 500 m, les athlètes courent une seule fois la distance entre les deux poteaux.

Notes : Dans toutes les épreuves décrites ci-dessus :

- Il est interdit de créer de l'obstruction ou de bousculer un autre athlète dans le but de les empêcher de progresser
- Des juges seront placés de manière à observer le déroulement de l'épreuve ainsi que pour établir le classement à la ligne d'arrivée.
- Le juge à l'arrivée détermine le classement de l'athlète lorsque sa poitrine traverse la ligne d'arrivée. Les athlètes doivent traverser la ligne d'arrivée en station verticale et sur leurs pieds.

Le parcours

Le parcours établi parallèlement au bord de l'eau sera divisé en deux couloirs de 500 mètres. L'arbitre peut établir un parcours alternatif s'il n'y a pas suffisamment d'espace sur la plage.

La ligne de départ sera identifiée par le biais d'une corde synthétique de couleur voyante tendue entre deux poteaux. La **ligne d'arrivée** est le prolongement de la ligne de départ et sera située du côté le plus rapproché de l'eau. L'extrémité de la ligne d'arrivée sera identifiée par un troisième poteau. L'arbitre établira la longueur nécessaire pour la ligne d'arrivée et de départ.

Les couloirs : Le parcours sera divisé en deux couloirs parallèles au rivage. Le couloir le plus éloigné de l'eau servira aux vagues 1 et 3 à partir de la ligne d'arrivée. Un poteau situé à 500 m de la ligne de départ indiquera l'endroit où les athlètes doivent prendre leur virage.

Compétition par groupes d'âge

Les athlètes dans la catégorie des groupes d'âge parcourront les distances suivantes :

Groupe d'âge	Distance approximative
9 ans et moins	500 mètres
10 et 11 ans	500 mètres
12 et 13 ans	1,500 mètres
14 et 15 ans	1,500 mètres

Équipement et habillement

Les athlètes peuvent s'ils le désirent porter un short et un t-shirt aux couleurs de leur équipe qui respectent les exigences à ce sujet. Les vestes et les souliers sont facultatifs.

Les juges

L'arbitre se placera à un endroit sur le côté du parcours d'où il peut superviser toute l'épreuve.

Un juge d'échappée sera placé à environ 5 m vis-à-vis la ligne de départ de chaque côté du parcours. Si une échappée se produit, le juge d'échappée en prévendra le starter qui émettra un avertissement.

Deux juges de parcours seront sur place pour s'assurer que les athlètes effectuent le parcours tel que décrit.

Un juge sera situé à chaque poteau de virage pour s'assurer qu'il n'y a pas de bousculade ou d'interférence entre les coureurs.

Les juges d'arrivée établissent le classement des athlètes.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) toute infraction de départ après un faux départ initial
- ii) créer de l'obstruction ou bousculer un autre athlète dans le but de les empêcher de progresser
- iii) ne pas terminer le parcours tel que déterminé et décrit.

INSERT BEACH RUN GRAPHIC HERE

5.10 RELAIS SUR LA PLAGE

Description de l'épreuve

Des équipes de 4 personnes participent à ce relais avec témoin sur un parcours de 90 m. Pour le départ, deux des athlètes prennent position dans le couloir qui leur a été assigné à chaque extrémité du parcours.

Après le signal du départ, chaque athlète effectue sa vague du parcours en tenant le témoin dans la main qu'il préfère et à la fin de sa course transmet le témoin au prochain membre de son équipe. Tous les athlètes doivent terminer leur vague de l'épreuve en station verticale et sur leurs pieds.

Le départ

Le départ s'effectuera de la même manière que pour le sprint sur la plage, le premier athlète prenant sa marque.

Échange des témoins

Les témoins doivent être transmis de la façon suivante :

- i) les coureurs ne peuvent placer des repères ou des objets sur le parcours ou dans les environs immédiats afin de les aider lors de la transmission du témoin
- ii) l'athlète qui s'apprête à transmettre le témoin doit le *porter* jusqu'au moment de l'échange (le témoin ne peut pas être lancé au prochain membre de l'équipe)
- iii) les athlètes qui reçoivent le témoin lors de la première, de la deuxième et de la troisième transmission peuvent être en mouvement pendant qu'ils agrippent le témoin, mais se verront disqualifiés si n'importe quelle partie de leur corps ou de leurs mains traversent la zone de transmission avant qu'ils aient pris possession du témoin
- iv) au cours de la transmission du témoin si celui-ci est échappé une fois dépassé la zone de transmission, l'athlète qui devait l'agripper doit le ramasser et revenir avec le témoin dans la zone de transmission et repartir
- v) si un athlète échappe le témoin à n'importe quel moment au cours de sa course, sauf pendant la transmission, il peut le ramasser (en s'assurant de ne pas gêner les autres athlètes) et continuer sa course.

Équipement et habillement

Les athlètes peuvent s'ils le désirent porter un short et un t-shirt aux couleurs de leur équipe qui respectent les exigences à ce sujet. Les vestes sont facultatives.

Les témoins : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement.

Les juges/la transmission des témoins

En général, cette épreuve sera jugée de la même manière que le sprint sur la plage. L'arbitre, le juge du parcours et les juges d'arrivée auront les mêmes responsabilités pour ce qui est du départ et de l'arrivée.

Des juges d'échappée seront nommés pour vérifier qu'il n'y a pas d'infraction de commis lors de la transmission des témoins dans la zone de transmission. Toutes infractions lors de la transmission des témoins seront rapportées à l'arbitre.

Le parcours

Le parcours sera tel que décrit dans le diagramme pour le Sprint sur la plage qui suit.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) toute infraction de départ après un faux départ initial
- ii) lancer le témoin au prochain membre de son équipe
- iii) créer de l'obstruction envers un autre athlète dans le but de l'empêcher de progresser
- iv) n'importe quelle partie du corps qui traverse la ligne de transmission des témoins avant d'avoir agrippé le témoin
- v) ne pas terminer le parcours tel qu'établi et décrit.

INSERT BEACH RELAY GRAPHIC HERE

5.11 COURSE AVEC SURF SKI

Description de l'épreuve

Les athlètes à environ 1,5 m un de l'autre doivent immobiliser leurs surf skis en les mettant en ligne dans l'eau à mi-genoux. Pour le départ, les athlètes doivent obéir aux commandements du starter concernant l'alignement de leurs surf skis.

Au signal du départ, les athlètes pagayent leurs surf skis autour d'un parcours d'environ 700 m indiqués par des balises puis reviennent à la ligne d'arrivée. Leur course est terminée dès que n'importe quelle partie de leur surf ski traverse la ligne d'arrivée – que l'athlète soit sur son surf ski, y est agrippé ou le tient dans ses mains.

Les athlètes peuvent perdre contact et le contrôle de leur surf ski sans être pour autant disqualifiés. Pour terminer la course ils doivent toutefois avoir repris le contrôle de leur surf ski et pagayer jusqu'à la ligne d'arrivée du côté du large tout en maintenant un contact avec leur surf ski et leur pagaie.

Les athlètes ne peuvent pas agripper ou empêcher les surf skis des autres athlètes de progresser ou intentionnellement créer de l'obstruction.

Départ et arrivée sur la terre ferme : Si les conditions sont telles que le starter ne peut effectuer un départ juste pour tous, le départ se fera sur la terre ferme (les surf skis seront laissés sur le bord de l'eau).

Le parcours

Le parcours sera établi tel que décrit dans le diagramme qui suit.

Balises : Trois balises de dimension similaire à un baril de 50 litres seront utilisées : 2 balises «de virage» seront placées à environ 75 m l'une de l'autre et à au moins 300 m de distance à partir de l'endroit où l'eau est à la hauteur des genoux à marée basse. La troisième balise «de pointe» sera placée au milieu des deux autres mais à environ 16 m plus loin vers le large des balises de virage, ce qui formera un arc avec les deux autres balises.

La ligne de départ n'a pas vraiment à être identifiée, mais au besoin peut l'être par le biais de deux poteaux situés afin que le centre soit vis-à-vis la première balise de virage.

La ligne d'arrivée sera indiquée par deux drapeaux attachés à une base ou à des poteaux ou toutes autres balises appropriées à un endroit où les embarcations termineront sur l'eau. Le centre de la ligne d'arrivée sera aligné avec la troisième balise de virage (en prenant en considération les conditions régnautes des brisants).

Équipement

Les surf skis : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement. Il est permis de remplacer les surf skis ou les pagaies d'un athlète et ceux-ci peuvent être apportés par les autres membres de l'équipe en autant qu'un tel remplacement ne gêne pas les autres athlètes participant à la course et que l'athlète qui change de surf ski ou de pagaies reparte de l'endroit où il était originalement parti.

Les juges

Les juges se placeront à un endroit d'où ils pourront superviser toute l'épreuve et établir le classement à l'arrivée

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) ne pas suivre les directives du starter concernant l'alignement des surf skis au départ
- ii) toute infraction de départ après un faux départ initial
- iii) créer de l'obstruction ou bousculer un autre athlète dans le but de les empêcher de progresser
- iv) ne pas terminer le parcours tel que déterminé et décrit.

INSERT SURF SKI GRAPHIC HERE

5.12 RELAIS AVEC SURF SKI

Description de l'épreuve

Le relais avec surf ski se déroulera en utilisant les règlements généraux de la course avec surf ski. Les équipes seront composées de 3 athlètes qui peuvent utiliser la même embarcation.

Pour le départ, les athlètes doivent obéir aux commandements du starter concernant l'alignement de leurs surf skis.

Le premier athlète : Pour la première vague du relais le départ se fera comme dans l'épreuve de la course avec surf ski. Les athlètes pagayent leurs surf skis autour d'un parcours d'environ 700 m indiqués par des balises. À la fin de leur parcours le premier athlète abandonne son surf ski et sa pagaie et coure autour des deux poteaux de virage pour aller toucher au second athlète qui attend à la ligne d'échange des surf skis.

Le deuxième athlète : Le deuxième athlète effectue le même parcours, fait le tour des deux poteaux de virage et touche au troisième athlète qui attend à la ligne d'échange des surf skis.

Le troisième athlète : Le troisième athlète effectue le même parcours, coure autour du premier poteau de virage, dépasse le deuxième poteau du côté du large et termine sa course en passant entre les deux poteaux de la ligne d'arrivée.

Lors de l'épreuve du relais avec surf ski les athlètes doivent entreprendre leur vague à la position qui leur a été attribué.

Les athlètes ne peuvent pas agripper ou empêcher délibérément les surf skis des autres athlètes de progresser ou de créer de l'obstruction.

Le parcours

Le parcours sera établi tel que décrit dans le diagramme qui suit. Dans le relais avec surf ski, la ligne de départ et d'échange est située dans l'eau.

Équipement et habillement

Les surf skis : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement.

Les autres membres de l'équipe ou toute autre personne autorisée par l'arbitre doivent s'assurer que l'embarcation utilisée par les membres de l'équipe ne gênent pas les autres équipes ou athlètes qui participent à la course. L'embarcation doit être enlevée du bord de l'eau le plus tôt possible afin d'éviter qu'il y ait congestion et de les endommager.

Tous les membres de la même équipe doivent porter le même uniforme. Si un club délègue plus d'une équipe pour participer à cette épreuve, celles-ci doivent porter des uniformes différents.

Les juges

Les juges se placeront à un endroit d'où ils pourront superviser toute l'épreuve et établir le classement à l'arrivée.

Les athlètes doivent terminer la course en station verticale et sur leurs pieds. Le classement est basé sur la poitrine de l'athlète lorsqu'elle traverse la ligne d'arrivée.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) ne pas suivre les directives du starter concernant l'alignement des surf skis au départ
- ii) toute infraction de départ après un faux départ initial
- iii) entreprendre sa vague de l'épreuve dans une position qui n'est pas acceptable
- iv) tenter délibérément d'empêcher un autre athlète de progresser
- v) ne pas terminer le parcours tel que déterminé et décrit.

Le contrôle de l'embarcation : Les athlètes peuvent perdre contact et le contrôle de leur surf ski ou de leur pagaie pendant le parcours mais ils doivent toutefois avoir repris le contrôle de leur surf ski (et de leur pagaie) et être en contact avec l'embarcation lorsqu'ils contournent la dernière balise et terminent la course.

Les athlètes doivent pagayer autour de la dernière balise du parcours et ne seront pas disqualifiés s'ils perdent le contrôle ou contact avec leur embarcation (ou leur pagaie) alors qu'ils reviennent au rivage après qu'ils aient contourné la dernière balise du parcours.

INSERT SURF SKI RELAY GRAPHIC HERE

5.13 COURSE AVEC AQUAPLANE

Description de l'épreuve

Les athlètes se tiennent debout sur ou derrière la ligne de départ sur la plage à environ 1,5 m un de l'autre.

Au signal du départ, les athlètes entrent dans l'eau, lancent leur aquaplane et pagayent sur un parcours d'environ 600 m indiqués par des balises. Ils reviennent vers la plage puis courent avec leur aquaplane afin de traverser la ligne d'arrivée.

Le parcours

Le parcours sera établi tel que décrit dans le diagramme qui suit.

Balises : Trois balises de la même couleur et de dimension similaire à un baril de 50 litres seront utilisées : 2 balises «de virage» seront placées à environ 75 m l'une de l'autre et à au moins 250 m de distance à partir de l'endroit où l'eau est à la hauteur des genoux à marée basse. La troisième balise «de pointe» sera placée au milieu des deux autres et à environ 16 m plus loin vers le large des balises de virage, ce qui formera un arc avec les deux autres balises.

La ligne de départ sera identifiée par le biais d'une corde de couleur voyante située sur la plage à environ 5 m du bord de l'eau. Elle aura au moins 30 m de longueur et délimitée par deux poteaux à chaque bout. Le centre de la ligne d'arrivée sera aligné avec la première balise de virage mais peut être modifiée à la discrétion de l'arbitre qui prendra en considération les conditions régnantes afin de permettre aux athlètes un passage équitable autour de la première balise.

La ligne d'arrivée sera située sur la plage à environ 15 m du bord de l'eau. Elle aura au moins 20 m de longueur et sera indiquée par un drapeau attaché à un poteau.

Le centre de la ligne d'arrivée sera aligné avec la troisième balise de virage, mais l'arbitre peut la modifier en prenant en considération les conditions régnantes des brisants.

Compétition par groupes d'âge

Les athlètes dans la catégorie des groupes d'âge nageront les distances suivantes :

Groupe d'âge	Parcours pour aquaplane
9 ans et moins	100 mètres
10 et 11 ans	100 mètres
12 et 13 ans	300 mètres
14 et 15 ans	300 mètres

Équipement

Les aquaplanes : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement. Il est permis de remplacer l'aquaplane d'un athlète en autant que l'athlète recommence à partir de la ligne d'arrivée. Les autres membres de l'équipe peuvent apporter l'aquaplane de rechange en autant qu'un tel remplacement ne gêne pas les autres athlètes participant à la course.

Dans le groupe d'âge des 9 ans et moins et des 10 et 11 ans, les athlètes peuvent seulement utiliser des aquaplanes juniors. Dans le group d'âge des 12 et 13 ans et des 14 et 15 ans, les athlètes peuvent utiliser soit des aquaplanes juniors ou séniors.

Les juges

Le classement est basé sur la poitrine de l'athlète lorsqu'elle traverse la ligne d'arrivée. Les athlètes doivent terminer la course en station verticale et sur leurs pieds.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) toute infraction de départ après un faux départ initial
- ii) empêcher délibérément un autre athlète de progresser
- iii) ne pas terminer le parcours tel que déterminé et décrit.

Les athlètes peuvent perdre contact et le contrôle de leur aquaplane sans être pour autant disqualifiés. Pour terminer la course ils doivent toutefois avoir repris le contrôle de leur aquaplane et traverser la ligne d'arrivée du côté du large tout en maintenant un contact avec leur embarcation.

INSERT BOARD RACE GRAPHIC HERE

5.14 RELAIS AVEC AQUAPLANE

Description de l'épreuve

Le relais avec aquaplane se déroulera en utilisant les règlements généraux de la course avec aquaplane. Les équipes seront composées de 3 athlètes qui peuvent utiliser la même embarcation.

Le premier athlète : Pour la première vague du relais le départ se fera comme dans l'épreuve de la course avec aquaplane. Les athlètes pagayent leur aquaplane autour d'un parcours d'environ 600 m indiqués par des balises. À la fin de leur parcours les athlètes peuvent abandonner leur aquaplane (n'importe où après avoir contourner les 3 balises) et courent autour des deux poteaux de virage pour aller toucher au second athlète qui attend à la ligne d'échange.

Le deuxième athlète : Le deuxième athlète effectue le même parcours, fait le tour des deux poteaux de virage et touche au troisième athlète qui attend à la ligne d'échange.

Le troisième athlète : Le troisième athlète effectue le même parcours, court autour du premier poteau de virage, dépasse le deuxième poteau du côté du large et termine sa course en passant entre les deux poteaux de la ligne d'arrivée.

Lors du relais avec aquaplane, les pieds du deuxième et du troisième athlète doivent être sur la ligne des échanges (ou sur la rive) de la ligne d'échange.

Lors de l'épreuve du relais avec aquaplane les athlètes doivent entreprendre leur vague à la position qui leur a été attribué.

Les athlètes ne peuvent pas agripper ou empêcher délibérément les aquaplanes des autres athlètes de progresser ou de créer de l'obstruction.

Le parcours

Le parcours sera établi tel que décrit dans le diagramme qui suit.

Compétition par groupes d'âge

Les athlètes dans la catégorie des groupes d'âge nageront les distances suivantes :

Groupe d'âge	Parcours pour aquaplane
9 ans et moins	100 mètres
10 et 11 ans	100 mètres
12 et 13 ans	300 mètres
14 et 15 ans	300 mètres

Équipement

Les aquaplanes : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement. Il est permis de remplacer l'aquaplane d'un athlète en autant que l'athlète recommence à partir de la ligne d'arrivée. Les autres membres de l'équipe peuvent apporter l'aquaplane de rechange en autant qu'un tel remplacement ne gêne pas les autres athlètes participant à la course

Dans le groupe d'âge des 9 ans et moins et des 10 et 11 ans, les athlètes peuvent seulement utiliser des aquaplanes juniors. Dans le group d'âge des 12 et 13 ans et des 14 et 15 ans, les athlètes peuvent utiliser soit des aquaplanes juniors ou séniors.

Les autres membres de l'équipe ou toute autre personne autorisée par l'arbitre doivent s'assurer que l'embarcation utilisée par les membres de l'équipe ne gênent pas les autres équipes ou athlètes qui participent à la course. L'embarcation doit être enlever du bord de l'eau le plus tôt possible afin d'éviter qu'il y ait congestion et de les endommager.

Tous les membres de la même équipe doivent porter le même uniforme. Si un club délègue plus d'une équipe pour participer à cette épreuve, celles-ci doivent porter des uniformes différents.

Les juges

Le classement est basé sur la poitrine de l'athlète lorsqu'elle traverse la ligne d'arrivée. Les athlètes doivent terminer la course en station verticale et sur leurs pieds.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) toute infraction de départ après un faux départ initial
- ii) entreprendre sa vague de l'épreuve dans une position qui n'est pas acceptable
- iii) tenter délibérément d'empêcher un autre athlète de progresser
- iv) ne pas terminer le parcours tel que déterminé et décrit.

Le contrôle de l'embarcation : Les athlètes peuvent perdre contact et le contrôle de leur aquaplane pendant le parcours mais ils doivent toutefois avoir repris le contrôle et être en contact avec leur aquaplane lorsqu'ils contournent la dernière balise et terminent la course.

Les athlètes doivent pagayer autour de la dernière balise du parcours et ne seront pas disqualifiés s'ils perdent le contrôle ou contact avec leur aquaplane alors qu'ils reviennent au rivage après qu'ils aient contourné la dernière balise du parcours.

INSERT BOARD RELAY GRAPHIC HERE

5.15 SAUVETAGE AVEC AQUAPLANE

Description de l'épreuve

Lors de cette épreuve, 1 membre de l'équipe nage environ 120 m jusqu'à une balise qui lui a été attribuée, signale son arrivée et attend que l'autre membre de son équipe le récupère avec son aquaplane. Ils pagayent tous les deux jusqu'à la rive et traversent la ligne d'arrivée sur la plage en tenant l'aquaplane.

Le premier athlète : De la position qui lui a été attribuée sur la ligne de départ située sur la plage et au signal du départ, la victime pénètre dans l'eau et nage vers sa balise et place son avant bras sur le dessus de cette balise et soulève verticalement son autre bras afin de signaler son arrivée (tout en maintenant le contact avec la balise). La victime attend ensuite dans l'eau du côté du large de la balise.

L'arbitre peut établir une autre méthode acceptable pour signaler que l'athlète a rejoint la balise.

Le deuxième athlète : Lorsque la victime a signalé qu'elle était arrivée, le sauveteur avec son aquaplane pénètre dans l'eau et pagaye jusqu'à la victime du côté du large de la balise qui leur a été assigné. La victime doit prendre contact avec l'aquaplane du côté du large de la balise. Le pagayer doit contourner la balise avant de se diriger vers la rive avec la victime.

Les victimes peuvent à leur choix se placer à l'avant ou à l'arrière de l'aquaplane et peuvent aider à pagayer l'aquaplane pour le retour vers le rivage.

Le classement est basé sur la poitrine du premier athlète de chaque équipe lorsqu'elle traverse la ligne d'arrivée. Les athlètes doivent terminer la course en station verticale et sur leurs pieds. La victime et le sauveteur doivent tous les deux avoir le contrôle et être en contact avec l'aquaplane.

Le sauveteur avec l'aquaplane ne peut pas démarrer avant que la victime ait donné le signal de son arrivée à la balise.

Les athlètes ne peuvent pas agripper ou empêcher délibérément les aquaplanes des autres athlètes de progresser ou créer de l'obstruction.

Le parcours

Le parcours sera établi tel que décrit dans le diagramme qui suit.

L'arbitre déterminera la direction dans laquelle les aquaplanes contourneront les balises qui leur ont été assignées soit dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans l'autre direction.

Équipement

Les aquaplanes : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement.

Les juges

Les juges doivent être placés de façon à pouvoir observer le déroulement de l'épreuve et déterminer le classement des athlètes à la ligne d'arrivée.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Toute infraction de départ après un faux départ initial, incluant le départ du sauveteur avec l'aquaplane avant le signal d'arrivée de la victime
- ii) Entreprendre l'épreuve dans une position qui n'est pas acceptable
- iii) Nager à et signaler son arrivée à partir de la mauvaise balise
- iv) Le sauveteur avec l'aquaplane qui démarre avant que la victime ait donné le signal de son arrivée à la balise.
- v) Tenter délibérément d'empêcher un autre athlète de progresser
- vi) Ne pas terminer le parcours tel que déterminé et décrit.

Le contrôle de l'aquaplane : Les athlètes peuvent perdre contact et le contrôle de leur aquaplane sur le chemin du retour, mais ils doivent toutefois être tous les deux en contact avec leur aquaplane lorsqu'ils traversent la ligne d'arrivée.

Récupération de la victime : Il n'est pas obligatoire que l'aquaplane au complet soit du côté du large de la balise lors de la récupération, mais la victime doit entrer en contact avec l'aquaplane du côté du large.

INSERT BOARD RESCUE GRAPHIC HERE

5.16 SAUVETEURE D'ACIER CANADIENNE/SAUVETEUR D'ACIER CANADIEN

Description de l'épreuve

Au cours de cette épreuve, les athlètes parcourent environ 2,000 m dans les diverses vagues suivantes : nage de 300 m, course sur la plage de 1,000 m, 600 m sur l'aquaplane et un sprint sur plage pour terminer. La séquence des vagues devrait être comme suit : nage – course – aquaplane.

Les règlements de chaque vague sont ceux régissant chaque discipline individuelle incluant les règlements des autres éléments de ces disciplines : les courses avec aquaplanes, les courses avec surf ski et les courses sur la plage.

Manipulateur : Un membre de l'équipe peut aider l'athlète avec son aquaplane. Une personne qui n'est pas membre de l'équipe peut aider l'athlète avec la permission de l'arbitre.

Les manipulateurs doivent enlever les aquaplanes de l'aire de la compétition à la fin de la vague utilisant cette embarcation et :

- ils doivent porter un calot de bain identique à celui de l'athlète
- faire tous les efforts nécessaires afin de ne pas gêner les autres athlètes avec l'aquaplane (sinon, l'athlète peut être disqualifié)

Le parcours

Des balises jalonnent le parcours pour les vagues de natation, de la course et de l'aquaplane de cette épreuve tel que décrit dans le diagramme qui suit.

Distance des balises : Des balises de natation seront placées à au moins 120 m dans l'eau à la hauteur des genoux.

Les balises pour l'aquaplane seront placées environ 50 m au-delà des balises de natation. Ces balises devront être à environ 25 m l'une de l'autre.

Disposition des drapeaux : 4 drapeaux situés sur la plage à environ 20 m du bord de l'eau serviront de virage pour la course. Le drapeau # 1 sera aligné avec la balise de natation # 1. Le drapeau # 2 sera situé à 5 m à la droite du drapeau # 1. Le drapeau # 3 sera situé à 5 m à la droite du drapeau # 2. Le drapeau # 4 sera situé à 450 m à la droite du drapeau # 2 (faisant face vers le large).

Deux drapeaux pour l'arrivée (à 5 m de distance l'un de l'autre) seront situés à angle droit du bord de l'eau et à environ 50 m du drapeau # 2.

Lignes de départ et d'échange : Les lignes de départ et d'échange d'une longueur d'environ 30 m seront centrées avec la balise # 1 à approximativement 5 m du bord de l'eau et identifiées par un poteau à chaque bout.

Le parcours de natation : Les athlètes nagent à partir des lignes de départ et d'échange autour du parcours délimité par les balises, reviennent sur la plage entre les drapeaux # 2 et # 3.

Le parcours pour la course sur la plage : À partir du drapeau # 3, les athlètes courent le long du côté gauche du couloir pour contourner (dans le sens des aiguilles d'une montre) le drapeau # 4 et courent pour ensuite contourner le drapeau # 1 (dans le sens des aiguilles d'une montre) avant de se diriger vers les lignes d'arrivée et d'échange.

Le parcours pour l'aquaplane : À partir des lignes d'arrivée et d'échange, les athlètes pagayent leurs aquaplanes autour des balises jalonnant le parcours et reviennent vers la plage entre les drapeaux # 2 et # 3.

Arrivée : Les athlètes contournent le drapeau # 2 et courent pour terminer entre les deux drapeaux d'arrivée.

Compétition par groupes d'âge

Les athlètes dans la catégorie des groupes d'âge parcourront les distances suivantes :

Groupe d'âge	Nage	Course	Aquaplane
9 ans et moins	100 m	400 m	200 m
10 et 11 ans	100 m	400 m	200 m
12 et 13 ans	200 m	800 m	400 m
14 et 15 ans	200 m	800 m	400 m

L'équipement

Les aquaplanes : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement.

Échange d'un aquaplane endommagé : Il n'est pas permis d'échanger son aquaplane durant une portion de l'épreuve à moins qu'il n'ait été endommagé ou devienne en mauvais état de navigabilité. Les membres de l'équipe ou le manipulateur pourra aider dans l'échange d'un aquaplane endommagé, mais seulement pour placer une autre embarcation à la ligne de départ et d'échange.

Les juges

Le classement est basé sur la poitrine de l'athlète lorsqu'elle traverse la ligne d'arrivée. Les athlètes doivent terminer la course en station verticale et sur leurs pieds.

Les juges doivent être placés de façon à pouvoir observer le déroulement de l'épreuve et de déterminer le classement des athlètes à la ligne d'arrivée.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Toute infraction aux règlements régissant les divers éléments de chaque discipline (par ex. : les courses avec aquaplanes, les courses avec surf ski, les courses sur la plage)
- ii) Ne pas terminer le parcours tel que décrit.

Le contrôle de l'embarcation : Les athlètes peuvent perdre le contrôle de leur surf ski ou de leur aquaplane jusqu'à ce qu'ils parviennent à la dernière balise du parcours. Ils ne seront pas disqualifiés s'ils perdent le contrôle de leur embarcation lorsqu'ils reviennent après avoir contournés les balises. Ils doivent toutefois avoir repris le contrôle et être en contact avec leur aquaplane lorsqu'ils contournent la dernière balise de chaque vague et terminent la course.

INSERT CANADIAN IRONMAN/IRONWOMAN GRAPHIC HERE

5.17 SAUVETEURE D'ACIER INTERNATIONALE/SAUVETEUR D'ACIER INTERNATIONAL

Description de l'épreuve

Au cours de cette épreuve, les athlètes parcourent environ 1,200 m dans les diverses vagues suivantes : nage, aquaplane, surf ski et un sprint sur la plage pour terminer.

Les règlements de chaque vague sont ceux régissant chaque discipline individuelle incluant les règlements des autres éléments de ces disciplines : les courses avec aquaplanes, les courses avec surf ski et les courses avec aquaplane, les courses dans les brisants et le sprint sur la plage.

La séquence des diverses vagues sera établie par un tirage au sort au début de chaque compétition. Le même tirage au sort établira l'ordre dans lequel les vagues du relais taplin se dérouleront.

Si la première vague est celle du surf ski, l'épreuve débutera dans l'eau comme on procède habituellement dans cette discipline.

Manipulateur : Un membre de l'équipe peut aider l'athlète avec son aquaplane. Une personne qui n'est pas membre de l'équipe peut aider l'athlète avec la permission de l'arbitre.

Les manipulateurs doivent tenir le surf ski dans une position où il flotte tel que décrit dans le diagramme ou tel que dicté par les officiels, et :

- ils doivent porter un calot de bain identique à celui de l'athlète
- faire tous les efforts nécessaires afin de ne pas gêner les autres athlètes avec l'embarcation (sinon, l'athlète peut être disqualifié)

Le parcours

Des balises jalonnent le parcours pour les vagues de natation et du surf ski de cette épreuve tel que décrit dans le diagramme qui suit.

Distance des balises : Des balises de natation seront placées à au moins 120 m dans l'eau à la hauteur des genoux.

Les balises pour l'aquaplane et le surf ski seront placées environ 50 m et 100 m respectivement au-delà des balises de natation. Pour l'aquaplane les balises devront être à environ 25 m l'une de l'autre, pour le surf ski elles devront être à environ 50 m l'une de l'autre avec une balise «de pointe» pour le surf ski à un autre 10 m plus loin vers le large.

Disposition des drapeaux : 2 drapeaux situés sur la plage à environ 20 m du bord de l'eau serviront de virage pour la course. Le drapeau # 1 sera aligné avec la balise de natation # 1. Le drapeau # 2 sera aligné avec la balise de natation # 9.

Deux drapeaux pour l'arrivée (à 5 m de distance l'un de l'autre) seront situés à angle droit du bord de l'eau et à environ 50 m du drapeau # 2.

Lignes de départ et d'échange : Les lignes de départ et d'échange d'une longueur d'environ 30 m seront centrées avec la balise de natation # 1 à approximativement 5 m du bord de l'eau et identifiées par un poteau à chaque bout.

Le parcours de natation : Les athlètes nagent à partir des lignes de départ et d'échange autour du parcours délimité par les balises, reviennent sur la plage et courent entre les deux drapeaux de virage.

Le parcours pour l'aquaplane : À partir des lignes d'arrivée et d'échange, les athlètes pagayent leurs aquaplanes autour des balises jalonnant le parcours et reviennent vers la plage entre les deux drapeaux de virage.

Le parcours pour le surf ski : À partir d'une position où l'embarcation flotte tel que décrit dans le diagramme, les athlètes pagayent leurs aquaplanes autour des balises jalonnant le parcours et reviennent vers la plage et courent autour des deux drapeaux de virage.

Le parcours pour le sprint sur la plage et l'arrivée : Cette course se déroule lorsque l'athlète a terminé toutes les autres vagues de l'épreuve. Pour finir l'athlète doit courir entre le drapeau de virage # 2 et sprinter jusqu'aux drapeaux de la ligne d'arrivée.

L'équipement

Les surf skis et les aquaplanes : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement.

Échange d'une embarcation endommagée : Il n'est pas permis d'échanger une embarcation durant une portion de l'épreuve à moins qu'elle n'ait été endommagée ou devienne en mauvais état de navigabilité. Les membres de l'équipe ou le manipulateur pourra aider dans l'échange d'une embarcation endommagée, mais seulement pour placer une autre embarcation à la ligne de départ et d'échange.

Pagaie : Il est permis d'échanger une pagaie perdue ou brisée mais seulement à la condition de revenir à la ligne de départ et d'échange.

Les juges

Le classement est basé sur la poitrine de l'athlète lorsqu'elle traverse la ligne d'arrivée. Les athlètes doivent terminer la course en station verticale et sur leurs pieds.

Les juges doivent être placés de façon à pouvoir observer le déroulement de l'épreuve et de déterminer le classement des athlètes à la ligne d'arrivée.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- i) Toute infraction aux règlements régissant les divers éléments de chaque discipline (par ex. : les courses avec surf skis, les courses avec aquaplanes, les courses dans les brisants, les courses sur la plage)
- ii) Ne pas terminer le parcours tel que décrit.

Le contrôle de l'embarcation : Les athlètes doivent avoir le contrôle de leur surf ski ou de leur aquaplane jusqu'à ce qu'ils parviennent à la dernière balise du parcours. Ils ne seront pas disqualifiés s'ils perdent le contrôle de leur embarcation lorsqu'ils reviennent après avoir contournés les balises. Ils doivent toutefois avoir repris le contrôle et être en contact avec leur aquaplane lorsqu'ils contournent la dernière balise de chaque vague et terminent la course.

INSERT INTERNATIONAL IRONMAN/IRONWOMEN GRAPHIC HERE

5.18 RELAIS TAPLIN CANADIEN

Description de l'épreuve

Une équipe composée de 4 athlètes (1 nageur, 1 coureur sur la plage, 1 pagayeur d'aquaplane et 1 sprinter) traversent un parcours tel que décrit dans la course de Sauveteure d'acier canadienne/Sauveteur d'acier canadien. La séquence des vagues pour cette épreuve devraient être comme suit : nage – course – aquaplane – sprint. Les athlètes doivent se déplacer dans le sens des aiguilles d'une montre.

Les règlements de chaque vague sont ceux régissant chaque discipline individuelle incluant les règlements des autres éléments de ces disciplines. Les athlètes doivent débiter leur vague de l'épreuve à la position qui leur a été assignée.

Le parcours de natation : Les athlètes prennent le départ sur la plage, pénètrent dans l'eau et nagent autour du parcours délimité par les balises, reviennent sur la plage et touchent le coureur de son équipe qui l'attend à la ligne d'échange du côté de la rive.

Le parcours de course : Les coureurs contournent le drapeau # 3 du côté gauche du couloir, contournent le drapeau # 4 et reviennent vers la ligne d'arrivée en contournant le drapeau # 1 pour toucher le pagayeur d'aquaplane qui l'attend à la ligne de départ/d'échange du côté de la rive.

Le parcours pour l'aquaplane : Les athlètes pénètrent dans l'eau et pagayent leurs aquaplanes autour des balises de ce parcours et reviennent vers la plage pour toucher au sprinter qui l'attend à la ligne d'échange du côté de la rive.

Le parcours pour le sprint : Le sprinter doit contourner le drapeau de virage # 2 et continuer jusqu'aux deux drapeaux de la ligne d'arrivée.

Compétition par groupes d'âge

Pour l'épreuve nage – course – aquaplane, les athlètes dans la catégorie des groupes d'âge parcourront les distances suivantes :

Groupe d'âge	Nage	Course	Aquaplane	Sprint
9 ans et moins	100 m	400 m	200 m	50 m
10 et 11 ans	100 m	400 m	200 m	50 m
12 et 13 ans	200 m	800 m	400 m	50 m
14 et 15 ans	200 m	800 m	400 m	50 m

L'équipement

Les aquaplanes : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement. Chaque équipe doit apporter au moins un aquaplane.

Pour la vague avec l'aquaplane, les membres de l'équipe doivent placer leur équipement près de l'aire de départ.

Il est permis d'enlever les aquaplanes de l'aire de la compétition au cours de l'épreuve à la condition que ce soit un autre membre de l'équipe ou une autre personne autorisée par l'arbitre qui le fasse et qu'en aucun cas cette personne ne gêne la progression des autres athlètes.

Les juges

Le classement est basé sur la poitrine de l'athlète lorsqu'elle traverse la ligne d'arrivée. Les athlètes doivent terminer la course en station verticale et sur leurs pieds.

Les juges doivent être placés de façon à pouvoir observer le déroulement de l'épreuve et de déterminer le classement des athlètes à la ligne d'arrivée.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

5.19 RELAIS TAPLIN INTERNATIONAL

Description de l'épreuve

Une équipe composée de 4 athlètes (1 nageur, 1 pagayeur d'aquaplane, 1 pagayeur de surf ski et 1 coureur) traversent un parcours dans une séquence qui sera déterminée par le biais d'un tirage au sort avant chaque compétition.

La course doit toujours être la dernière vague de l'épreuve. Si la première vague est celle du surf ski, l'épreuve débutera dans l'eau comme on procède habituellement dans cette discipline.

Les règlements de chaque vague sont ceux régissant chaque discipline individuelle incluant les règlements des autres éléments de ces disciplines. Les athlètes doivent débiter leur vague de l'épreuve à la position qui leur a été assignée.

Dans la description suivante on suppose que l'ordre dans lequel se déroulera l'épreuve sera celui-ci : nage – aquaplane – surf ski – course. Il faut se déplacer dans le sens des aiguilles d'une montre.

Le parcours de natation : Les athlètes prennent le départ sur la plage, pénètrent dans l'eau et nagent autour du parcours délimité par les balises, reviennent sur la plage, contournent les drapeaux # 2 et # 1 et touchent le pagayeur d'aquaplane de leur équipe qui l'attend avec son aquaplane du côté de la rive, avec les pieds sur la ligne de départ et d'échange.

Le parcours pour l'aquaplane : Les athlètes pénètrent dans l'eau et pagayent leurs aquaplanes autour des balises de ce parcours et reviennent vers la plage, courent autour des deux drapeaux de virage et de la ligne d'arrivée et d'échange et touchent le pagayeur de surf ski qui l'attend avec son surf ski dans l'eau jusqu'au genoux.

Lorsqu'ils reviennent les pagayeurs d'aquaplane peuvent laisser leur aquaplane sur le bord de l'eau.

Le parcours pour le surf ski : Les athlètes pagayent leurs surfs skis autour des balises de ce parcours et reviennent vers la plage pour toucher le coureur qui les attend au bord de l'eau ou dans l'eau (l'équipe peut décider à quelle profondeur le coureur est placé).

Le parcours de course : Les coureurs contournent le drapeau # 2 et continuent à courir jusqu'aux deux drapeaux marquant la ligne d'arrivée.

Les maîtres

Les équipes sont composées de 3 athlètes – 1 nageur, 1 pagayeur d'aquaplane et 1 pagayeur de surf ski. Le relais taplin pour les maîtres ne comporte pas de vague de course.

L'équipement

Les surfs skis, les aquaplanes : Consultez la 9^e section – Normes pour les installations et l'équipement.

Chaque équipe doit fournir au moins 1 aquaplane et 1 surf ski.

Pour la vague avec l'aquaplane, les membres de l'équipe doivent placer leur équipement à côté de l'aire de départ de chacune de ces disciplines.

Il est permis d'enlever les embarcations de l'aire de la compétition au cours de l'épreuve à la condition que ce soit un autre membre de l'équipe ou une autre personne autorisée par l'arbitre qui le fasse et qu'en aucun cas cette personne ne gêne la progression des autres athlètes.

Les juges

Le classement est basé sur la poitrine de l'athlète lorsqu'elle traverse la ligne d'arrivée. Les athlètes doivent terminer la course en station verticale et sur leurs pieds.

Les juges doivent être placés de façon à pouvoir observer le déroulement de l'épreuve et de déterminer le classement des athlètes à la ligne d'arrivée.

Disqualification

En plus des règlements généraux décrits dans la 3^e section et *des Règlements généraux pour les compétitions en piscine* contenus dans cette section, les comportements suivants auront pour résultat une disqualification :

- iii) Toute infraction aux règlements régissant les divers éléments de chaque discipline (par ex. : les courses avec surf ski, les courses avec aquaplanes, les courses dans les brisants et les sprints sur la plage)
- iv) Ne pas terminer le parcours tel que décrit.

Le contrôle de l'embarcation : Les athlètes doivent avoir le contrôle de leur surf ski ou de leur aquaplane jusqu'à ce qu'ils parviennent à la dernière balise du parcours. Ils ne seront pas disqualifiés s'ils perdent le contrôle de leur embarcation lorsqu'ils reviennent après avoir contourné les balises. Ils doivent toutefois avoir repris le contrôle et être en contact avec leur aquaplane lorsqu'ils contournent la dernière balise de chaque vague et terminent la course.

INSERT INTERNATIONAL TAPLIN RELAY GRAPHIC HERE

DESCRIPTION DES ÉPREUVES SIMULÉES D'INTERVENTION D'URGENCE

MANUEL POUR LES COMPÉTITIONS CANADIENNES - 6^e SECTION



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

6^e section

DESCRIPTION DES Épreuves simulées d'intervention d'urgence

Les épreuves d'interventions d'urgence ont pour but d'évaluer le jugement, les connaissances ainsi que les compétences des sauveteurs qui, en tant que membre d'une équipe, devront mettre en pratique leurs aptitudes en sauvetage en intervenant de façon appropriée lors de situations simulées d'urgence, dont elles ne connaissent pas le contenu avant le début de l'épreuve. Ces épreuves sont évaluées d'après un temps limite établi au préalable.

Lors de Championnats canadiens les épreuves simulées d'intervention d'urgence se dérouleront avec des équipes composées de femmes et d'hommes. L'équipe peut comprendre n'importe quelle combinaison de femmes et d'hommes.

Les épreuves suivantes sont décrites dans la présente section :

- Premiers soins
- Sauvetage aquatique

6.1 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX POUR LES ÉPREUVES SIMULÉES D'INTERVENTION D'URGENCE

- i) Il incombe à chaque athlète et entraîneur de connaître l'horaire des compétitions et les règlements se rattachant aux épreuves simulées d'intervention d'urgence.
- ii) L'ordre dans lequel se déroulera la compétition sera déterminé par le biais d'un tirage au sort en utilisant une méthode approuvée par l'arbitre.
- iii) Une équipe qui n'est pas en place au départ d'une épreuve ou qui arrive après que la période d'isolation soit déjà close sera disqualifiée de sa participation à toutes les épreuves reliées à cette isolation et ne recevra pas de notes pour cette épreuve. L'équipe pourra participer aux autres épreuves de la compétition.
- iv) Un signal sonore déclenché par l'arbitre marquera le début et la fin de l'épreuve. L'équipe aura un temps limité pour faire face aux situations en cours.
- v) Les athlètes doivent utiliser le matériel et l'équipement qui est disponible sur le pourtour de la piscine et dans la piscine.
- vi) Il incombe aux athlètes de faire clairement part aux juges de leurs actes et de leurs intentions.

- vii) Les athlètes peuvent porter des lunettes de protection. Il n'est pas permis de faire appel ou de déposer un protêt pour avoir perdu de telles lunettes.

Traduction

Le comité organisateur des Championnats canadiens fournira aux athlètes un service de traduction dans les deux langues officielles du Canada – le français et l'anglais.

Les équipes qui requièrent ce service de traduction doivent en faire la demande aux organisateurs lorsqu'ils remplissent leur formulaire d'inscription.

On encourage les équipes à arriver avec leur propre traducteur. Toutefois, les traducteurs utilisés ne doivent pas être membre de l'équipe.

Pointage pour les épreuves simulées d'intervention d'urgence

Les épreuves simulées d'intervention d'urgence se déroulent en deux étapes – les éliminatoires et les finales.

Éliminatoires : Les équipes sont réparties dans les différentes éliminatoires par le biais d'un tirage au sort. Le comité organisateur effectuera le tirage au sort initial pour les éliminatoires et la position de l'équipe dans chacune de celles-ci et sera remise aux équipes. Les personnes faisant partie du même Club seront réparties dans différentes éliminatoires.

Finales : Au moins 4 équipes participant à chaque éliminatoire se rendront en finale A. Un total de 16 équipes participera à la finale A.

Le tirage pour les positions des équipes lors des finales sera effectué par les officiels en utilisant une méthode autorisée par l'arbitre.

Sécurité et isolation

Avant le début et tout au long de la compétition, les équipes sont amenées en isolation dans un endroit sécuritaire et d'où elles ne voient pas et n'entendent pas ce qui se passe dans l'aire de la compétition. Le scénario, les acteurs et tout équipement utilisé doivent demeurer cachés jusqu'à ce que les athlètes soient en isolation.

Après leur épreuve, les équipes peuvent demeurer sur place et observer les autres équipes à l'œuvre.

Les équipes en isolation ne peuvent donc parler à personne, exception faite des officiels qui ne sont pas en isolation. Les athlètes sont tenus de dévoiler à un officiel toute infraction à la sécurité, qu'elle soit voulue ou non. Les entraîneurs et les substituts et le personnel de soutien sont aussi assujettis à ce règlement.

Toute atteinte à la sécurité peut avoir comme résultat une disqualification immédiate à la discrétion de l'arbitre. Seulement les officiels pourront entrer dans la pièce une fois que la salle d'isolation aura été fermée. Les équipes seront escortées pour sortir de l'isolation et se rendre à leur épreuve.

Les entraîneurs et les membres de l'équipe qui ne participent pas à l'épreuve peuvent observer les autres équipes à l'œuvre ou se rendre en isolation avec leur équipe. S'ils décident de partager le temps d'isolation de leur équipe ils doivent demeurer là jusqu'au moment de l'épreuve et respecter l'horaire pour l'isolation de ladite équipe. Si un substitut est en retard pour se rendre à l'isolation, il ou elle ne pourra participer à l'épreuve concernée par cette isolation.

Si un membre de l'équipe d'intervention est malade ou blessé, un autre membre de l'équipe peut le remplacer. Le nom de la personne substitut doit paraître sur le formulaire d'inscription original et cette personne devait être avec l'équipe dans la salle d'isolation.

Communications lorsqu'on est en isolation

Les équipes ne peuvent pas utiliser d'appareils de communication (par ex. : radios portatifs) lorsqu'elles sont en isolation, mais elles peuvent les utiliser pendant les épreuves.

Si elles désirent utiliser de tels appareils, elles les confient aux officiels responsables de l'isolation. Les appareils seront retournés à l'équipe juste avant leur épreuve.

Les équipes qui désirent utiliser de walkie-talkie doivent s'assurer de fournir un de ces appareils à un des officiels.

Les téléphones cellulaires et téléavertisseurs sont interdits pendant la période d'isolation ou au cours des épreuves.

Évaluation et traitement de la victime

Les équipes doivent évaluer toutes les conditions, les simulations de la victime, les signes et symptômes à mesure qu'elles les découvrent. Les membres de l'équipe devraient rapporter verbalement au juge, les signes et les symptômes à mesure de la progression de leur examen. Par exemple, le pouls d'une victime simulée sera vraisemblablement tout à fait normal. Les membres de l'équipe doivent le mentionner au juge qui pourra modifier cette constatation selon les besoins de la situation, en indiquant par exemple que le pouls est faible et rapide. Si le juge n'a pas à modifier la constatation, il dira "Tel quel". Si un juge est silencieux, le compétiteur assumera que toutes les conditions trouvées sont «Telles quelles».

Équipement de protection

L'utilisation des barrières de protection est évaluée sur la fiche de compilation des points. Si les athlètes estiment qu'ils risquent probablement d'être en contact avec des fluides biologiques, ils doivent utiliser de l'équipement de protection. Les équipes ne peuvent pas revêtir cet équipement de protection tant que la situation lors de l'épreuve ne le requière pas.

Oxygénothérapie

L'utilisation de l'équipement d'oxygénothérapie est encouragée lorsqu'il est approprié pour le traitement de la victime. Des points seront accordés aux équipes qui démontreront adéquatement un traitement d'oxygénothérapie sur les victimes appropriées.

Question de sécurité – simulation du traitement

Les équipes doivent *simuler* l'application de la respiration artificielle ou des compressions thoraciques lorsque les victimes ne sont pas des mannequins. Si les victimes sont des mannequins, les athlètes doivent appliquer les techniques de respiration artificielle et des compressions au complet, si c'est le traitement approprié pour cette victime.

La sécurité des victimes est notre première priorité. Les équipes ne doivent pas utiliser de techniques ou de stimulus qui pourraient être douloureux. Une simulation bien exécutée et des explications orales suffisent. Les manœuvres de compression thoracique, de dégagement des voies

respiratoires avec intubation et d'utilisation d'oxygène, de défibrillation et de succion doivent être simulées et expliquées oralement.

Il faut prendre toutes les précautions nécessaires au moment de déplacer une victime. Les juges ont reçu l'ordre d'intervenir s'ils estiment que les victimes risquent d'être blessées. Les équipes qui mettent la vie de leurs victimes en danger ou qui les blessent sont jugées en conséquence.

Pointage – communications avec les officiels

Au cours d'une simulation, les juges observeront les athlètes à mesure qu'ils reconnaissent et traitent les incidents. Dépendant de l'épreuve, les athlètes seront évalués sur leur façon de réagir aux situations d'urgence et aux incidents simulés. Dans les épreuves d'interventions d'urgence, il incombe aux athlètes de faire clairement part aux juges de leurs actes et de leurs intentions.

Vérification de la feuille de pointage

Immédiatement après son épreuve, un membre de chaque équipe se présentera à la table de vérification des fiches de compilation. À cette table, il pourra vérifier les additions des fiches et les signer.

6.2 PREMIERS SOINS

Description de l'épreuve

Au cours de la simulation d'urgence il y aura de multiples victimes dans la zone désignée pour la compétition. Les équipes auront un temps déterminé pour évaluer et traiter un certain nombre de victimes et demander des renforts au besoin.

Les équipes seront mises en isolation avant d'être escortées jusqu'à l'aire de la compétition.

Équipement et uniformes des équipes

Les équipes sont responsables d'apporter leurs propres trousse de premiers soins et leur équipement.

Pour les épreuves de premiers soins, les membres d'une équipe doivent porter un uniforme qui est approprié à la discipline du sauvetage et qui les distingue en tant que membre de la même équipe.

Disqualification

Les équipes pourront être disqualifiées si, à l'avis des juges, elles ont reçu une «aide extérieure» par le biais d'un mot ou tout autre signal qui pourrait les aider dans leur évaluation.

6.3 SAUVETAGE AQUATIQUE

Description de l'épreuve

Les équipes n'auront pas plus de 60 secondes après le long coup de sifflet de l'arbitre pour s'installer sur le pourtour de la piscine. Aucune situation d'urgence ne se produira pendant ce temps de préparation.

Au signal sonore de départ, les équipes feront la surveillance aquatique pendant une période donnée et devront réagir à tous les incidents qui surviennent pendant cette période de temps.

Les équipes n'ont pas la responsabilité de prévenir ou de déceler ce qu'elles ne peuvent pas voir du pourtour de la piscine. Les équipes seront informées des accidents qui se produiraient «hors de vue de la piscine».

Les équipes seront mises en isolation avant d'être escortées jusqu'à l'aire de la compétition.

Évacuation de la piscine : Lors des Championnats canadiens on ne demandera pas au «public» de vraiment quitter la piscine ou le pourtour de la piscine pendant les épreuves simulées d'intervention d'urgence. Lorsqu'une équipe donne le signal «d'évacuer la piscine», l'officiel responsable leur signalera le moment où il jugera que la piscine est évacuée en levant un drapeau.

Les équipes ne peuvent pas faire évacuer la piscine dans le but de prévenir une urgence simulée.

Équipement et uniformes des équipes

Les équipes peuvent apporter tout l'équipement qu'elles désirent pour cette épreuve et sont responsables d'apporter leur propre équipement spécialisé de sauvetage. On encourage fortement les équipes à se servir d'équipement innovateur.

Pour les épreuves de sauvetage aquatique, les membres d'une équipe doivent porter un uniforme qui est approprié à la discipline de la surveillance aquatique et qui les distingue en tant que membre de la même équipe.

Disqualification

Les équipes pourront être disqualifiées si, à l'avis des juges, elles ont reçu une «aide extérieure» par le biais d'un mot ou tout autre signal qui pourrait les aider dans leur évaluation.

DESCRIPTION DES COMPÉTITIONS DES MAÎTRES

MANUEL POUR LES COMPÉTITIONS CANADIENNES - 7^e SECTION



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

7^e section

DESCRIPTION DES COMPÉTITIONS DES MAÎTRES

Les compétitions pour les maîtres ont été conçues pour donner une occasion aux membres adultes de la Société de sauvetage de maintenir leurs aptitudes et leur condition physique par le biais d'une activité de compétition qui compte en plus un volet d'interaction sociale et de camaraderie.

7.1 ADMISSIBILITÉ ET DROIT DE PARTICIPER

Pour être éligible à participer à des Championnats canadiens ou à des compétitions homologuées, les athlètes doivent :

- être citoyens canadiens ou immigrants reçus
- posséder à un ou des certificats de la Société de sauvetage, tels que Médaille de bronze, Croix de bronze ou Sauveteur National
- avoir au moins 30 ans lors de la 1^{ère} journée de la compétition des maîtres.

Dans la catégorie des maîtres, les athlètes peuvent participer en tant qu'individu ou comme membre d'une équipe. Les athlètes faisant d'une équipe de maîtres doivent être membres du même Club affilié ou associés au même membre affilié de la Société de sauvetage.

Les athlètes peuvent participer au nom d'un seul Club ou membre affilié à la fois.

Les athlètes peuvent participer seulement une fois à chaque épreuve.

7.2 HORAIRE DES ÉPREUVES POUR LES CHAMPIONNATS CANADIENS

Championnat canadien de sauvetage

Dans la catégorie des maîtres, les épreuves suivantes se dérouleront lors du Championnat canadien de sauvetage :

Épreuves de course
Nage avec obstacles sur 200 m - Homme
Nage avec obstacles sur 200 m – Femme
Portage du mannequin sur 50 m - Homme
Portage u mannequin sur 50 m – Femme
Remorquage avec palmes sur 100 m – Homme
Remorquage avec palmes sur 100 m – Femme
Sauveteur d’acier sur 200 m – Homme
Sauveteure d’acier sur 200 m – Femme
Lancer de la corde – Homme
Lancer de la corde - Femme

Épreuves de relais
Relais avec obstacles 4 x 50 m
Relais quatre nages 4 x 50 m
Relais avec mannequin 4 x 25 m

Épreuves simulées d’intervention d’urgence
Premiers soins
Sauvetage aquatique

Dans les épreuves suivantes : nage avec obstacles, portage d’un mannequin, remorquage avec palmes et Sauveteur d’acier pour la division des Maîtres les catégories d’âge seront les suivantes : 30 à 34; 35 à 39; 40 à 44; 45 à 49; 50 à 54; 55 à 59; 60 à 64 et 65 ans et plus.

Dans la catégorie des Maîtres les épreuves du lancer de la corde ont lieu séparément pour les femmes et les hommes. L’âge des deux athlètes doit totaliser 70 ans ou plus ; 85 ans ou plus et 100 ans et plus.

Dans la catégorie des Maîtres pour les épreuves du relais il faut que l’âge total des 2 femmes et des 2 hommes athlètes totalise 140 ou plus; 170 ans ou plus or 200 ans ou plus.

Premiers soins et sauvetage aquatique : lors de ces épreuves, autant dans la catégorie des séniors que celle des Maîtres les femmes et les hommes participent ensemble. Les équipes de 4 personnes peuvent être composées de n'importe quel nombre de femmes et d'hommes.

Championnat canadien de sauvetage sur plage océanique

Lors du Championnat de 2003, les épreuves de courses en eau libre auront lieu dans la catégorie des maîtres : sprint sur la plage, course avec aquaplane, course avec surf ski, course dans les brisants et Sauveteur d'acier dans les groupes d'âge suivants : 30 à 34; 35 à 39; 40 à 44; 45 à 49; 50 à 54; 55 à 59; 60 à 64 et plus de 65 ans.

Autres épreuves lors de championnats canadiens

Il est possible d'offrir d'autres épreuves lors de Championnats canadiens mais aucun point ne sera décerné à l'équipe pour sa participation à celles-ci. Les athlètes peuvent toutefois se mériter le titre de Champion canadien pour avoir remporté une telle épreuve.

7.3 RECORDS

La Société de sauvetage reconnaîtra les records canadiens pour les femmes et les hommes dans les catégories par groupes d'âge, séniors et des maîtres.

Les records canadiens dans des piscines de 50 m seront reconnus pour chaque groupe d'âge des maîtres dans les épreuves suivantes :

Épreuves de courses

Nage avec obstacles sur 100 m et 200 m - Homme
Nage avec obstacles sur 100 m et 200 m - Femme
Portage d'un mannequin sur 50 m – Homme
Portage d'un mannequin sur 50 m – Femme
Sauvetage 4 nages sur 100 m - Homme
Sauvetage 4 nages sur 100 m – Femme
Portage d'un mannequin avec palmes sur 100 m – Homme
Portage d'un mannequin avec palmes sur 100 m – Femme
Remorquage avec palmes sur 100 m – Homme
Remorquage avec palmes sur 100 m – Femme
Sauveteur d'acier sur 200 m - Homme
Sauveteure d'acier sur 200 m – Femme

Lancer de la corde – Homme (2 athlètes)
Lancer de la corde – Femme (2 athlètes)
Sauvetage 4 nages sur 200 m – Homme
Sauvetage 4 nages sur 200 m – Femme

Les records pour le lancer de la corde dans la catégorie des maîtres seront reconnus dans les groupes d'âge suivants : 70 ans ou plus; 85 ans ou plus ou 100 ou plus.

Épreuves de relais

Relais avec obstacles 4 x 50 m – Équipe mixte : 2 femmes, 2 hommes
Relais 4 nages 4 x 50 m – Équipe mixte : 2 femmes, 2 hommes
Relais avec mannequin 4 x 25 m - Équipe mixte : 2 femmes, 2 hommes
Lancer de la corde à relais 2 x 12 m – Équipe mixte : 2 femmes, 2 hommes

Les records pour les relais dans la catégorie des maîtres seront reconnus pour des équipes mixtes composées de femmes et d'hommes dans les groupes d'âge suivants : 140 ans ou plus; 170 ans ou plus et 200 ans ou plus.

La Société de sauvetage ne tient pas compte de records pour les épreuves se déroulant en eau libre à cause des conditions changeantes tels que les brisants, les marées, les courants et les conditions de la plage.

7.4 TROPHÉES

Championnats canadiens

Dans la division des maîtres, des trophées individuels sont décernés aux personnes qui terminent aux trois premières places de chaque catégorie, lors des finales de chaque épreuve. Les personnes remportant ces épreuves sont reconnues comme étant les Maîtres Champions canadiens

7.5 POINTAGE

Championnat canadien de sauvetage

Les points suivants seront attribués dans les épreuves de : Nage avec obstacles; Portage d'un mannequin; Remorquage avec palmes; Sauveteur(e) d'acier et Lancer de la corde :

Épreuves individuelles

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1 ^{er}	20	5 ^e	13	9 ^e	8	13 ^e	4
2 ^e	18	6 ^e	12	10 ^e	7	14 ^e	3
3 ^e	16	7 ^e	11	11 ^e	6	15 ^e	2
4 ^e	14	8 ^e	10	12 ^e	5	16 ^e	1

Annulation d'une épreuve

Si une épreuve est annulée, aucun point ne sera décerné à un individu ou à une équipe, même si une partie des éliminatoires a déjà eu lieu.

Égalité

S'il y a égalité, les points seront divisés également entre les individus impliqués.

Dans une compétition en eau libre, si deux athlètes se qualifient pour la finale, les deux participeront à la finale.

Dans une compétition en piscine, si deux athlètes se qualifient pour la finale, une éliminatoire aura lieu entre les deux pour déterminer qui se rendra en finale.

Traduction

Le comité organisateur des Championnats canadiens fournira aux athlètes un service de traduction dans les deux langues officielles du Canada – le français et l'anglais.

Les équipes qui requièrent ce service de traduction doivent en faire la demande aux organisateurs lorsqu'ils remplissent leur formulaire d'inscription.

On encourage les équipes à arriver avec leur propre traducteur. Toutefois, les traducteurs utilisés ne doivent pas être membre de l'équipe.

7.6 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Une équipe de maîtres peut être composée d'au moins 1 personne. Pour le moment, il n'y a pas de maximum pour le nombre d'athlètes que peut compter une équipe.

Chaque équipe doit désigner un capitaine. Cette personne sera présente à la réunion des capitaines et sera le porte-parole pour cette équipe tout au long du championnat.

Toute usurpation d'identité ou l'utilisation d'un athlète qui n'est pas éligible entraînera la disqualification de l'équipe pour l'ensemble du championnat.

7.7 PRODÉDURES D'INSCRIPTION

Inscription au Championnat

Toutes les équipes doivent s'inscrire au Championnat conformément aux procédures et aux dates limites établies par le comité organisateur hôte.

Les équipes doivent faire parvenir leurs frais d'inscription en même temps que leur formulaire d'inscription.

En même temps que leur inscription, les athlètes doivent faire parvenir à la Société de sauvetage une photocopie de leur certificat prouvant leur éligibilité.

Afin de rendre plus facile le classement des équipes dans les épreuves en piscine, les chronos de compétition doivent être indiqués sur le formulaire d'inscription.

Le comité organisateur pourra imposer un frais supplémentaire pour les inscriptions tardives. Le comité organisateur hôte se réserve le droit de refuser d'accepter une inscription tardive.

Le comité organisateur hôte se réserve le droit d'exiger qu'une équipe change son nom d'équipe.

Inscriptions tardives : Tous les formulaires d'inscription pour un individu ou une équipe devront avoir été reçues au moins 7 jours avant la première journée du Championnat canadien.

Changements à apporter à la composition ou au nombre de membres d'une équipe

Le gérant ou l'entraîneur de l'équipe sont les seules personnes autorisées à aviser le Directeur de la compétition par écrit des changements apportés à la composition de l'équipe. Les équipes peuvent effectuer des

changements à la composition des membres de leur équipe jusqu'au moment de l'inscription lors de la première journée de la compétition. Après quoi, aucun autre changement ne sera permis. Les athlètes qui se retirent de la compétition à cause d'une blessure ou pour toute autre raison ne pourront pas être remplacés.

Le gérant ou l'entraîneur de l'équipe doit aviser le responsable de la compétition par écrit des modifications apportées à la composition de son équipe en lui fournissant les renseignements suivants :

- la date et l'heure
- le nom de l'équipe
- le nom du/des membre(s) qui doivent être enlevé(s)
- le(s) nom(s) et prénom(s) de l'athlète(s) à ajouter

Cet avis doit être accompagné de tous les documents pertinents qui avaient été fournis lors de l'inscription originale sur le formulaire d'inscription

Substitutions lors d'épreuves individuelles

Lors des épreuves individuelles, le gérant ou l'entraîneur de l'équipe sont les seules personnes autorisées à remplacer un membre de l'équipe par un autre membre de la même équipe. Le gérant ou l'entraîneur de l'équipe doit aviser les officiels appropriés de la substitution au moins 30 minutes avant le du rassemblement pour l'épreuve en question.

Les athlètes qui ont été remplacés dans une épreuve ne peuvent être substitués à nouveau lors de la même épreuve. Ils peuvent toutefois participer aux autres épreuves de la compétition.

Substitutions dans les épreuves par équipe

Le gérant ou l'entraîneur de l'équipe sont les seules personnes autorisées à remplacer un membre de l'équipe par un autre membre de la même équipe. Le gérant ou l'entraîneur de l'équipe doit aviser les officiels appropriés de la substitution au moins 30 minutes avant le début du rassemblement pour l'épreuve en question.

DESCRIPTION DES COMPÉTITIONS PAR GROUPES D'ÂGE

MANUEL POUR LES COMPÉTITIONS CANADIENNES - 8^e SECTION



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

8^e section

DESCRIPTION DES COMPÉTITIONS PAR GROUPES D'ÂGE

Les Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs sont une compétition rempli de défis personnels et de plaisir à la tonne pour les jeunes de moins de 16 ans.

8.1 ADMISSIBILITÉ ET DROIT DE PARTICIPER

Pour être éligible à participer aux Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs, les athlètes doivent :

- être citoyens canadiens ou immigrants reçus
- posséder à un certificat de la Société de sauvetage *ou* être membre d'un Club de Jeunes Sauveteurs *ou* être inscrit à un programme de formation de la Société de sauvetage
- se conformer aux exigences pour ce qui est de la norme «nager pour survivre» de la Société (c'est-à-dire pouvoir nager 50 m et nager sur place pendant 1 minute)
- avoir moins de 16 ans lors de la 1^{ère} journée des Jeux.

Les parents ou les tuteurs doivent attester de l'âge de l'athlète en signant le formulaire d'inscription.

Dans la catégorie par groupes d'âge, les athlètes peuvent participer aux Jeux en tant qu'individus ou membre d'une équipe. Les athlètes qui participent en tant que membre d'une équipe dans la catégorie par groupes d'âge doivent être membres du même Club affilié ou associés au même membre affilié de la Société de sauvetage.

Les athlètes peuvent participer au nom d'un seul Club ou membre affilié à la fois.

Les athlètes participent dans les groupes d'âge suivants : 9 ans ou moins; 10 et 11 ans; 12 et 13 ans; 14 et 15 ans.

8.2 HORAIRE DES ÉPREUVES POUR LES CHAMPIONNATS CANADIENS

Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs en piscine

Lors du Championnat de 2003, les épreuves suivantes en piscine auront lieu pour les jeunes femmes et les jeunes hommes :

Épreuves individuelles	9 ans et moins	10 et 11 ans	12 et 13 ans	14 et 15 ans
Nage avec obstacles	50 m	50 m	100 m	100 m
Soutien d'un objet	4.5 kg (10 lb.)	6.8 kg (15 lb.)	9 kg (20 lb.)	11.3 kg (25 lb.)
Justesse du lancer	4 m	4 m	7 m	7 m
Sauvetage 4 nages	100 m	100 m	200 m	200 m
Remorquage avec palmes*	50 m	50 m	100 m	100 m

* Aucun point ne sera décerné lors de l'épreuve Remorquage avec palmes.

Épreuves par équipe	9 ans et moins	10 et 11 ans	12 et 13 ans	14 et 15 ans
Relais avec obstacles	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m
Relais 4 nages	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m

Composition des équipes pour les relais : Un athlète peut participer en tant que membre d'une seule équipe pour le relais (il est possible d'effectuer un échange de membres au sein de l'équipe entre les éliminatoires et les finales). Dans les relais par groupes d'âge, deux des athlètes peuvent être moins âgés que le reste du groupe.

L'athlète membre d'une équipe qui a été disqualifié lors des éliminatoires ne peut faire partie d'une équipe de relais lors des finales de la même épreuve.

Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs en eau libre

Lors du Championnat de 2003, les épreuves suivantes en eau libre auront lieu pour les jeunes femmes et les jeunes hommes :

Épreuves individuelles	9 ans et moins	10 et 11 ans	12 et 13 ans	14 et 15 ans
Drapeaux sur la plage	20 m		20 m	
Course sur la plage	500 m		1500 m	
Course avec bouée tube	50 m		100 m	
Sauveteur d'acier jr	100 m – 400 m – 200 m		200 m – 800 m – 400 m	
Course avec aquaplane	100 m		300 m	

Épreuves par équipe	9 ans et moins	10 et 11 ans	12 et 13 ans	14 et 15 ans
Relais avec obstacles	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m
Relais 4 nages	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m

Autres épreuves lors de championnats canadiens

Il est possible d'offrir d'autres épreuves lors de Championnats canadiens mais aucun point ne sera décerné à l'équipe pour sa participation à celles-ci. Les athlètes peuvent toutefois se mériter le titre de Champion canadien pour avoir remporté une telle épreuve.

8.3 RECORDS

La Société de sauvetage reconnaîtra les records canadiens pour les femmes et les hommes dans les catégories par groupes d'âge, séniors et des maîtres.

Catégorie par groupes d'âge : Les records canadiens pour les jeunes femmes et jeunes hommes dans les épreuves en piscine de 25 m seront reconnus dans les épreuves et groupes d'âges suivants :

Épreuves individuelles	9 ans et moins	10 et 11 ans	12 et 13 ans	14 et 15 ans
Nage avec obstacles	50 m	50 m	100 m	100 m
Soutien d'un objet	4.5 kg (10 lb.)	6.8 kg (15 lb.)	9 kg (20 lb.)	11.3 kg (25 lb.)
Justesse du lancer	4 m	4 m	7 m	7 m
Sauvetage 4 nages	100 m	100 m	200 m	200 m
Remorquage avec palmes	50 m	50 m	100 m	100 m

Épreuves par équipe	9 ans et moins	10 et 11 ans	12 et 13 ans	14 et 15 ans
Relais avec obstacles	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m
Relais 4 nages	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m	4 x 50 m

Le groupe d'âge de l'athlète sera celui qu'il avait lors du premier jour de la compétition au cours duquel le record a été établi.

8.4 TROPHÉES

Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs

L'équipe canadienne qui accumule le plus de points au cours de toute la compétition se méritera la bannière des Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs.

Des trophées individuels sont décernés aux personnes se classant dans les 3 premières positions lors de toutes les épreuves finales dans chaque groupe d'âge. Les gagnants des épreuves sont reconnus comme étant les Champions canadiens.

Jeux en piscine : Un trophée sera décerné à l'athlète féminin et à l'athlète masculin qui accumulera le plus de points dans les épreuves suivantes : nage avec obstacles, soutien d'un objet, justesse du lancer et sauvetage individuel 4 nages. Seulement les athlètes qui s'inscrivent à ces quatre épreuves peuvent se mériter ce trophée.

Jeux en eau libre : Un trophée «pentathlon» sera décerné à l'athlète féminin et à l'athlète masculin qui accumulera le plus de points dans les cinq épreuves suivantes : course avec aquaplane, course avec bouée tube, sprint sur la plage, course sur la plage et Sauveteur d'acier junior. Seulement les athlètes qui s'inscrivent à ces cinq épreuves peuvent se mériter ce trophée pentathlon.

8.5 POINTAGE

Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs

Les Clubs peuvent envoyer de multiples équipes pour participer aux épreuves mais seulement les trois premières places se verront attribuer des points.

Lors des compétitions en piscine, les membres de l'équipe qui participent aux épreuves suivantes : nage avec obstacles, soutien d'un objet, justesse du lancer et sauvetage 4 nages pourront se mériter les points apparaissant dans le tableau suivant.

Lors des compétitions en eau libre, les membres de l'équipe qui participent aux épreuves de drapeaux sur la plage, sprint sur la plage, course sur la plage, course avec bouée tube et Sauveteur d'acier junior pourront se mériter les points suivants :

Épreuves individuelles

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1 ^{er}	20	5 ^e	13	9 ^e	8	13 ^e	4
2 ^e	18	6 ^e	12	10 ^e	7	14 ^e	3
3 ^e	16	7 ^e	11	11 ^e	6	15 ^e	2
4 ^e	14	8 ^e	10	12 ^e	5	16 ^e	1

Lors des compétitions en piscine, les équipes qui participent aux épreuves de relais avec obstacles et relais 4 nages pourront se mériter les points suivants. Lors des compétitions en eau libre, les équipes qui participent aux épreuves de relais canadien taplin pourront se mériter les points les points suivants :

Épreuves par équipe

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1 ^{er}	40	9 ^e	24	17 ^e	16	25 ^e	8
2 ^e	35	10 ^e	23	18 ^e	15	26 ^e	7
3 ^e	32	11 ^e	22	19 ^e	14	27 ^e	6
4 ^e	30	12 ^e	21	20 ^e	13	28 ^e	5
5 ^e	29	13 ^e	20	21 ^e	12	29 ^e	4
6 ^e	28	14 ^e	19	22 ^e	11	30 ^e	3
7 ^e	27	15 ^e	18	23 ^e	10	31 ^e	2
8 ^e	26	16 ^e	17	24 ^e	9	32 ^e	1

Disqualification

Les athlètes qui verront disqualifiés de leur participation à une épreuve (que ce soit lors des éliminatoires ou des finales) ne peuvent récolter de points pour leur équipe.

Annulation d'une épreuve

Si une épreuve est annulée, aucun point ne sera décerné à un individu ou à une équipe, même si une partie des éliminatoires a déjà eu lieu.

Égalité

S'il y a égalité, les points seront divisés également entre les individus ou les équipes impliquées.

Dans une compétition en piscine, si deux athlètes se qualifient pour la finale, une éliminatoire aura lieu entre les deux pour déterminer qui se rendra en finale.

Dans une compétition en eau libre, si deux athlètes se qualifient pour la finale, les deux participeront à la finale.

S'il y a égalité dans le total des points pour les équipes ou les individus, elle sera départagée de la façon suivante :

- le plus grand nombre de 1^{ère} place;
- le plus grand nombre de 2^e place;
- le plus grand nombre de 3^e place;...et ainsi de suite.

Traduction

Le comité organisateur des Championnats canadiens fournira aux athlètes un service de traduction dans les deux langues officielles du Canada – le français et l’anglais.

Les équipes qui requièrent ce service de traduction doivent en faire la demande aux organisateurs lorsqu’ils remplissent leur formulaire d’inscription.

On encourage les équipes à arriver avec leur propre traducteur. Toutefois, les traducteurs utilisés ne doivent pas être membre de l’équipe.

8.6 COMPOSITION DE L’ÉQUIPE

Une équipe peut être composée d’au moins 1 personne. Pour le moment, il n’y a pas de maximum pour le nombre d’athlètes que peut compter une équipe.

Chaque équipe doit désigner un capitaine. Cette personne sera présente à la réunion des capitaines et sera le porte-parole pour cette équipe tout au long du championnat.

Toute usurpation d’identité ou l’utilisation d’un athlète qui n’est pas éligible entraînera la disqualification de l’équipe pour l’ensemble du championnat.

8.7 PROCÉDURES D’INSCRIPTION

Inscription au Championnat

Toutes les équipes doivent s’inscrire au Championnat conformément aux procédures et aux dates limites établies par le comité organisateur hôte.

Les équipes doivent faire parvenir leurs frais d’inscription en même temps que leur formulaire d’inscription.

En même temps que leur inscription, les athlètes doivent faire parvenir à la Société de sauvetage une photocopie de leur certificat prouvant leur éligibilité.

Afin de rendre plus facile le classement des équipes dans les épreuves en piscine, les chronos de compétition doivent être indiqués sur le formulaire d’inscription.

Le comité organisateur pourra imposer un frais supplémentaire pour les inscriptions tardives. Le comité organisateur hôte se réserve le droit de refuser d'accepter une inscription tardive.

Le comité organisateur hôte se réserve le droit d'exiger qu'une équipe change son nom d'équipe.

Inscriptions tardives : Tous les formulaires d'inscription pour un individu ou une équipe devront avoir été reçus au moins 7 jours avant la première journée du Championnat canadien.

Changements à apporter à la composition ou au nombre de membres d'une équipe

Le gérant ou l'entraîneur de l'équipe sont les seules personnes autorisées à aviser le Directeur de la compétition par écrit des changements apportés à la composition de l'équipe. Les équipes peuvent effectuer des changements à la composition des membres de leur équipe jusqu'au moment de l'inscription lors de la première journée de la compétition. Après quoi, aucun autre changement ne sera permis. Les athlètes qui se retirent de la compétition à cause d'une blessure ou pour toute autre raison ne pourront pas être remplacés.

Le gérant ou l'entraîneur de l'équipe doit aviser le responsable de la compétition par écrit des modifications apportées à la composition de son équipe en lui fournissant les renseignements suivants :

- la date et l'heure
- le nom de l'équipe
- le nom du/des membre(s) qui doivent être enlevé(s)
- le(s) nom(s) et prénom(s) de l'athlète(s) à ajouter

Cet avis doit être accompagné de tous les documents pertinents qui avaient été fournis lors de l'inscription originale sur le formulaire d'inscription

Substitutions lors d'épreuves individuelles

Lors des épreuves individuelles, le gérant ou l'entraîneur de l'équipe sont les seules personnes autorisées à remplacer un membre de l'équipe par un autre membre de la même équipe. Le gérant ou l'entraîneur de l'équipe doit aviser les officiels appropriés de la substitution au moins 30 minutes avant le rassemblement pour l'épreuve en question.

Les athlètes qui ont été remplacés dans une épreuve ne peuvent être substitués à nouveau lors de la même épreuve. Ils peuvent toutefois participer aux autres épreuves de la compétition.

Substitutions dans les épreuves par équipe

Le gérant ou l'entraîneur de l'équipe sont les seules personnes autorisées à remplacer un membre de l'équipe par un autre membre de la même équipe. Le gérant ou l'entraîneur de l'équipe doit aviser les officiels appropriés de la substitution au moins 30 minutes avant le rassemblement pour l'épreuve en question.

NORMES POUR LES INSTALLATIONS ET L'ÉQUIPEMENT

MANUEL POUR LES COMPÉTITIONS CANADIENNES - 9^e SECTION



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

9.1 NORMES POUR LES INSTALLATIONS

Championnat canadien de sauvetage - Épreuves de course

Le Championnat canadien de sauvetage doit se dérouler dans une piscine de 50 m possédant 8 couloirs ayant une profondeur d'au moins 1,8 m. L'eau doit être claire et à une température entre 25 et 27 degrés Celsius. La piscine doit également respecter les caractéristique techniques de la FINA.

Il faut utiliser un équipement électronique de chronométrage.

Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs - Épreuves de course

Les Jeux Canadiens Jeunes Sauveteurs doivent se dérouler dans une piscine de 25 m possédant 8 couloirs. L'eau doit être claire et à une température entre 25 et 27 degrés Celsius.

L'utilisation d'un équipement électronique de chronométrage est recommandée mais n'est pas obligatoire.

Épreuves simulées d'intervention d'urgence

Lors du Championnat canadien de sauvetage, les épreuves simulées pour d'intervention d'urgence peuvent se dérouler dans une piscine de 25 ou 50 m ou toute autre installation qui a été approuvée par le comité organisateur.

9.2 NORMES POUR L'ÉQUIPEMENT

La Société de sauvetage a adopté les caractéristique techniques suivantes pour l'équipement utilisé lors des compétitions homologuées de la Société. De plus, tout l'équipement utilisé lors de championnats de la Société doit respecter les critères décrits dans la politique sur l'identification commerciale (dans la 3^e section).

Responsabilités pour l'équipement

Le comité organisateur hôte est responsable de fournir tout l'équipement et le matériel nécessaire pour la présentation et le déroulement des épreuves des Championnats canadiens. Le comité organisateur hôte doit également fournir l'équipement suivant qui est utilisé par les athlètes lors des épreuves du Championnat canadien de sauvetage :

- les témoins pour les épreuves du relais et des drapeaux sur la plage
- les mannequins de sauvetage pour les épreuves en piscine
- les bouées tubes pour les épreuves en piscine et en eau libre
- les cordes à lancer pour les épreuves en piscine
- les obstacles pour les épreuves en piscine

Le comité organisateur hôte doit aviser toutes les personnes participant à la compétition de l'équipement existant dans l'installation et les conditions auxquelles ils peuvent les utiliser.

Vérification de l'équipement

Les documents annonçant le championnat devraient indiquer les procédures pour la vérification de l'équipement. Le comité organisateur hôte se réserve le droit d'inspecter à nouveau l'équipement à n'importe quel moment quand pendant la compétition. L'équipement qui ne se conforme pas aux caractéristique techniques de la Société de sauvetage sera banni et l'athlète à qui appartient l'équipement en question peut se voir disqualifier ainsi que l'équipe à laquelle il appartient.

9.3 TÉMOINS (DRAPEAUX DE PLAGE)

Les témoins pour les drapeaux sur la plage et ceux utilisé pour le relais devraient être fait d'un matériel flexible (par ex. : un boyau flexible) et mesurer environ 300 mm (12 po.) de long et avoir un diamètre extérieur d'environ 25 mm.

9.4 LES AQUAPLANES

Les aquaplanes doivent respecter les caractéristique techniques suivantes :

Poids : au moins 7,5 kg (16,5 livres)

Longueur : pas plus de 3,2 m (10,5 pieds)

RACING BOARD



9.5 LES AQUAPLANES POUR LES JEUNES SAUVETEURS

Les aquaplanes doivent respecter les caractéristique techniques suivantes :

Poids : au moins 4,5 kg (10 livres)

Longueur : pas plus de 2,6 m (8,5 pieds)

9.6 LES BALISES

Pour les épreuves en piscine : Les balises qui serviront de cibles dans l'épreuve de justesse du lancer ne devront pas mesurer plus de 40 cm x 40 cm par 40 cm.

Pour les épreuves en eau libre : Les balises utilisées pour les épreuves en eau libre devront être de couleurs distinctes et numérotées (à partir de la gauche lorsqu'on fait face à l'eau) en commençant par le numéro 1.

9.7 LES MANNEQUINS

La fabrication : Les mannequins doivent être fabriqués de plastique genre PITET et être hermétique (par ex. : pouvoir être rempli d'eau et scellé pour la compétition).

La hauteur : Le mannequin doit mesurer 1 mètre de haut.

La couleur : L'arrière de la tête du mannequin doit être peint d'une couleur contrastante avec le reste du mannequin et de l'eau.

La ligne transversale : Une ligne transversale de couleur contrastante sera peinte sur le milieu du corps du mannequin (à 40 cm du bas du corps du mannequin à 55 cm de la tête).

INSERT GRAPHIC OF MANIKIN HERE